

# POUR LE FÉDÉRALISME

FÉDÉCHOSES



Visuel créé par le Collectif des Associations parties prenantes du 150ème Anniversaire de la Commune de Paris 1871

Dans ce numéro :

## Les 150 ans de la Commune... ou plutôt des Communes

Ce printemps, la Commune de Paris a été célébrée, encensée ou au moins commémorée. *Pour le fédéralisme - Fédéchosés* vous propose une série d'articles pour découvrir d'une part les liens entre la pensée fédéraliste et celle des communards mais aussi, découvrir qu'il n'y a pas eu de Commune qu'à Paris. Notre histoire jacobine nous ferait oublier les Communes de Marseille, Lyon ou Strasbourg..., aux revendications locales fortes.

## Théorie du fédéralisme

En lien avec le dossier sur la Commune, *Fédéchosés* vous offre une republication de l'article de Marianne Enckel, Animatrice du Centre international de recherches sur l'Anarchisme de Lausanne. Elle analyse la pensée anarchiste dans la seconde moitié du XIXème siècle et indique les liens avec la pensée fédéraliste.

## Mise en lumière : Fédé'femmes

Une nouvelle rubrique pour mettre en lumière des femmes fédéralistes, trop souvent oubliées de l'histoire avec un article sur Sophie Scholl, militante de la *Rose Blanche*, réseau d'étudiants résistants à Munich et en Allemagne.

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>Courrier des lecteurs et lectrices</b> .....	4
<b>Merci pour le livre de Robert Belot sur Henri Frenay</b> .....	
<b>Des nouvelles de Prague</b> .....	
<b>Camille Soula – un grand Occitan, savant et humaniste à Toulouse (1888-1963)</b> .....	
<b>Éditorial</b> .....	5
<b>English Version</b> .....	5
<b>Version française</b> .....	5
<b>Le « billet d’humeur »</b> .....	6
<b>Le « vol des mémoires » : l’exemple de la Commune de 1871</b> .....	6
<b>Focus : Les Communes et le fédéralisme</b> .....	7
<b>Ce printemps de 1871...</b> .....	7
<b>Une révolution libertaire</b> .....	13
<b>La Guerre franco-prussienne, la Commune et l’éclatement de la Première Internationale</b>	21
<b>La Commune de Marseille</b> .....	23
<b>L’Alsace-Lorraine après 1870 : l’émergence de l’autonomisme ou la conquête de droits fédéraux</b> .....	26
<b>Les vues de l’extrême-droite sur la « Commune »</b> .....	27
<b>150 ans après, la Commune n’est pas morte !</b> .....	28
<b>Louise Michel : Légendes et chansons de gestes canaques (1875)</b> .....	29
<b>Théories du fédéralisme</b> .....	31
<b>Fédéralisme et autonomie chez les anarchistes</b> .....	31
<b>Féd’actualités : La conférence sur l’avenir de l’Europe et la COP26 sur l’avenir de la planète</b> .....	35
<b>For an Effective European Strategy for COP26</b> .....	35
<b>For an Equitable and Global Reduction of Fossil Emissions</b> .....	36
<b>The European Union and global governance</b> .....	38
<b>La convention européenne de 2002/2003 : ombres et lumières</b> .....	41
<b>Contribution à la conférence sur l’avenir de l’Europe</b> .....	44
<b>Le fédéralisme, un enjeu décisif pour les Européens</b> .....	44
<b>Le Président italien Sergio Mattarella au Séminaire fédéraliste pour les 80 ans du Manifeste de Ventotene</b> .....	50
<b>Le « regard historique » de Robert Belot</b> .....	51
<b>L’Europe est-elle condamnée à être « fukyamesque » ?</b> .....	51

<i>Mise en lumière : fédé'femmes</i> .....	53
<b>Sophie Scholl, comme une rose blanche</b> .....	53
<i>Brèves de Fédéchoses</i> .....	57
<b>Une place pour la militante kurde Hevrin Khalaf à Lyon</b> .....	57
<i>In memoriam</i> .....	58
<b>Hommage de l'UEF-France à monsieur Olivier Giscard d'Estaing</b> .....	58
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i> .....	59
<b>France and the European Resistance. A contribution to the common heritage</b> .....	59
<b>Les racines historico-politiques et théoriques du fédéralisme et son enjeu actuel</b> .....	60
<b>Histoire du fédéralisme : 1950, La Cité européenne d'Henri Brugmans</b> .....	64
<b>Vers un espace politique européen : les enjeux de la loi électorale européenne</b> .....	65
<b>La révolution zapatiste, Jérôme Baschet</b> .....	67
<i>Nouvelles de Presse fédéraliste</i> .....	68
<b>Prochaine publication de Presse fédéraliste</b>	
<b>Souffrant et fumeur ; - Albert Camus derrière le pseudonyme JOB ? de Alessandro Bresolin</b>	
<i>S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste</i> .....	

### Camille Soula – un grand Occitan, savant et humaniste à Toulouse (1888-1963)

Camille Soula; né à Foix en Ariège, Docteur de Médecine, détenteur de la chaire de physiologie à la faculté de Médecine de Toulouse, fut un grand défenseur des langues Occitanes et Catalanes.

Dès les années 1914-1915, il fit la connaissance d'un groupe d'amis intellectuels occitanistes ayant pour mentor, le grand compositeur de musique du Lauragais, Deodat de Severac.

En 1921, au cours d'un séjour à Barcelone, il fut destinataire de centaines de livres offerts par les Catalans au centre de langue Occitane qu'il contribua à créer à Toulouse.

Ami de Vincent Auriol et de Léon Blum, il participa activement au soutien des leaders de « l'esquerra Catana », partie du camp Républicain.

Lors de la « Retirada » il s'engagea avec force dans le soutien des exilés Républicains puis dans la résistance au régime du Maréchal Pétain. Il finança le mouvement de Résistance Fédéraliste : « Libérer et Federer. »

Toute sa vie, il fut fidèle à son double engagement « Occitano-Catalan » et « Républicain-socialiste ».

Ce grand humaniste du XX<sup>e</sup> siècle a laissé de très nombreux écrits ; notamment une très riche correspondance et des ouvrages sur la poésie de Stéphane Mallarmé.

Camille Soula est représenté en toge orange sur le fronton intérieur de la grande salle de lecture de la bibliothèque « Périgord » à Toulouse.

Écrit le Lundi 07 06 2021 par l'un de ses co-biographes, « Pau Arrighi Tolosenc »

**Paul Arrighi**

### Des nouvelles de Prague

(...) Je me permets de m'adresser à vous pour vous informer que mon projet de thèse a été admis à la Faculté des Lettres de l'Université Charles de Prague et que je m'inscrirai la semaine prochaine au doctorat, ce qui me permettra de lancer officiellement une recherche sur notre ami commun Bernard Lesfargues et le mouvement occitan entre 1945 et 2018.

Dans ce contexte, j'aimerais vous questionner sur votre projet de livre sur la pensée et l'action fédéraliste de Bernard. Éventuellement, si le texte était achevé, je voudrais vous prier s'il était possible – bien sûr que pour des buts scientifiques et en excluant toute autre diffusion, de le partager avec moi. Comme je ne pourrai vraisemblablement séjourner en Occitanie qu'en 2022 pour des raisons administratives et sanitaires, ce type de soutien signifierait pour moi une grande aide et me permettrait de lancer la recherche avec une plus grande efficacité.

À part cela s'il vous était possible de partager avec moi les textes de Bernard et / ou de Robert Lafont (...) et le journal de Bernard de 1944 à 1954, je vous en serais très reconnaissant (...)

En vous remerciant de votre réponse, (...)

**Vit Pokorny**

### En guise de première réponse

Cher Vit, merci de ces informations et nos félicitations pour votre nouvelle position de doctorant. Mon projet d'essai sur « Bernard, écrivain, traducteur, éditeur et militant fédéraliste occitan, européen et mondial » ne devrait pas être achevé avant j'espère l'automne 2022. Je dois en effet encore consulter divers fonds d'archives (Cirdoc de Béziers, éventuellement fonds Bernard Lesfargues à l'Université autonome de Barcelone, Archives fédéralistes diverses à Florence. En ce qui concerne le Journal de Bernard je transmets votre demande à sa famille. Pour information un ou deux textes littéraires de Bernard en français ou bilingue occitan-français devraient être édités, là encore je l'espère, d'ici à l'automne. Je ne manquerais pas de vous les adresser. Merci de nous indiquer le cas échéant la date de votre soutenance de thèse. Très cordialement. Amistats. (J.-F. B.)

### Merci pour le livre de Robert Belot sur Henri Frenay

Je vous remercie bien amicalement de l'envoi du livre du Professeur Robert Belot sur Henri Frenay, lu avec beaucoup d'intérêt et de curiosité. Je savais qu'Henri Frenay était un grand Résistant mais j'ignorais qu'il avait été l'un des pionniers. Difficultés avec de Gaulle, résistance vue de l'extérieur et de l'intérieur du territoire, distinction entre le nazisme et les Allemands, méfiance du communisme y sont analysés avec pédagogie et précision. Elles m'ont permis de mieux connaître la création de l'Europe. D'autres personnalités ont été présentes Jean Monnet, Robert Schuman, Altiero Spinelli pour qui Robert avait une profonde admiration.

Avec encore mes remerciements, soyez assurés de mon amical souvenir.

**Madeleine Toulemon – Paris**

## English Version

On the occasion of the 150th anniversary of the Commune, *Fédéchoses* looks at the links between anarchism and federalism with the republication of a text by Arnaud Marc-Lipiansky which analyses the Commune from the federalist point of view and the work of Bakounin. This text, as well as the one by our late friend Jean-Pierre Gouzy which introduces our dossier, was published in *L'Europe en formation*, the journal of the International Centre for European Federalism (CIFE) on the occasion of the centenary of the Commune in 1971. This dossier is also an opportunity to recall that several communes took place, notably in Marseilles, and our mood note underlines the Jacobin dimension of the writing of "national history". This dossier concludes with a very detailed analysis by Mariane Enckell on the federalist aspects of anarchist thought.

The autumn of 2021 will also be the year of the COP 26 in Glasgow, a few months after the publication of the latest IPCC report. *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* reprints several federalist articles on environmental issues, echoing its August 2019 issue 182 dossier. This issue highlights the World Federalist Movement's adoption at its June online conference of a resolution calling for "the creation of a World Court for the Environment where international law is above national laws and applies universally"; a resolution also calling on its member associations to work with climate justice movements and actors and coalitions working on climate change.

\*

For Michel Barnier, the so-called lifelong European, the Élysée Palace is worth a Frexit! The obsession of the ex-Commissioner and outstanding Brexit negotiator, candidate for the 2022 presidential elections, with the need to take control of France's "uncontrolled" migration policy has led him to propose a "moratorium" in order to put a "stop to the excesses, to the laisser-aller". Concretely, he calls for "a referendum" organised with two objectives: "parliamentary control over immigrant quotas" and "a constitutional shield" to "regain our freedom of manoeuvre".

He also called for the recovery of "our legal sovereignty". These challenges to European rules and justice are unacceptable!

## Version française

À l'occasion des 150 ans de la Commune, *Fédéchoses* se penche sur les liens entre anarchisme et fédéralisme avec la republication d'un texte d'Arnaud Marc-Lipiansky qui analyse la Commune du point de vue fédéraliste et l'œuvre de Bakounine. Ce texte, de même que celui de notre regretté ami Jean-Pierre Gouzy qui introduit notre dossier a été publié dans *L'Europe en formation*, revue du Centre International pour le Fédéralisme Européen (CIFE) à l'occasion du centenaire de la Commune en 1971. Ce dossier est également l'occasion de rappeler que plusieurs communes ont eu lieu, notamment à Marseille, notre billet d'humeur souligne par ailleurs la dimension jacobine de l'écriture de l'« histoire nationale ». Ce dossier se conclut par l'analyse très fouillée de Mariane Enckell sur les aspects fédéralistes de la pensée anarchiste.

L'automne 2021 sera également celui de la COP 26 à Glasgow quelques mois après la publication du dernier rapport du GIEC. *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* reprend plusieurs articles fédéralistes sur les questions environnementales, en échos à son dossier du numéro 182 d'août 2019. Ce numéro est l'occasion de souligner l'adoption par le World Federalist Movement lors de son congrès en ligne de juin d'une résolution demandant « la création d'une Cour mondiale pour l'environnement où la loi internationale soit au-dessus des lois nationales et où elle s'applique universellement »<sup>1</sup> ; résolution appelant également ses associations membres à travailler avec les mouvements en faveur de la justice climatique et les acteurs et coalitions travaillant sur la lutte contre le dérèglement climatique.

\*

Pour Michel Barnier, le soi-disant Européen de toujours, l'Élysée vaut bien un Frexit ! L'obsession de l'ex-commissaire et négociateur hors pair du Brexit, candidat à la présidentielle de 2022, d'une nécessaire reprise en main de la politique migratoire « incontrôlée » de la France l'a conduit à proposer un « moratoire » pour mettre un « coup d'arrêt aux dérives, au laisser-aller ». Concrètement, il appelle à « un référendum » organisé avec deux objectifs : un « contrôle parlementaire sur les quotas d'immigrés » et « un « bouclier constitutionnel » pour « retrouver notre liberté de manoeuvre ».

Il réclame aussi de retrouver « notre souveraineté juridique ». Ces remises en cause des règles et de la justice européennes sont inacceptables !

*Pour le fédéralisme – Fédéchoses*

<sup>1</sup> <https://www.wfm-igp.org/wp-content/uploads/wfm-igp-congress-report-2021.pdf> - à partir de la page 27.

## Le « vol des mémoires » : l'exemple de la Commune de 1871

Hervé Moritz

Ancien président des Jeunes Européens – France, membre de l'UEF Alsace



Affiche de l'exposition Les Damnés de la Commune, dans l'atelier de Raphaël Meyssan, printemps 2021

« Faut-il commémorer la Commune ? Faut-il commémorer la mort de Napoléon ? ». Ce sont les questions qui ont divisé les historiens français au printemps 2021. Si la figure napoléonienne et l'héritage qui l'accompagne renvoient à une mémoire nationale et européenne riche de contrastes, les questionnements soulevés par la commémoration de la Commune révèlent également plusieurs fractures dans la mémoire nationale.

Le centralisme français a fait son œuvre : la mémoire de la Commune de Paris a éclipsé très largement les autres événements du printemps 1871.

En effet, la Commune de Paris occupe une place toute particulière dans la mémoire nationale française. Elle est d'abord un élément central dans la mémoire des mouvements libertaires, dans l'histoire révolutionnaire du mouvement ouvrier et dans l'imaginaire de la gauche française. Elle illustre en actes l'émergence progressive d'idées politiques, de principes sociaux et républicains forgeant la République depuis le milieu du XIXe siècle à nos jours. Elle tient également une place singulière dans l'histoire de la capitale française, ville qui fait figure de martyre de la guerre franco-prussienne, ville insurrectionnelle face au gouvernement de Versailles qui met fin à la guerre entérinant la défaite française. Mais pourquoi cette place si prédominante des épisodes parisiens dans la mémoire nationale des événements de 1870-1871 ?

Le centralisme français a fait son œuvre : la mémoire de la Commune de Paris a éclipsé très largement les autres événements du printemps 1871. L'hypermnésie des événements parisiens et la surreprésentation médiatique des commémorations dans la capitale submergent encore

aujourd'hui l'imaginaire national. Certes, leur importance n'est pas négligeable dans les événements de 1871, mais elle ne peut justifier à ce point leur prédominance.

Les Communes de Lyon ou de Marseille, qui ont précédé la Commune parisienne, celles de Saint-Étienne, de Narbonne, de Toulouse, du Creusot, de Grenoble, de Bordeaux, de Nîmes, les soulèvements de Limoges, Périgueux, Rouen ou du Havre, sont relégués au second rang de l'histoire et n'ont plus de place dans la mémoire nationale. Les mémoires de l'Alsace-Lorraine, dont la cession au nouvel Empire allemand est votée par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> mars 1871 et entérinée par le traité de Francfort le 10 mai 1871, n'ont pas non plus leur place dans le paysage mémoriel national, si ce n'est en toile de fond contextuelle de l'insurrection parisienne. Elle fait aussi les frais de n'appartenir à aucune mémoire nationale, ni française, ni allemande.

Ainsi, les mémoires de ces événements se sont peu à peu effacées ou ne perdurent qu'au sein des communautés locales. L'on observe l'évanouissement de leurs mémoires au profit d'une mémoire unique, la mémoire parisienne nationalisée. Cette polarisation parisienne de l'espace mémoriel français engendre ainsi la « provincialisation » de ces autres mémoires qui n'ont plus leur place dans l'imaginaire collectif national. Elles sont cantonnées au souvenir des communautés locales, voire se dissipent sans le secours de la reconnaissance nationale. Aucune commémoration de ces événements « en province », aucune commémoration des territoires cédés. Seule est légitime dans la sphère politique et médiatique, dans la communauté nationale, la mémoire parisienne de la Commune.

Si Jack Goody a théorisé le *Vol de l'histoire*, s'illustre ici le « vol des mémoires », conséquence de la polarisation parisienne de la mémoire nationale. Dans ce numéro, nous nous attachons à rendre à ces événements et à ces mémoires toute la place qui leur revient. Ni plus, ni moins.

A consulter :

DELUERMOZ, Q., *Commune(s), 1870-1871 : une traversée des mondes au XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2020.

GOODY, J., *Le vol de l'histoire : Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Paris, Gallimard, 2010.

## Ce printemps de 1871...

**Jean-Pierre Gouzy**

À l'époque Directeur politique de la revue *L'Europe en formation*  
Journaliste et militant fédéraliste de 1945 à son décès (1925-2017)

Nous reprenons ci-après, avec l'autorisation de sa Direction, en la personne de notre ami Frédéric Lépine, deux longs articles publiés par *L'Europe en formation*, revue du Centre international de formation européenne (Cife) fondé par Alexandre Marc : un texte historique de Jean-Pierre Gouzy et un théorique, d'Arnaud Marc-Lipiansky, axé sur le fédéralisme dans la pensée de Bakounine. Ces textes avaient été publiés dans le numéro 133, d'avril 1971, à l'occasion du centenaire de la Commune. Nous signalons à notre lectorat dans le même numéro un 3<sup>ème</sup> écrit de l'historien proudhonien Bernard Voyenne, « La Commune n'est à personne » (p. 10-15) non repris ci-après mais disponible au Cife, ou dans une brochure de la collection « Volonté anarchiste », n° 28, du groupe Fresnes-Anthony de la Fédération anarchiste (1985).

Nous profitons de cette courte introduction pour faire part du décès d'Arnaud Marc-Lipiansky, fils d'Alexandre Marc, le 7 septembre dernier dans sa 84<sup>ème</sup> année. Disciple de son père, fédéraliste intégral et spécialiste de Bakounine, Arnaud Marc-Lipiansky avait été durant plus de 20 ans rédacteur en chef de *L'Europe en formation* et longtemps directeur administratif du Cife. Nous adressons nos condoléances à sa famille et ses amis.

Quelle journée ! Ce soleil tiède et clair qui dore la gueule des canons, cette odeur de bouquets, le frison des drapeaux, le murmure de cette révolution qui passe, tranquille et belle comme une rivière bleue...  
(Jules Vallès)



Le 18 mars 1871, avant l'aube, les troupes régulières de l'armée française tentent sur ordre, de Thiers, d'investir Montmartre, Belleville et les Buttes Chaumont, pour reprendre à la Garde nationale les canons encore parqués trois semaines auparavant dans les quartiers de l'ouest que les Allemands devaient occuper, et que celle-ci a regroupés sur les hauteurs de Paris, à

toutes fins utiles. Dix-huit jours plutôt, la capitulation française devant Bismarck a été symbolisée par l'entrée des Prussiens dans une partie de la capitale. Ceux-ci occupent toujours les forts du Nord et de l'Est de Paris. La Garde nationale croyait donc que les pièces d'artillerie et les mitrailleuses, payées durant le siège par les bataillons de quartiers (certaines pièces portaient la marque de tel ou tel quartier), étaient en sécurité. En prenant l'initiative de reprendre ses canons à la garde, le gouvernement d'Adolphe Thiers pensait se prémunir contre le peuple parisien en armes. Pour réussir, il fallait que l'effet de surprise joue pleinement. Des erreurs militaires et des lenteurs de manœuvres ne l'ont pas permis.

La foule promptement rameutée, déferle dans les rues de Montmartre, fraternise avec les soldats qui refusent d'obéir aux officiers, submerge littéralement les bataillons de l'ordre,

tandis qu'une populace bientôt déchaînée, réussit à s'emparer des malheureux généraux Leconte et Clément Thomas pour les mettre à mort.

Que s'est-il passé ? Nous nous trouvons devant un phénomène insurrectionnel spontané qui a pour cadre le Paris des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue et des *Misérables* de Victor Hugo.

Thiers, dans sa haine du prolétariat, avait tout prévu, sauf la débandade d'une partie des troupes de ligne qui fraternisent avec la Garde nationale ; sauf le refus des soldates de tirer sur les femmes et les enfants de Montmartre, événements qui conduisent le soulèvement des quartiers populaires, à l'appel des éléments blanquistes, notamment des XX<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, III<sup>e</sup> arrondissements, ainsi que du quartier des Batignolles, sur la rive droite de la Seine ; des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements sur la rive gauche. Dès midi, l'armée reçoit l'ordre d'évacuer la rive droite. Puis Thiers ordonne, avant de rejoindre précipitamment Versailles, contre l'avis de plusieurs membres du gouvernement et des chefs d'armée, d'évacuer totalement la capitale, y compris les fortifications, le Mont Valérien et Courbevoie. Vingt mille hommes s'enfuient à sa suite sans que la Garde nationale insurgée ne s'oppose à leur départ, par exemple en fermant les portes de Paris, dont

Pendant la période qui sépare la révolution de 1848 de l'insurrection de Paris, en mars 1871, l'influence de Proudhon puis, à partir de 1864, celle de la Première Internationale, vont marquer le mouvement ouvrier français.

elle assurait le contrôle.

Bref, le 18 mars au soir, Paris est aux mains d'un pouvoir insurrectionnel de fait. Le Comité central de la Garde nationale à aucun moment n'a provoqué le mouvement, et, nous le verrons, il cherchera à en tirer les conséquences, plutôt laborieusement.

## Les causes de la Commune

On ne peut comprendre la nature d'un pareil événement que si on le replace dans le contexte politique et sociologique de l'époque. Faute de saisir la « praxis » de la Commune, il est, en effet, impossible d'en restituer l'atmosphère et la portée historique ; notamment du point de vue du fédéralisme intégral où nous nous plaçons dans cette revue<sup>2</sup>.

La Commune de Paris a eu d'abord des causes lointaines qui influencèrent et déterminèrent pour une part la nature de son développement.

### Les thèses de Proudhon parmi les milieux ouvriers français demeurent prépondérantes au cours de toute cette période et même au-delà de la mort de leur auteur en 1865.

La révolution de 1848, d'abord. C'est pendant cette période de luttes démocratiques en France que les théoriciens tels Blanqui, Fourier, Saint-Simon, et Proudhon se font connaître. Les traces des journées révolutionnaires de juin 1848, qui firent cinq mille victimes, sont encore profondes dans le souvenir populaire en 1871. Nombre d'émeutiers du 18 mars ont donné à l'insurrection et à la Commune la signification d'une revanche sur les avanies que la classe ouvrière n'a cessé de subir depuis 1848 : répression, livret de travail obligatoire pour les ouvriers, entorses au droit d'association, procès de l'Internationale, reconnaissance du droit de grève (mai 1864) bafoué dans la pratique, etc.

Pendant la période qui sépare la révolution de 1848 de l'insurrection de Paris, en mars 1871, l'influence de Proudhon puis, à partir de 1864, celle de la Première Internationale, vont marquer le mouvement ouvrier français. Les statuts de l'Association internationale des travailleurs (AIT) ont été rédigés par Karl Marx qui avait fait paraître le *Manifeste communiste* à la veille de la révolution de 1848. La Première Internationale a, on le sait, connu aisément un prestige considérable dans les milieux évolués de la classe ouvrière. Son principal mérite est sans doute d'avoir permis, entre autres, l'expression des divers courants de la pensée socialiste naissante, de Proudhon à Marx, sans oublier l'anarchiste Bakounine. Mais les thèses de Proudhon parmi les milieux ouvriers français demeurent prépondérantes au cours de toute cette période et même au-delà de la mort de leur auteur en 1865.

Au contraire celles de Marx sont à peine connues : si la première édition de *Das Kapital* en langue française date de 1872, *Du principe fédératif* a été publié en 1863 ; les écrits sur le mutualisme et le crédit ont donc influencé incontestablement toute une génération de responsables du mouvement ouvrier d'un pays auquel Marx demeure pratiquement étranger.

Blanqui également marque ce temps. Cet adepte de l'insurrection totalise trente années de prison, mais les partisans de la stratégie sommaire qu'il préconise sont avant tout des « activistes » et son influence se fera surtout sentir en 1871 parmi les « éléments de choc » de la Commune. Quoiqu'il en soit, le socialisme d'État, malgré Marx (et Louis Blanc), demeure éloigné de la tradition ouvrière française dominante de cette époque. Lorsque la Commune de Paris fut proclamée, et même auparavant, au cours des événements qui la provoquèrent, comme le souligne le philosophe marxiste Henri Lefebvre, « la seule idéologie qui présente un projet

politique, c'est alors le fédéralisme, et cela malgré tout ce qu'on peut dire sur l'apolitisme et le réformisme des proudhoniens ». Autre motivation du soulèvement de 1871 : la condition de la classe ouvrière en France à la fin de Second Empire, alors que le pays s'industrialise à vive allure. Tandis que le règne des financiers s'affirme avec les Péreire, les Fould, les Rothschild, que la Bourse et la spéculation s'installent, que la révolution de la machine à vapeur s'impose, qu'un réseau ferré de plus en plus dense sillonne la France (6 500 km en 1852 ; 22 800 km en 1870), que la concentration industrielle favorise des mutations démographiques importantes, la condition ouvrière demeure médiocre, parfois misérable. Certains ouvriers (il faut lire à ce sujet les ouvrages d'Edouard Dolléans) ont des salaires de 1,50 F et 3 F par jour (l'équivalent de 3 à 6 kg de pain). Les ouvrières gagnent moitié moins. Les journées de travail sont encore de onze heures à Paris et de douze en province. Les enfants, protégés par une

législation insuffisante, demeurent outrageusement exploités. Pour les bourgeois, l'ouvrier des villes n'est qu'un « partageux ». Pour l'ouvrier, le bourgeois c'est le « propriétaire » qui peut jeter à la rue ses locataires quand bon lui semble. Le climat qui en résulte est particulièrement sensible dans les faubourgs populaires de la capitale, et de certaines grandes villes de province (Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Le Creusot) où des Communes ouvrières tenteront de s'imposer également en 1871.

Enfin, au moment où éclate la guerre avec la Prusse, l'Empire centraliste et bureaucratique est impopulaire. La Commune sera aussi une révolte « républicaine », dans l'esprit de la Révolution française, par opposition à l'ordre bourgeois que l'Empire et les derniers monarques du XIXe siècle ont trop longtemps symbolisé. Sans doute, les plébiscites de Napoléon III accordent-ils d'énormes majorités aux partisans de l'ordre établi, mais ces majorités sont trompeuses. Si le peuple a encore approuvé le 8 mai 1870, « les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860, avec le concours des grands corps de l'État et ratifié le sénatus-consulte » qui élargit le vote du corps législatif, par 7 836 434 « oui » contre 1 506 709 « non », les partisans du « non » sont majoritaires dans la capitale.

### Du 4 septembre 1870 au 18 mars 1871

Les causes lointaines de la Commune de Paris sont donc claires, du moins à nos yeux : sur le plan doctrinal, éveil diffus du mouvement ouvrier en faveur d'une forme de démocratie libertaire ; impact de Proudhon sur les meilleurs cadres de la classe ouvrière, notamment lorsqu'il défendait le principe de la seule structure politique qui préserve l'autonomie de chacun en exigeant la responsabilité de tous : la fédération, contre l'État centralisé ; développement du prolétariat urbain consécutivement à l'achèvement de la révolution industrielle ; impopularité croissante de l'Empire autoritaire et bureaucratique ; assimilation de l'idée de centralisation au concept d'ordre établi ; difficultés multiples de la condition ouvrière.

À ces motifs lointains de la révolte viennent s'ajouter des causes conjoncturelles. L'Empire déclare la guerre à la Prusse, mais il se montre incapable de la bien conduire, et le peuple de Paris, profondément patriote, ressent durement cet échec. La reddition de Sedan, le 2 septembre, au cours de laquelle Napoléon III est fait prisonnier, provoque l'effervescence

<sup>2</sup> Fédéralisme intégral, qui n'est pas du reste la principale thématique traitée dans nos colonnes (Ndlr).

populaire quand le 4 septembre 1870, sous la pression de la foule, la République est proclamée et que, dans une atmosphère de panique, un gouvernement de défense nationale se constitue hâtivement. Les privations suscitées par un long siège au cours duquel la population a eu froid et faim, feront le reste. Dans leur ensemble, les Parisiens sont prêts à continuer à manger leurs rats, leurs chats et leurs chiens pour « tenir », mais ils n'admettent pas la recherche de l'armistice à laquelle se livre le « gouvernement des Jules » (Jules Simon, Jules Ferry, Jules Favre).

Dans leur ensemble également, les Parisiens ne se contentent pas de la déchéance de l'Empire ; ils ne veulent pas entendre parler d'une restauration monarchique, et c'est à l'Hôtel de Ville, symbole de la Commune de Paris, que Gambetta et la foule proclament la République. Très rapidement, et notamment quand fut connue la nouvelle de la capitulation de Metz, cette population acquiert la certitude qu'elle a fait un marché de dupes avec le gouvernement de défense nationale... Or, le peuple parisien est armé. Les bataillons de la Garde nationale, grossis par le chômage ouvrier, constituent la force militaire prépondérante dans l'enceinte de Paris.

Dès septembre 1870 s'est constitué un Comité central républicain des vingt arrondissements qui lance un premier appel à la Commune. Ce Comité réclame une « municipalité » élue garantissant « seule à la capitale assiégée, le contrôle effectif des finances, l'organisation méthodique de son armement et la répartition équitable de ses moyens de subsistance ». Dans le danger suprême de la patrie, ajoutent les rédacteurs, « le principe d'autorité et de centralisation étant convaincu d'impuissance, nous n'avons plus d'espoir que dans l'énergie patriotique des communes de France, devenant, par la force même des choses, libres, autonomes et souveraines ».

Le parti de l'ordre s'inquiète autant de cette volonté de lutte à outrance que des vellétés de constitution de la Commune de Paris. Quelques jours après la proclamation de l'Empire allemand à Versailles, le « gouvernement de défense nationale » entreprend de négocier la capitulation avec Bismarck. Fin janvier, c'est la signature de l'armistice (un armistice de vingt jours). Les Prussiens exigent que les forts de Paris leur soient remis, que la garnison soit désarmée, à l'exception de 15 000 hommes. Par miracle, la Garde nationale se voit reconnaître le droit de conserver ses armes. Le 29 janvier, un décret paru à l'*Officiel* convoque les électeurs pour les 5 et 8 janvier, afin d'élire une Assemblée nationale, mettant fin du même coup au gouvernement du 4-Septembre. Ces élections vont encore creuser l'abîme entre, d'une part, le parti de l'ordre et la province qui veulent la paix et, d'autre part, Paris et les « républicains » qui n'admettent pas la capitulation. L'Assemblée qui sort des urnes comprend 200 républicains, 400 monarchistes (orléanistes et légitimistes), une trentaine de rescapés du bonapartisme. Paris vote massivement (d'autant que les habitants des beaux quartiers ont mis à profit la fin du siège pour aller « prendre le vert ») pour « la République sociale » et les patriotes. Parmi les élus de la capitale : le pamphlétaire Rochefort, l'écrivain Victor Hugo, le « jacobin », Delescluze, le « proudhonien », Benoît Malon, l'internationaliste, Tolain, etc.

Mais la victoire appartient à la province. L'Assemblée qui se réunit à Bordeaux le 12 février 1871 est dominée par les ruraux les plus conservateurs. Elle charge Adolphe Thiers qui vient de signer les préliminaires de paix à Versailles et qui passe pour être un des principaux fossoyeurs de la Révolution de 1848, de former le gouvernement. Le 1<sup>er</sup> mars, en vertu d'un accord

avec la Prusse, les troupes allemandes occupent les quartiers des Champs-Élysées et de la Concorde pour quelques heures. À Bordeaux, l'Assemblée nationale ne craint pas de provoquer Paris : elle acclame Thiers lorsque celui-ci souligne le caractère provisoire du régime républicain ; la ville est décapitalisée, l'Assemblée siège à Versailles ; la solde des gardes nationaux est supprimée sauf pour les « indigents » ; un général réputé « réactionnaire » - un homme du 2 décembre et ancien sénateur d'Empire - d'Aurelle de Paladines, est nommé chef de la Garde nationale ; Blanqui et Flourens sont condamnés à mort ; les clubs et journaux de gauche sont interdits ; les dettes qui ont fait l'objet d'un moratoire doivent être payées sans délai, ainsi que la totalité des loyers en retard, non acquittés depuis l'investissement. À Paris, ces décisions sont ressenties comme autant de provocations. Le peuple parisien sent confusément que pour le nouveau gouvernement « l'ennemi est de moins en moins le prussien et de plus en plus l'homme des faubourgs ». Provoquer ainsi une population armée, affamée, endettée, qui compte des centaines de milliers de chômeurs et qui vient de subir les rigueurs d'un long siège, ne pouvait être le fait que d'un parti pris délibéré ou d'une maladresse insigne. Paris en fureur répond le 15 mars par l'organisation du Comité central de la Garde nationale dominé par des éléments d'« extrême-gauche ». Trois jours plus tard débutera la guerre civile.

Le Comité central de la Garde nationale n'a pris aucune part, nous l'avons dit, dans l'insurrection du 18 mars qui, pourtant, va l'obliger à assumer d'écrasantes responsabilités, à commencer par celles d'un gouvernement municipal révolutionnaire.

### *La proclamation de la Commune*

Le Comité central de la Garde nationale n'a pris aucune part, nous l'avons dit, dans l'insurrection du 18 mars qui, pourtant, va l'obliger à assumer d'écrasantes responsabilités, à commencer par celles d'un gouvernement municipal révolutionnaire.

Si les communards de 1871 avaient pu être des « léninistes », il est probable qu'ils auraient d'abord songé à mettre à profit l'effondrement du parti de l'ordre à Paris et la fuite de Thiers et de ses troupes démoralisées à Versailles, pour les y poursuivre avant qu'elles ne se ressaisissent. Au lieu de fermer les portes de la ville, d'occuper promptement le Mont Valérien, de désarmer certains bataillons « bourgeois » de la Garde nationale qui tiennent les quartiers du centre et de l'ouest de Paris, ils organisent à partir du 19 mars, une sorte d'immense « fête » (Lefebvre) et célèbrent l'évènement du printemps dans une ville qui s'éveille sur un autre univers. Bref, il fallait subordonner la proclamation de la Commune de Paris et la solution des problèmes principaux à la réalisation d'une victoire décisive sur les forces adverses. Au lieu de cela, on palabre ; on décide en priorité de régler les questions administratives ; on se montre légaliste dans une situation insurrectionnelle ; on se grise de réminiscences révolutionnaires (le 20 mars 1871 devient le 29 ventôse an 79), tout en laissant entendre qu'on accepterait « la conciliation » avec Versailles. Les maires et les députés de Paris tenteront donc de négocier avec Thiers, sans comprendre que celui-ci n'a qu'un souci : gagner le temps nécessaire pour réorganiser l'armée régulière et revenir en force à Paris afin, non



seulement d'écraser « la révolte des partageux », mais aussi d'exterminer l'organisation du mouvement ouvrier pour une ou deux décennies. Non seulement Adolphe Thiers refuse donc d'admettre les élections municipales à Paris et encourage tous les moyens de les saboter, mais il négocie avec Bismarck la libération des prisonniers de guerre pour reconstituer une armée dont les contingents ruraux lui permettront de venir à bout de la Garde nationale.

Les hommes du Comité central ont plus de courage et de générosité que de capacités militaires, mais face à leurs adversaires ils montrent, du moins au début de l'aventure, une bonne volonté touchante. Estimant qu'ils ne constituent pas un véritable gouvernement, ils ne s'emparent pas des réserves d'or et de titres de la Banque de France. Pour payer la Garde nationale, ils demandent d'abord une avance à M. de Rothschild, puis ils négocient avec la Banque de France qui consentira au total à la Commune une quinzaine de millions de francs d'avances, alors qu'elle avalisera eu toute liberté des traites versaillaises pour plus de deux cents millions de francs. La Bourse elle-même pourra rouvrir ses portes après quelques

Ferre, Duval, Eudes, Ranvier, qui assumeront les responsabilités militaires et policières effectives ; des membres de l'Internationale comme Eugène Varlin, Theisz, Avrial ; des partisans d'une « République démocratique et sociale » survivants de l'esprit de 1848, tels que Félix Pyat ; quelques « jacobins » dont Delescluze ; le marxiste Frankel ; des proudhoniens, comme Charles Beslay, ancien député à la Constituante de 1848, Benoît Malon, Lefrançais ; l'écrivain Jules Vallès, proche des thèses fédéralistes ; le journaliste Arthur Arnold qui proclame « le mal n'est pas que l'État agisse au nom de tel ou tel principe, c'est qu'il soit » ; le chansonnier Jean-Baptiste Clément, auteur du *Temps des Cerises*. Au total, la Commune compte treize membres du Comité central de la Garde nationale. Vingt-quatre membres de la Commune sont ouvriers : deux relieurs (dont Varlin), un ciseleur, un bijoutier (Frankel), cinq cordonniers, deux teinturiers, deux chapeliers, sept métallurgistes, un cheminot, un ouvrier vannier, un typographe, un menuisier. Les autres membres s'apparentent à la petite bourgeoisie ou aux milieux intellectuels.

Blanqui (alors en prison) et Proudhon (à titre posthume) influenceront ses débats. Les véritables conflits internes qui opposeront les membres de la Commune entre eux sont, en effet, les conflits entre « autoritaires » et « fédéralistes », proudhoniens ou militants de l'Internationale.

La Commune de Paris comptera d'ardents serviteurs. Peut-on dire qu'elle eut un seul vrai chef ? Blanqui (alors en prison) et Proudhon (à titre posthume) influenceront ses débats. Les véritables conflits internes qui opposeront les membres de la Commune entre eux sont, en effet, les conflits entre « autoritaires » et « fédéralistes », proudhoniens ou militants de l'Internationale.

jours de fermeture. Bref ce sont là réflexes d'honnêtes gens, scrupuleux, ne voulant pas apparaître comme des « usurpateurs » ou des « voleurs », et qui, de surcroît, sont dépassés par les circonstances.

Le 28 mars, un vaste rassemblement de gardes nationaux devant l'Hôtel de Ville et des réjouissances populaires seront l'occasion de célébrer la proclamation de la Commune de Paris.

Les actes administratifs arbitraires sont circonscrits au maximum, qu'il s'agisse de la destitution des fonctionnaires du gouvernement ou de l'incarcération de certains autres. La presse bourgeoise continue à paraître, et peut ainsi inviter ses lecteurs à refuser de voter pour la Commune ; la vente des objets engagés au Mont-de-Piété est suspendue ; les échéances sont prorogées ; les propriétaires se voient interdire « jusqu'à nouvel ordre » de mettre à la rue leurs locataires. Enfin, le 26 mars, le peuple est invité à désigner « la Commune de Paris ». Sur 484 569 inscrits, on compte 229 167 votants ; 80 000 inscrits (en général des quartiers bourgeois) étaient absents de la capitale. Les élections se font au scrutin de liste par arrondissement : liste unique de candidats, patronnée à la fois par le Comité central de la Garde nationale, par le Comité républicain des vingt arrondissements, par la Chambre fédérale des sociétés ouvrières et par l'Internationale. La Commune comprend 85 élus, parmi lesquels les blanquistes qui forment un groupe cohérent, tel que Rigault,

### Réflexions sur un échec

Quand on examine ce qu'il convient d'appeler « l'œuvre de la Commune », un certain nombre d'évidences retiennent l'attention :

1. Alors que le mouvement qui a emporté Paris tend à s'étendre dans certaines grandes villes de province<sup>3</sup>, la Commune de Paris ne s'en préoccupera que tardivement<sup>4</sup> et superficiellement. Sans doute la ville est-elle largement isolée, et nous ne sommes pas encore à l'époque de la radio et du téléphone, mais le désir même d'agir au-delà des murs de l'enceinte n'a pas, c'est le moins qu'on puisse dire, obsédé les héritiers de l'insurrection. Jules Vallès écrivait dans *Le Cri du peuple* du 21 mars : « Si Paris a le droit de disposer de lui-même, il ne peut disposer de la France, il ne peut faire plus que ce qu'il fait : lui donner un grand exemple. Il peut réclamer, conquérir et défendre son autonomie, mais il doit laisser la

<sup>3</sup> Commune de Marseille, le 23 mars ; tentatives de Commune à Lyon, le 25 mars, au Creusot, le 25 mars, à St-Étienne, à Toulouse et à

Narbonne approximativement aux mêmes dates.

<sup>4</sup> Notamment dans sa déclaration du 19 avril « au peuple français ».

France agir à sa guise... »

Plus tard, le 21 mai, quand les Versaillais forceront l'entrée de Paris, dans le quartier du Point-du-Jour, ils ne pourront le faire que parce que les gardes nationaux (qui appartiennent aux quartiers populaires) ont pratiquement abandonné la défense de cette partie de l'enceinte, durement bombardée il est vrai, qui protège les arrondissements bourgeois de la ville. Ce ne sont pas leurs quartiers ; ils ne s'y sentent pas chez eux ; ils les fuiront donc, alors qu'ils se battront avec acharnement pour protéger les arrondissements populaires.

Non seulement la Commune de Paris n'a donc pas eu de véritable vision nationale de ses responsabilités propres, mais ses meilleurs défenseurs donnent le sentiment d'être dépayés dès lors qu'il s'agit pour eux d'autre chose que de leur quartier dans la grande commune.

2. Sur le plan idéologique, l'expérience de la Commune de Paris aura une influence considérable sur l'évolution de la pensée marxiste et du mouvement ouvrier, comme en témoignent les réflexions que Marx, Engels, Trotsky et Lénine ont consacré à l'événement. Ainsi, le marxologue, Maximilien Rubel, a souligné<sup>5</sup> qu'il était « indéniable que l'idée que Marx s'est faite de la conquête et de la suppression de l'État par le prolétariat a trouvé sa forme définitive dans son *Adresse sur la Commune de Paris* et qu'elle diffère comme telle de l'idée que nous donne le *Manifeste communiste* ». L'Adresse est, en effet, un « corps étranger » dans l'ensemble de l'œuvre marxiste.

En revanche, au plan des réalisations, l'œuvre de la Commune de Paris est mince... Il est vrai que du 18 mars au 28 mai 1871, il ne s'est écoulé que 72 jours, et il a fallu que les chefs de l'insurrection fassent essentiellement la guerre aux Versaillais. Pratiquement, depuis l'échec (le 3 avril) d'une tentative militaire en direction de Versailles, la Commune est restée sur la défensive. La conscription a été abolie ; la remise aux locataires de trois termes a été décrétée ; les échéances ont été reportées sans intérêts, les amendes infligées aux ouvriers abolies ; les ateliers abandonnés par leurs propriétaires, « nationalisés » ; de même le travail de nuit dans les boulangeries a été supprimé ; la décision a été prise d'adopter les fils et femmes de tués de la garde nationale. etc. Nous ne pensons pas que ces décisions aient constitué une tentative d'autogestion de la vie urbaine par le peuple de Paris, comme on l'a dit. Par contre, la Commune si peu portée à décréter des mesures de révolution sociale, même lorsqu'elles corrigent certaines injustices par trop flagrantes, s'est voulue inutilement anticléricale et même antireligieuse.

Sans doute, retrouve-t-on à partir du « Manifeste » du Comité central des vingt arrondissements de Paris, publié dans *Le Cri du peuple* du 27 mars 1871, jusqu'à la fameuse *Déclaration au peuple français*, du 19 avril où la Commune expose son Programme la continuité d'une perspective fédéraliste indéniable, mais celle-ci n'a guère eu l'occasion de se traduire dans les faits, en termes de réformes réellement structurelles.

3. La Commune a néanmoins, et malgré toutes les lacunes que nous venons de rappeler, une valeur exemplaire, en tant qu'événement historique. Réagissant contre la « claustrophobie » dont il avait souffert durant la guerre et le siège, le peuple de Paris a effectivement voulu faire de ce printemps 1871 celui de sa libération. Malgré ses crimes

(moins nombreux cependant que ceux des Versaillais) et ses lacunes, la Commune retient l'attention par la spontanéité de ses origines ; par l'absence de tout projet totalitaire ; par l'atmosphère de kermesse populaire qui la caractérise. Quand les Versaillais forceront les portes de Paris le 21 mai, où est le peuple ? Il écoute un « concert monstre » dans les jardins des Tuileries, au profit des veuves et des orphelins...

On peut évidemment se gausser de telles naïvetés, de ses délibérations à perte de vue, de sa phraséologie qui nous paraît désuète aujourd'hui, de sa méfiance, jusque dans les pires dangers, à l'égard de la hiérarchie (« pas de président, pas de maire, pas de général en chef, écrit *Le Cri du peuple*, ce sont des images de monarchie, une première étape vers la tyrannie »), de son absence de discipline ; mais c'est justement tout cela qui confère son caractère extraordinaire à l'événement qu'a constitué la Commune. Au printemps 1871, c'est Paris tout entier qui explose contre la passivité et la résignation, et, somme toute, la Commune fut une des rares expériences populaires qui aurait pu se prévaloir de la devise donnée par Karl Marx à l'Internationale : « L'émancipation de la classe ouvrière doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

[On retrouve dans les documents où] la Commune expose son Programme la continuité d'une perspective fédéraliste indéniable, mais celle-ci n'a guère eu l'occasion de se traduire dans les faits, en termes de réformes réellement structurelles.

### *La semaine sanglante*

Il n'est évidemment pas question dans un tel article de relater les différentes phases de l'agonie de la Commune de Paris, mais d'en souligner quelques faits caractéristiques.

Dès la première semaine d'avril, les Versaillais se sont ressaisis. Deux des principaux leaders de la Commune, le blanquiste Duval et Flourens sont pris. Duval est fusillé ; Flourens massacré. D'autres communards subiront le même sort. La Commune décide alors, non sans débats internes, de procéder à des représailles en arrêtant des notables qui lui serviront d'otages. Ceux-ci seront fusillés sur les hauts de Belleville au cours des dernières heures de l'insurrection. L'archevêque Darboy, que Thiers refusa d'échanger contre Blanqui, le président Bonjean, d'autres ecclésiastiques, des gardes de Paris, quelques civils, payèrent de leur vie les innombrables assassinats et les exécutions massives dont les troupes versaillaises se rendirent coupables quand elles réussirent à envahir la capitale, à partir du 21 mai.

Ces massacres sauvages et inutiles nous ont laissé une image pénible des dernières heures de la Commune de Paris. Mais si on ne peut que déplorer l'exécution des otages par les communards au moment où leur rêve s'écroule, que penser de la répression qui l'accompagne et la suit : 30 000 fusillés, 70 000 arrestations, 13 440 condamnations (dont 285 à mort, et plus de 4 500 à la déportation) ? Tout s'est passé, comme si Thiers (dont la maison parisienne fut démolie par les fédérés) et le parti versaillais avaient décidé de se venger de leur propre peur. « L'ordre social » avait paru un moment menacé par les « partageux ». Ils ne le leur ont jamais pardonné. Le mouvement ouvrier fut décapité pour de nombreuses années, malgré l'amnistie que les « républicains » arrachèrent en 1880. Au total, la Commune de Paris a fait plus de victimes que la

<sup>5</sup> Karl Marx, *Pages choisies pour une éthique socialiste, introduction*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1948, 379 p.



Fresque dans les rues du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, avril 2021

Révolution française au cours de laquelle 2 849 personnes furent guillotonnées à Paris, et qui compta avec la province 12 000 victimes au maximum en deux ans.

Autre aspect de l'agonie de la Commune : le rôle que jouèrent les « vrais » chefs militaires, comme les Polonais Dombrowski et Wroblewski, ainsi que Rossel. Ceux-ci furent d'un dévouement sans borne, alors qu'à priori, ils paraissaient suspects et n'étaient pas toujours obéis, ayant constamment maille à partir avec un pouvoir d'autant plus « dilué » que la situation devenait dramatique. Rossel qui devait payer de sa vie son dévouement à la Commune eut un jour ce propos désabusé à son égard : « Tout le monde y délibère, personne n'y obéit ! » Il faut mentionner également, le rôle souvent héroïque des femmes de Paris, notamment au cours des derniers jours de la lutte, et particulièrement la figure de la « vierge rouge » Louise Michel, qui survivra d'ailleurs à ces événements dramatiques et à la déportation en Nouvelle Calédonie.

Enfin, à mesure que sous la pression de la guerre, la Commune en tant que telle, abandonne ses prérogatives aux hommes du Comité central et aux membres du Comité de salut public (réminiscence de la Grande Révolution) qu'imposèrent les blanquistes et les jacobins, contre l'avis des proudhoniens, celle-ci perd une partie de son « image de marque ». Mais l'œuvre assez dérisoire de ce Comité de salut public n'est pas

restée dans l'histoire alors que celle de la Commune de Paris considérée dans son ensemble, y occupe désormais une place symbolique et significative.

Le véritable vainqueur de la Commune, c'est Adolphe Thiers. L'histoire a fait de cet homme habile, qu'aucun scrupule n'a arrêté pour détruire complètement la Commune, le fondateur de la III<sup>ème</sup> République. Celui que Gambetta qualifia un jour de « sinistre vieillard », n'a eu qu'un mérite : celui de sauver l'ordre bourgeois de son époque de la crise majeure dans laquelle il s'était enfoncé. Vieil orléaniste, il finit par instaurer la République. Il a dupé les Communards en faisant dire et laissant croire qu'il n'était pas opposé à un compromis. Il a dupé le parti monarchiste, en se jouant des oppositions légitimistes et orléanistes, après s'être appuyé sur lui pour abattre Paris. En fait, M. Thiers ne mérite ni l'excès d'honneur, ni l'excès de haine que suscite généralement son nom quand on évoque cette période, bien que son

personnage n'éveille aucune sympathie. S'il a été le destructeur de la Commune de Paris, il apparaît aussi – étrangement d'ailleurs – comme l'homme qui a le plus consciemment contribué à son enfantement. À la limite, on pourrait soutenir que ce ne sont pas les communards qui ont fait la Commune, mais M. Thiers. L'écrivain, Pierre Dominique écrit excellemment à ce propos : « M. Thiers a précipité le déclenchement de la Commune, ayant joué le rôle de détonateur. On affirmerait même que M. Thiers a voulu la Commune pour l'écraser, et pour permettre aussi l'établissement heureux de cette troisième République à laquelle il songe et qu'il veut bourgeoise et capitaliste comme est ce siècle et comme il est lui-même, oui, on affirmerait cela qu'on toucherait du doigt sans doute une très horrible et très sanglante vérité. »

Décimés par la répression, les partisans du socialisme libertaire et fédéraliste perdront largement à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle leur influence sur le mouvement ouvrier français. Nous les retrouverons cependant avec Pelloutier et les Bourses du travail, Griffuelhes et la première CGT... Mais le courant marxiste emportera avec Jules Guesde l'influence prédominante avant de faire la fortune contradictoire du réformisme parlementaire et du bolchevisme. Ceci, cependant, est déjà une autre histoire qui comporte ses propres enseignements.

Hors du dithyrambe ou du réquisitoire, il y a deux façons de juger la Commune de Paris : se contenter de constater son échec – pour le déplorer ou s'en féliciter – ou, au-delà de cet échec, que nul ne songe à contester, tenter de dégager les éléments positifs dont l'avortement du projet n'a pas permis l'éclosion. C'est cette deuxième position que nous voudrions défendre.

Mais parler de la Commune autrement qu'en historien est difficile : honnie par la bourgeoisie réactionnaire, refoulée hors de sa mémoire – ses manuels scolaires, – l'« époque » des

Si la Commune peut être source d'enseignements et de réflexion, c'est pour les fédéralistes qu'elle devrait l'être ; elle a essayé d'instaurer une société socialiste anti-étatiste

communeux est devenue, à quelques rares exceptions près, l'objet de panégyriques romantiques ou la chasse gardée des communistes ou des marxistes plus ou moins orthodoxes, qui ont réussi ce tour de force de faire d'une révolution de caractère anarchiste la « répétition générale » de la plus grande tentative d'asservissement de l'homme des temps modernes. Devant cette usurpation, les voix des « libertaires » se sont faites de plus en plus discrètes, et les fédéralistes, même quand ils se qualifient d'« intégraux » ne semblent guère disposés à revendiquer un héritage encombrant, que l'empressement des communistes à s'approprier leur a rendu suspect.

Et pourtant si la Commune peut être source d'enseignements et de réflexion, c'est pour les fédéralistes qu'elle devrait l'être ; elle a essayé d'instaurer une société socialiste anti-étatiste, elle a échoué, et cette tentative fut presque unique, si l'on excepte d'autres expériences plus brèves, plus limitées et moins significatives (début de la révolution soviétique, Espagne...). L'intérêt pour les idées primerait-il, chez certains, le souci de les voir incarnées dans les faits ?

### *Un accident... prévisible*

Il convient tout d'abord de noter – comme le fait justement Bernard Voyenne – que l'émeute du 18 mars fut loin d'être la première phase, voulue et organisée, d'un projet révolutionnaire dûment mûri. Accident, si l'on veut, provoqué par de nombreuses causes, et dont l'affaire des canons ne fut que l'étincelle qui enflamme – après six mois de troubles, d'agitations, de privations et de rancœurs – une population exaspérée. Mais lorsque, à la faveur de cette insurrection quasi spontanée, le Comité central de la Garde nationale se rend compte que le peuple l'a fait maître de Paris, il peut être surpris de la facilité de sa victoire, il peut se montrer indécis ou divisé sur la tactique à suivre, il n'a pas cependant à improviser un programme : celui-ci lui est pour ainsi dire tracé par les revendications les plus constantes des Parisiens depuis le 4 septembre 1870 et dont lui-même s'est fait à mainte reprise l'interprète. Ces revendications ne sont certes pas révolutionnaires, en ce sens qu'elles ne constituent pas, et ne prétendent pas constituer, l'ébauche d'une société nouvelle, mais elles tracent néanmoins le cadre où une telle ébauche pourra ultérieurement s'inscrire ; en schématisant, elles culminent dans l'idée même de « Commune », notion vague pour certains, mais qui symbolise – face à l'incapacité du

gouvernement provisoire – la volonté des Parisiens de « prendre en mains leurs propres affaires ». Quand ils précisent leurs positions, les comités de vigilance, les chambres syndicales, les clubs sont unanimes à demander : l'abolition de l'armée permanente, la levée en masse et l'organisation de la défense, la suppression de la préfecture de police, des réquisitions et un rationnement équitable, la liberté d'expression et d'association, la remise des loyers... et, comme moyen pour atteindre ces objectifs, l'élection d'une municipalité parisienne.

N'étant pas et ne se voulant pas une avant-garde révolutionnaire, simple mandataire du peuple en armes soudain maître de son destin face à un pouvoir qui, de fait, a abdiqué, le Comité central ne cherche donc d'autre issue à cette situation insurrectionnelle que celle que réclament inlassablement depuis six mois les Parisiens : les élections. Si les termes « expression de la volonté populaire » ont un sens, le Comité central a été vraiment cette expression-là.

### *L'Internationale*

À côté du Comité central, organisation fédérative des bataillons de la Garde nationale, le conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale des travailleurs (AIT) représente (avec la Chambre fédérale des sociétés ouvrières qu'il contrôle) l'organisation du prolétariat parisien. Quoique passablement désorganisée par la guerre et le siège, l'Internationale garde un grand prestige et une influence certaine parmi les ouvriers de la capitale. Mais pas plus que le Comité central, l'Internationale, en ce mois de mars 1871, ne prépare la révolution – du moins dans l'acceptation blanquiste du terme. Ses animateurs, sous l'influence de Proudhon, se sont lancés depuis plusieurs années, en dépit de la répression impériale, dans un vaste programme d'organisation de la solidarité ouvrière. En marge de la société bourgeoise, ils construisent patiemment la « contre-société » des prolétaires, fédération de toutes les associations ouvrières de « résistance ». Les Internationaux n'excluent pas cependant la perspective d'un affrontement avec les forces de la réaction et de l'ordre ; instruits par l'enseignement de Bakounine, ils sont préparés – au moins intellectuellement – à cette phase violente que doit constituer la « liquidation de l'État » et du capitalisme, même s'ils ne l'entrevoient que dans un futur indéterminé. « On sera prêt et puissamment constitué au jour de l'action, si imprévue que soit son arrivée », écrivait en février 1871 Frankel, dont on sait le rôle important qu'il joua dans la Commune.

Toutefois, en dépit du climat contestataire et majoritairement « socialiste », au sens vague du terme, qui règne à Paris, en ce début de 1871, l'Internationale n'envisage nullement un mouvement insurrectionnel, a fortiori d'y prendre part (l'échec de la tentative menée par Bakounine à Lyon en septembre 1870, tout autant que les conseils de Karl Marx sont là pour l'inciter à la prudence et la garder de tout « aventurisme »).

Depuis le 4 septembre, la tactique de l'AIT est d'être présente sur tous les fronts de la lutte des prolétaires et des démocrates. Elle participe avec les blanquistes, certains jacobins et

démocrates « avancés », à la constitution du Comité central républicain des vingt arrondissements dont le programme, largement inspiré par ses militants, réclame « une liquidation révolutionnaire politique et sociale » de la société actuelle. Dès avant le 18 mars, et malgré les réserves de certains d'entre eux (Frankel, notamment, qui y voit une compromission avec la bourgeoisie), les Internationaux se sont fait déléguer par leurs bataillons, à titre personnel, pour siéger au Comité central de la Garde nationale, car ils voient en lui une force potentielle non négligeable ; ce sera notamment le cas de Varlin.

Si, comme le Comité central, l'AIT est surprise par l'émeute du 18 mars que, pas plus que celui-ci, elle n'a contribué à susciter, si elle hésite quelques jours sur la tactique à suivre, elle est donc loin d'être prise au dépourvu. Après quelques jours d'expectative, elle se rallie au Comité central de la Garde nationale qu'elle appuie désormais de « toute sa force morale » : dans son manifeste du 24 mars, l'AIT appelle le peuple de Paris à voter pour la Commune et se lance dans la campagne électorale ; dix-sept de ses militants seront élus le 26 mars.

### *Des principes, pas une doctrine*

Ainsi, nous l'avons vu, la journée du 18 mars a peut-être un aspect « accidentel », dans la mesure où elle n'a été voulue ni préparée par aucun groupe constitué, elle n'en est pas moins l'aboutissement logique, et difficilement évitable, de six mois d'effervescence populaire et d'impétuosité du gouvernement provisoire. Dans sa spontanéité, elle est porteuse des revendications et des aspirations quasi unanimes du peuple parisien. Il y a une conjonction de volontés qui, toutes, exigent la Commune, même si sous ce vocable se dissimulent des préoccupations sinon divergentes, tout au moins différentes.

Bien avant les élections du 26 mars, les diverses « familles » politiques ont pu, dans leurs clubs, discuter et exprimer leur programme ; les élections, même organisées à la hâte comme elles le furent, ne les prennent pas de court, non plus que l'opinion publique. Les éléments les plus conscients de la nécessité et des voies et moyens d'une révolution sociale de type libertaire, les Internationaux, voient dans la Commune – parce qu'elle est l'affirmation de la République et qu'elle est portée par un courant profondément populaire, antiautoritaire, antiparlementaire et anticapitaliste – l'occasion de réaliser, au moins partiellement, leur projet ; leur adhésion et leur participation à la Commune lui donnera une assise doctrinale qui la fera échapper à la simple émeute patriotique. Cela dit, il faut aussitôt rappeler que les Internationaux ne sont dans le conseil de la Commune qu'une minorité ; qu'ils ne constituent pas eux-mêmes un bloc homogène, partagés qu'ils sont entre des éléments proudhoniens « mutuellistes », des bakouniniens, de très rares marxistes et même quelques blanquistes qui ont rejoint récemment les rangs de l'Internationale ; et qu'enfin, certains d'entre eux voteront parfois avec la majorité.

Au plan international, l'AIT est loin d'avoir élaboré une doctrine rigide, comme elle tentera de le faire après 1872 lorsque Marx aura assuré son emprise sur le Conseil général



Proclamation de la Commune place de l'Hôtel de ville. (*Le Monde Illustré*, n°730, 8 avril 1871).

de Londres. Les différentes sections, souplement fédérées, n'ont en commun que quelques principes « de base », hors desquels la liberté d'opinion et d'action est de règle. Au congrès de Bâle, en septembre 1869, un accord s'est fait sur la collectivisation (non l'étatisation !) des moyens de production ; mais déjà une première scission se dessine entre les anarchistes, ou socialistes libertaires, entraînés par Bakounine (ce sont en majorité des Français, des Belges, des Suisses, des Espagnols) et les communistes autoritaires (Allemands, Anglais, Suisses allemands) regroupés autour de Marx. C'est à la lumière de ces quelques données – trop schématiquement exposées – qu'il convient de juger la Révolution de 1871. Divisée entre une minorité relativement cohérente et une majorité passablement hétéroclite, la Commune ne réussit à se diriger qu'en biaisant vers un but qui n'était clair que pour les communeux les plus lucides, la plupart des Internationaux ; ceux-ci imprimèrent une marque originale à ces soixante-douze jours d'un printemps d'espoir, qui, sans eux, n'aurait été probablement qu'une grande et tragique kermesse ou une triste caricature de 1792.

### *Un antiétatisme fondamental*

Que les Internationaux français aient été en majeure partie des disciples de Proudhon et, surtout parmi les jeunes, de Bakounine, c'est une réalité que même les historiens marxistes ne peuvent nier, bien qu'ils en tirent en général des commentaires plutôt défavorables. Cette influence, jointe à l'instinct libertaire du peuple parisien, a donné à la Révolution de 1871 son caractère fondamentalement anti-étatiste.

Sur ce point, pas de division, une profonde unanimité. À l'antiétatisme doctrinal des proudhoniens et passionnel, presque viscéral, des bakouniniens, répond dans la majorité celui, plus tactique et conjoncturel, des blanquistes et des jacobins. Pour les uns, la liquidation de l'État et l'instauration de la Commune sont le fondement de la création d'une nouvelle société, non hiérarchique, antiautoritaire, supprimant les distinctions entre les classes et entre gouvernants et gouvernés ; pour les autres, un moyen d'opposer le Paris républicain à une Assemblée réactionnaire et rurale. L'unanimité anti-étatiste est donc équivoque, et cette équivoque n'a cessé de peser sur la nature même de la

Commune : les fédéralistes voient en elle la municipalité parisienne révolutionnaire enfin libre et maîtresse de son destin, prête à conclure avec les autres communes libérées un nouveau « contrat national » ; les jacobins veulent en faire face à l'antirépublicanisme et au défaitisme des Versaillais, le noyau d'un gouvernement révolutionnaire de la France, résurgence de la Commune de 1792-1793. Mais le courant anti-étatiste et l'aspiration à l'autonomie communale sont tellement forts que blanquistes et jacobins, plus ou moins contraints, s'y rallient ; de l'ambiguïté de cette situation, les socialistes révolutionnaires sauront tirer parti.

Dans sa Déclaration au peuple français du 19 avril – adoptée à l'unanimité moins une voix ! – par laquelle la Commune explique son programme et justifie son action, pas une seule fois ne figure le mot État. Au jugement de Karl Marx :

« L'antagonisme de la Commune et du pouvoir d'État a été pris à tort pour une forme excessive de la vieille lutte contre la surcentralisation », la Déclaration réplique : « L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique inintelligente ; arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être et la sécurité de tous.

La Révolution communale (...), c'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres<sup>6</sup>. »

Cette révolution anti-étatiste, anticapitaliste et communale est proche de celle que Bakounine, après Proudhon, appelait de ses vœux quand il écrivait (en 1865) que : « L'avènement de la liberté est incompatible avec l'existence des États » et qu'il défroissait ainsi l'objet de la « révolution démocratique et sociale » :

« Politiquement : c'est (...) l'émancipation complète des individus et des associations du joug de l'autorité divine et humaine : c'est la destruction absolue de toutes les unions et agglomérations forcées des communes dans les provinces, des provinces et des pays conquis dans l'État. Enfin, c'est la dissolution radicale de l'État centraliste, tutélaire, autoritaire, avec toutes les institutions militaires, bureaucratiques, gouvernementales, administratives, judiciaires et civiles. C'est en un mot la liberté rendue à tout le monde, aux individus, comme à tous les corps collectifs, associations, communes, provinces, régions et nations, et la garantie mutuelle de cette liberté par la fédération. « Socialement : c'est la confirmation de l'égalité politique par l'égalité économique (...) »<sup>7</sup>. »

C'est bien cette « union de l'ordre et de l'anarchie », expression selon Proudhon de « la plus haute perfection de la société » que le programme de la Commune commençait d'ébaucher.

### La commune souveraine

« Jusqu'ici, nous n'étions qu'une foule, nous serons enfin une cité », proclame en octobre 1870 le Comité central des vingt arrondissements en faisant allusion à la Commune dont il réclame la constitution. Paroles admirables de gens simples qui ont eu de la déstructuration de la société par l'État une connaissance toute intuitive mais profonde.

À cette société décomposée, la Commune entend opposer une structure « solidarisante » et non contraignante, fédération de groupements de toute nature, permettant à l'homme de s'insérer dans des collectivités librement constituées, où il puisse retrouver et manifester en permanence initiative et responsabilité et exercer la plénitude de ses droits politiques et sociaux.

« Le principe d'autorité et de centralisation étant convaincu d'impuissance, ajoutait le Comité central, nous n'avons plus d'espoir que dans l'énergie patriotique des communes de France, devenant par la force même des choses, libres, autonomes et souveraines<sup>8</sup>. »

Libre, autonome, souveraine, telle apparaît la commune, base de la société fédéralisée, dans le programme du 19 avril. De son « autonomie absolue » – qui n'a « pour limites que le droit d'autonomie égal » des autres communes – découlent des droits importants : la Commune vote le budget ; fixe et répartit l'impôt ; organise sa magistrature, sa police et l'enseignement ; administre les biens communaux ; garantit les libertés individuelles ; assure le libre exercice du droit de réunion ; etc. Tous les magistrats et fonctionnaires communaux, choisis par élection ou concours, sont responsables et justifiables d'un droit permanent de contrôle et de révocation.

« L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique inintelligente ; arbitraire ou onéreuse. L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être et la sécurité de tous. »

Que demandaient d'autre Proudhon et Bakounine ?

Du premier, citons ce passage de *La Capacité politique des classes ouvrières* (1865) :

« La commune comme l'homme, comme la famille, comme toute individualité et toute collectivité intelligente, morale et libre, est un être souverain. En cette qualité la commune a le droit de se gouverner elle-même, de s'administrer, de s'imposer des taxes, de disposer de ses propriétés et de ses revenus, de faire sa police, d'avoir sa gendarmerie et sa garde civique ; de nommer ses juges, d'avoir ses journaux, ses réunions, ses sociétés particulières (...) »<sup>9</sup>.

Et de Bakounine, ce texte extrait du *Catéchisme révolutionnaire*, écrit aussi en 1865 :

« La base de toute organisation politique d'un pays doit être la commune, absolument autonome, représentée toujours par la majorité des suffrages de tous les habitants hommes et femmes à titre égal, majeurs.

<sup>6</sup> *Journal officiel de la République française*, 20 avril 1871.

<sup>7</sup> Texte dans Daniel Guérin, *Ni Dieu ni maître*, Paris, « Petite Collection Maspero », Maspero, 1970, t. I, p. 205.

<sup>8</sup> Cité dans Jean Dautry et Lucien Scheler, *Le Comité central républicain*

*des vingt arrondissements*, Paris, Éditions sociales, 1960, p. 85.

<sup>9</sup> P.-J. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1924, p. 281.

Aucun pouvoir n'a le droit de se mêler dans sa vie, dans ses actes et dans son administration intérieure. Elle nomme et destitue par élection tous les fonctionnaires : administrateurs, et juges, et administre sans contrôle les biens communaux et ses finances. Chaque commune aura le droit incontestable de créer indépendamment de toute sanction supérieure sa propre législation et sa propre constitution<sup>10</sup>. »

Que réclament d'autre, aujourd'hui, les fédéralistes ?

### Vers la république universelle

Autonomie communale ne veut pas dire indépendance, et ce n'est pas à une société atomisée de petites « républiques indépendantes » à la « destruction de l'unité française » que prétend aboutir le projet de la Commune, mais à une nouvelle unité fondée sur l'association des communes libérées ;

plus de gouvernement national, mais une « administration centrale, délégation des communes fédérées », en application du système fédératif défini par Proudhon et dont la loi fondamentale est que « dans la fédération, les attributs de l'autorité centrale se spécialisent et se restreignent, diminuent de nombre, d'immédiateté, et (...) d'intensité<sup>11</sup> ».

Un point toutefois sépare le programme des révolutionnaires de 1871 des conceptions de Bakounine : craignant que la commune ne soit trop faible pour résister à une pression centralisatrice inévitable - et que connaissent bien tous les États fédéraux, - celui-ci considérait comme indispensable la création entre les communes et cette « administration centrale », d'« au moins un intermédiaire autonome : le département, la région ou la province ».

Cette structure fédérale, partant de la commune ne saurait s'arrêter aux frontières d'un pays ; pour réussir, la révolution doit être universelle ; commentant l'expérience de la Commune, Bakounine voyait la future organisation sociale, se faisant « de bas en haut, par la libre association ou fédération des travailleurs, dans les associations d'abord, puis dans les communes, dans les régions, dans les nations et, finalement, dans une grande fédération internationale et universelle<sup>12</sup> ». La « république universelle » la Commune aussi l'appela de ses vœux ; on l'accusa d'être « patriotarde », elle fut tout au plus patriote, mais non nationaliste. Les membres de l'Internationale en tout cas avaient trop le sens de l'unité de la lutte d'émancipation de tous les prolétaires, par-dessus les frontières artificielles des États, pour assimiler le combat contre les forces réactionnaires de la Prusse à une guerre entre Allemands et Français. Dès le 4 septembre, le conseil fédéral des sections parisiennes de l'Internationale, dans son *Adresse au peuple allemand*, proclamait :

« Oublions les crimes militaires que les despotes nous ont fait commettre les uns contre les autres.  
Proclamons : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité des peuples. Par notre alliance, fondons les États-Unis D'EUROPE<sup>13</sup>. »

### La politique sociale de la Commune

La commune libérée, nous l'avons vu, n'est pas une collectivité strictement politique, mais avant tout une fédération d'associations de travailleurs ; son objectif est de mettre un terme à l'exploitation, aux monopoles, aux privilèges et de réaliser enfin l'émancipation du prolétariat. Comme le soulignait Lefrançais, l'idée communaliste impliquait la « suppression du pouvoir dans l'ordre politique » et « la suppression du salariat dans l'ordre économique ».

On a reproché cependant à la Commune de s'être voulue une révolution sociale et de n'avoir guère défini son programme ; quant aux décisions prises, elles seraient rares et par trop incohérentes. Socialiste, la Commune l'aurait été surtout en paroles et bien peu en actes. Ce jugement nous paraît devoir être nuancé.

Cette structure fédérale, partant de la commune ne saurait s'arrêter aux frontières d'un pays ; pour réussir, la révolution doit être universelle

Notons tout d'abord que si son projet politique rencontra facilement l'unanimité - une unanimité non dénuée d'équivoques, nous l'avons vu, - le projet social de la Commune fut trop souvent victime de l'opposition entre la majorité, qui prétendait s'occuper d'abord des problèmes politiques et municipaux, et la minorité réellement socialiste. Passant sur les quelques décrets sociaux, au sens restreint du terme, que tout le monde connaît : abolition du travail de nuit des ouvriers boulangers, suppression des amendes et retenues sur les salaires, réorganisation des bureaux de placement, réforme du Mont-de-piété..., nous essayerons de nous attacher, là encore, davantage aux intentions proclamées ou sous-jacentes qu'à des réalisations forcément parcellaires, et à montrer leur cohérence et leur convergence avec le programme socialiste révolutionnaire de Proudhon et de Bakounine.

Sociale, la Révolution de 1871 l'a été, si l'on prend ce mot dans son sens le plus large. Son ambition n'était-elle pas de provoquer « un changement radical des rapports sociaux » ? (« L'égalité sociale. Plus de patronat, plus de prolétariat, plus de classes », exigeaient les comités de vigilance en février 1871. « Nous ne voulons plus d'aliénations, plus de monarchie, plus de ces exploités ni oppresseurs de toutes sortes... », proclamait de son côté, lors de son assemblée du 10 mars, la Fédération de la Garde nationale.). Dans sa grande majorité, le peuple de Paris était socialiste, mais « beaucoup plus d'instinct que d'idée ou de conviction réfléchie », comme le notait Bakounine ; pour lui le socialisme n'est pas encore un système, c'est pour reprendre l'expression de Proudhon, « tout simplement une protestation », ou encore : « l'affranchissement du prolétariat et l'extinction de la misère, c'est-à-dire l'égalité effective des conditions parmi les hommes ».

### L'usine à l'ouvrier

C'est sur ce socialisme diffus qu'a pu s'appuyer la Commune, mais aussi sur les œuvres théoriques de Proudhon, et sur l'expérience des sociétés ouvrières qui se sont grandement développées à la fin du Second Empire sous l'impulsion de l'Association internationale des travailleurs. Remarquable

<sup>10</sup> Texte dans D. Guérin, *op. cit.*, p. 189.

<sup>11</sup> P.-J. Proudhon, *Du principe fédératif*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1959, p. 321.

<sup>12</sup> M. Bakounine, *Œuvres*, Paris, Stock, 1895-1913, t. IV, p. 263.

<sup>13</sup> Cité dans Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, p. 32.



Pierre-Joseph Proudhon et ses enfants en 1853, Gustave Courbet, Petit Palais, Paris

organisateur de ces sociétés, militant de l'Internationale, disciple de Bakounine, Eugène Varlin écrivait, un an avant la Commune :

« À moins de vouloir tout ramener à un état centralisateur et autoritaire qui nommerait les directeurs d'usine, de manufactures, lesquels nommeraient à leur tour les sous-directeurs, contremaîtres, etc., et d'arriver ainsi à une organisation hiérarchique de haut en bas du travail, dans laquelle le travailleur ne serait plus qu'un engrenage inconscient, sans liberté ni initiative, à moins de cela, nous sommes forcés d'admettre que les travailleurs eux-mêmes doivent avoir la libre disposition, la possession de leurs instruments de travail<sup>14</sup>. »

À quoi, fait écho Bakounine :

« Je suis un partisan convaincu de l'égalité économique et sociale, parce que je sais qu'en dehors de cette égalité, la liberté, la justice, la dignité humaine, la moralité et le bien-être des individus aussi bien que la prospérité des nations ne seront jamais rien qu'autant de mensonges. Mais, partisan quand même de la liberté, cette condition première de l'humanité, je pense que l'égalité doit s'établir dans le monde par l'organisation spontanée du travail et de la propriété collective des associations productrices librement organisées et fédéralisées dans les communes, et par la fédération tout aussi spontanée des communes, mais non par l'action suprême et tutélaire de l'État<sup>15</sup>. »

À côté de ces textes, le programme de la Commune du 19 avril paraît assez flou :

« ... À la faveur de son autonomie, et profitant de sa liberté d'action. Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir, et la propriété, suivant les

nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience<sup>16</sup>. »

N'oublions par cependant qu'il s'agit-là d'une déclaration adoptée à l'unanimité moins une voix et que cette unanimité aurait été difficile à obtenir sur une rédaction plus explicite. Néanmoins, au travers d'autres textes, émanant notamment de la commission du travail et de l'échange (composée en majeure partie de jeunes ouvriers militants de l'Internationale et animée par Frankel), comme dans certains décrets, se précisent - encore en pointillés, certes, mais sans équivoque - les lignes de force de cet « ordre nouveau d'égalité, de solidarité et de liberté » qui doit être « le couronnement de la révolution communale que Paris a l'honneur d'avoir inaugurée » :

« Pour (le peuple) la Commune n'est pas seulement l'autonomie administrative, mais encore et surtout l'affirmation du pouvoir souverain, du

pouvoir législatif, c'est-à-dire le droit entier, absolu, pour le groupe communal de se donner ses propres lois, de créer son organisme politique comme un moyen pouvant réaliser le but même de la Révolution, à savoir l'affranchissement du travail, l'abolition des monopoles et des privilèges, de la bureaucratie, de la féodalité industrielle, agioteuse et capitaliste, la création enfin de l'ordre économique qui doit substituer l'accord des intérêts, la justice dans l'échange, aux conflits et aux désordres enfantés par l'ancien ordre social du laisser-faire et du laisser-passer<sup>17</sup>. »

Propriété collective des moyens de production par les associations de travailleurs, libre fédération de ces associations entre elles pour organiser le crédit et l'échange, organisation, en dehors de l'État, de la puissance sociale des masses ouvrières, tel est le type de société socialiste qu'ont ébauché les communeux et qui se situe dans le droit fil des théories de Proudhon et de Bakounine. Si l'on descend au niveau des quelques décrets pris à l'instigation de la commission du travail et de l'échange, nous retrouvons ce même souci - dénué de tout esprit doctrinaire - d'« autogestion » : dans les ateliers « communalisés », le délégué à la direction et les chefs d'ateliers sont nommés par les ouvriers et sont révocables ; pour favoriser le développement des institutions de solidarité ouvrières, les administrations publiques et les mairies sont invitées à accorder une priorité pour leurs achats aux « associations de producteurs » qui se créent dans les différentes branches d'activité...

Reprocher à la Commune de n'avoir pu davantage préciser son programme et surtout mieux l'appliquer, quand on sait que ses neuf semaines d'existence ont été dominées par une guerre impitoyable et des problèmes de subsistance criants, et que seule une minorité était consciente du fait que la révolution ne pouvait réussir que si elle était en même temps une révolution politique et sociale, est un peu léger.

<sup>14</sup> Cité dans J. Rougerie, *op. cit.*, p. 22.

<sup>15</sup> M. Bakounine, *Œuvres*, t. IV, p. 250.

<sup>16</sup> *Journal officiel de la République française*, 20 avril 1871.

<sup>17</sup> « Projet d'organisation pour le travail des femmes », de la main de l'International, G. Bertin, cité dans J. Rougerie, *op. cit.*, p. 175.

## Un mouvement spontané

L'intérêt que nous portons à la Commune serait faible si elle n'avait été réellement, profondément une révolution libertaire. Elle fut tout d'abord, dans son déclenchement, l'œuvre spontanée du peuple parisien (un « mouvement spontané, mais nullement imprévu (...), né des entrailles même du siècle », notait Lissagaray). Si elle trouva l'appui d'une minorité agissante, elle ne fut menée ni faite à son profit par aucune minorité dirigeante. Même sur sa fin, quand elle se lança dans cette expérience, plus proclamatoire que réelle, de comité de salut public, elle répugna à toute direction, à toute dictature, faisant inlassablement confiance à l'initiative et au contrôle populaires. « Issue de l'anarchie, elle a vécu et s'est soutenue par l'anarchie. »

La Commune n'eut pas de chef, on le lui a assez reproché. Si sur le plan militaire cette situation eut peut-être des conséquences fâcheuses, comment ne pas se féliciter en revanche qu'un mouvement révolutionnaire au moins n'ait pas prétendu instaurer la liberté par d'autres moyens que la liberté ?

Rester en contact permanent avec les masses, ne pas faire œuvre de doctrinaires mais d'« hommes pratiques », consulter les intéressés avant de promulguer toute réforme les concernant, être le plus possible à l'écoute des revendications populaires, tel a été le souci constant des meilleurs communeux.

Révolution profondément libertaire, parce qu'elle fut l'œuvre du peuple et non de doctrinaires et qu'après le despotisme de l'Empire, le peuple aspirait à la liberté ; parce que, parmi les hommes dont elle fit ses mandataires au conseil communal, figuraient quelques socialistes révolutionnaires authentiques, qui ont lutté sans faiblesse contre les tendances à l'autoritarisme des blanquistes et des jacobins (« Je ne comprends pas, s'écriait Arnould, que des hommes qui ont passé toute leur vie à combattre les errements du despotisme, je ne comprends pas, dis-je, que ces mêmes hommes, quand ils sont au pouvoir, s'empressent de tomber dans les mêmes fautes<sup>18</sup>. ») ; parce qu'enfin le mouvement ouvrier, influencé à ses débuts par Proudhon, s'est constitué selon des principes essentiellement fédéralistes.

Depuis septembre 1870, se sont créés spontanément, dans chaque quartier, presque dans chaque rue, des comités de vigilance, des clubs, des associations de solidarité. Devant la nécessité de coordonner leurs efforts, toutes ces organisations se donnent naturellement – serions-nous tentés de dire, – à l'instar de la Garde nationale, une structure fédérale, laissant la plus grande autonomie à la base qui élit directement, de proche en proche, ses mandataires aux échelons supérieurs. La méfiance pour tout ordre hiérarchique et pour ce qui ressemble de près ou de loin à un appareil de type étatique et bureaucratique est grande et générale parmi les ouvriers. (« L'Internationale, déclarait un militant au cours des procès de 1870, est la première association, qui se soit débarrassée du vieil esprit d'autorité, qui jusque-là (...) était resté dominant dans toutes les organisations et dans tous les partis<sup>19</sup>. »). Si, comme nous l'avons vu, le peuple parisien était socialiste

« d'instinct », on peut ajouter qu'il était également fédéraliste d'instinct, tant le fédéralisme apparaît comme la forme spontanée de sociabilité dès que vient à disparaître ou à se relâcher le carcan de l'État.

Par sa spontanéité, la Révolution de 1871 a plus d'un trait commun avec la « Commune étudiante » de 1968. Ne poussons pas trop loin l'analogie, car des différences profondes séparent ces deux événements, mais tout autant que mai 1968, les mois qui ont précédé la proclamation de la Commune furent une véritable « prise de la parole » par un peuple trop longtemps muselé : liberté d'expression, liberté de la presse, droit de réunion et d'association furent les premières et plus constantes des revendications populaires ; pendant quelques mois, ce fut à une prodigieuse débauche de paroles et d'écrits que furent conviés les Parisiens. (On a dit et on répète que la Commune fut composée d'incorrigibles bavards, ce n'est peut-être pas faux, mais nous attendons que l'on vienne nous prouver que son conseil fut plus « discoureur » que n'importe quelle autre assemblée...). Que ce « désordre » puisse irriter les autoritaires de tous bords, cela se comprend ;

c'est pourtant de « cette anarchie, c'est-à-dire de la manifestation complète de la vie populaire déchaînée, (que) doit sortir la liberté, l'égalité, la justice, l'ordre nouveau, et la force même de la Révolution contre la réaction<sup>20</sup>. »

## La révolution n'est l'œuvre de personne

Parlant de ses amis de l'Internationale – notamment de Varlin – et de leur participation à la Commune, Bakounine notait avec une grande justesse :

« Ils avaient (...) cette conviction que dans la Révolution sociale, diamétralement opposée, dans ceci comme dans tout le reste, à la Révolution politique, l'action des individus était presque nulle et l'action spontanée des masses devait être tout. Tout ce que les individus peuvent faire, c'est d'élaborer, d'éclaircir et de propager les idées correspondant à l'instinct populaire, et de plus, c'est de contribuer par leurs efforts incessants à l'organisation révolutionnaire de la puissance naturelle des masses, mais rien au-delà ; et tout le reste ne doit et ne peut se faire que par le peuple lui-même.

Autrement on aboutirait à la dictature politique, c'est-à-dire à la reconstitution de l'État, des privilèges, des inégalités, de toutes les oppressions de l'État, et on arriverait par une voie détournée mais logique au rétablissement de l'esclavage politique, social, économique des masses populaires.

Varlin et tous ses amis, comme tous les socialistes sincères, et en général comme tous les travailleurs nés et élevés dans le peuple, partageaient au plus haut degré cette prévention parfaitement légitime contre l'initiative continue des mêmes individus, contre la domination exercée par des individualités supérieures : et, comme ils étaient justes avant tout, ils tournaient aussi bien cette prévention, cette défiance contre eux-mêmes que contre toutes les autres personnes<sup>21</sup>. »

Que l'on veuille bien excuser cette longue citation – et celles qui vont suivre, – mais tout le développement consacré par Bakouline à La Commune de Paris et la notion de l'État

<sup>18</sup> *Les 31 séances officielles de la Commune de Paris*, Paris, E. Lachaud, 1871 : réimpression en facsimilé, Paris, Maspero, 1970, 81 p.

<sup>19</sup> Cité dans Maurice Choury, *La Commune au cœur de Paris*, Paris, Les Éditions sociales, 1967, p. 41.

<sup>20</sup> M. Bakounine, texte dans D. Guérin, *op. cit.*, t. I, p. 220.

<sup>21</sup> M. Bakounine, *Œuvres*, t. IV, p. 260.



Mikhaïl Bakounine, photo: Nadare

mériterait d'être cité in extenso tant il contient de vues pénétrantes...

Rester en contact permanent avec les masses, ne pas faire œuvre de doctrinaires mais d'« hommes pratiques », consulter les intéressés avant de promulguer toute réforme les concernant, être le plus possible à l'écoute des revendications populaires, tel a été le souci constant des meilleurs communeux. C'est par exemple, la commission du travail et de l'échange qui définissait ainsi sa mission :

« Conformément aux vrais principes démocratiques, qui exigent que les citoyens soient appelés directement à régler leurs intérêts, la commission a le devoir absolu de faciliter aux intéressés tous les moyens de grouper les éléments à l'aide desquels se pourront préparer les projets de décret dont elle proposera l'adoption à la Commune, de façon qu'ils soient toujours la réelle expression des intérêts professionnels, préalablement débattus par ceux dont les décrets seront l'objet<sup>22</sup>. »

Maint autre texte pourrait être cité.

Le respect, non seulement proclamé mais réel, de la « souveraineté du peuple » animait des hommes comme Varlin et la plupart des socialistes révolutionnaires. Ce n'était pas chez eux un scrupule de « démocrates légalistes », mais la conviction que les révolutions « *se préparent longtemps dans la profondeur de la conscience instinctive des masses*

*Populaires* » (Bakounine) et qu'il fallait « *rendre au peuple sa fécondité initiatrice* » (Proudhon) en subordonnant le pouvoir à ses volontés.

### Point de gouvernement

Anarchiste dans ses principes, la Commune le fut dans ses institutions. Dans son fédéralisme instinctif, le peuple parisien

rejoignait tout naturellement les préceptes de Proudhon et de Bakounine qui, hostiles à toute forme de parlementarisme et de démocratie libérale, réclamaient le mandat impératif, le contrôle permanent et la révocabilité des mandataires.

Le conseil de la Commune fut à la fois un organisme délibérant et législatif, et un exécutif, celui-ci étant composé des délégués des neuf commissions responsables de l'administration des principaux départements ou services publics. Ce fut un « gouvernement » collégial sans maire ; une assemblée, sans président.

Qu'on nous permette encore de citer à ce propos un texte prophétique de Bakounine (il date de 1868) qui montre à nouveau à quel point la Commune de 1871 fut la fille du grand révolutionnaire anarchiste : « Après avoir détruit l'État autoritaire et tutélaire », la capitale insurgée s'organise en « commune révolutionnaire », « alliance fédérative de toutes les associations ouvrières » ; à la tête de ces communes, un conseil formé par « délégation d'un ou de deux députés par chaque barricade, un par rue ou par quartier, députés investis de mandats impératifs, toujours responsables et toujours révocables. Le Conseil communal ainsi organisé pourra choisir dans son sein des comités exécutifs, séparés pour chaque branche de l'administration révolutionnaire de la Commune<sup>23</sup> ».

La volonté de la Commune fut de diviser et de répartir le pouvoir, non de le concentrer :

« ... Le mouvement communaliste, soulignait le socialiste révolutionnaire Lefrançais, devait avoir pour objectif incessant de remettre aux citoyens eux-mêmes, au moyen de leurs assemblées de quartiers, le soin de régler leurs intérêts collectifs et locaux, et (...) l'administration centrale ne devait être que la coordinatrice et l'exécutrice des décisions prises dans les réunions locales (...)»<sup>24</sup>. »

### Contre la dictature du prolétariat

La tentation de la dictature pour tout mouvement révolutionnaire ayant à faire face à la réaction et à la guerre étant forte, l'on ne peut qu'admirer que la Commune de Paris, sans en avoir été à l'abri, n'y ait pas succombé. Quand il fut question, sur l'instigation du blanquiste Miot, de créer un comité de salut public doté de pouvoirs étendus – il en eut en fait fort peu et ne fut guère dictatorial, – dix-sept socialistes s'y opposèrent en faisant valoir que « cette institution serait en opposition formelle avec les aspirations de la masse électorale, dont la Commune est la représentation » et que « toute dictature par la Commune serait de la part de celle-ci une véritable usurpation de la souveraineté du peuple<sup>25</sup> ».

Avec une prescience remarquable, Proudhon avait déjà répudié en 1848 cette « démocratie compacte, fondée en apparence sur la dictature des masses, mais où les masses n'ont de pouvoir que ce qu'il faut pour assurer la servitude universelle ». Et Bakounine, de son côté, commençant à combattre la tendance autoritaire et étatiste des « marxistes » dans l'Internationale, déclarait, vingt ans plus tard :

« Nous sommes les ennemis naturels de ces révolutionnaires, futurs dictateurs, qui, avant même que les États monarchiques, aristocratiques, et bourgeois actuels, soient détruits, rêvent déjà la création d'États révolutionnaires nouveaux, tout aussi centralisateurs et

<sup>22</sup> G. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchâtel, G. Guillaume et fils, 1871.

<sup>23</sup> Bakounine, texte dans D. Guérin, *op. cit.*, t. I, p. 221.

<sup>24</sup> G. Lefrançais, *op. cit.*, p. 213.

<sup>25</sup> *Les 31 séances officielles...*, *op. cit.*, p. 141.

plus despotiques que les États qui existent aujourd'hui<sup>26</sup>. »

Aux marxistes qui rétorquent que cette dictature ne doit être que provisoire, Bakounine répliquait :

« Nous n'admettons pas, même comme transition révolutionnaire, ni les Conventions nationales, ni les Assemblées constituantes, ni les gouvernements provisoires, ni les dictatures soi-disant révolutionnaires<sup>27</sup>. »

« Selon (les marxistes), ce joug étatique, cette dictature est une phase de transition nécessaire pour arriver à l'émancipation totale du peuple : l'anarchie ou la liberté étant le but, l'État ou la dictature le moyen. Ainsi donc pour affranchir les masses populaires, on devrait commencer par les asservir<sup>28</sup>. »

C'est ce dont a su se garder la Commune ; pour elle, comme pour Bakounine, « la liberté ne peut être créée que par la liberté », En cela elle fut exemplaire.

### Actualité de la Commune

Au terme de cet article, – truffé, nous en sommes conscients, de trop nombreuses citations – nous voudrions conclure sur quelques réflexions et répondre d'avance à certaines critiques. Tout d'abord, l'on ne manquera pas de nous reprocher d'avoir privilégié une tendance et d'avoir mis l'accent plus sur des intentions, des orientations, voire de simples velléités, que sur des faits, des réalisations ou des actes... Nous avons en effet pensé que juger un mouvement révolutionnaire de dix semaines sur des mesures nécessairement fragmentaires et non sur un projet n'avait qu'un intérêt secondaire ; c'est ce projet que nous avons tenté de mettre en lumière, et il nous est apparu – en dépit de ses lacunes – beaucoup plus cohérent qu'à bien des commentateurs.

Les fédéralistes eux-mêmes ont souvent tendance à minimiser la portée de la Révolution de 1871 en ne voulant y voir qu'une révolution communaliste et décentralisatrice. Sans avoir, du moins, nous l'espérons, sollicité les textes, nous y avons vu au contraire ce que les communeux les plus conscients ont voulu

qu'elle fût : une « révolution sociale » et libertaire ou, si l'on préfère, l'esquisse d'une révolution fédéraliste intégrale - dans un monde qui, ne l'oublions pas, n'est pas le nôtre, mais celui du XIXe siècle. Qu'elle ait échoué est grave et appelle la réflexion ; mais que son échec emporte sa condamnation, nous ne le croyons pas. Que la Commune puisse servir d'exemple, nous ne le pensons pas davantage : l'Histoire ne se répète pas et, encore une fois, 1971 est très loin de 1871 ; néanmoins, à défaut d'un modèle, nous sommes persuadés que les fédéralistes – et d'autres... – pourraient y puiser un enseignement.

C'est ce dont a su se garder la Commune ; pour elle, comme pour Bakounine, « la liberté ne peut être créée que par la liberté », En cela elle fut exemplaire.

\*\*\*

Cent ans ont passé. La tutelle de l'État s'est resserrée sur Paris. La méfiance et l'hostilité de la bourgeoisie pour le prolétariat n'ont pas désarmé : amorcée par Haussmann, l'expulsion méthodique des travailleurs de leur ville se poursuit. Qu'importe que les ouvriers refoulés et dispersés dans de lointaines banlieues aient quatre heures de transport quotidien – et quels transports ! – ce qui fait que pour la plupart d'entre eux la journée de travail est sensiblement ce qu'elle était au XIXe siècle : de 11 à 12 heures. La grande peur n'est pas encore conjurée, et Paris ne sera tranquille que lorsque la ville toute entière aura été livrée aux banques, aux spéculateurs immobiliers, à la bourgeoisie d'affaire et à ses loisirs.

L'ironie du sort veut que ce centième anniversaire de la Commune coïncide avec les élections municipales. Quelques partis invoquent du bout des lèvres la Révolution de 1871, mais quel est celui qui oserait revendiquer, à défaut du programme révolutionnaire de la Commune, l'inspiration libertaire et fédéraliste qui l'anima ?

<sup>26</sup> M. Bakounine, texte dans M. Guérin, *op. cit.*, t. 1, p. 218.

<sup>27</sup> Lettre au journal *La Liberté* de Bruxelles, 5 octobre 1872, *Œuvres*, t. IV.

<sup>28</sup> Archives Bakounine, t. III, *Étatisme et anarchie*, Leyde, E. J. Brill, 1966.

# La Guerre franco-prussienne, la Commune et l'éclatement de la Première Internationale

Lucio Levi

Extraits de *L'Internationalisme ne suffit pas. Internationalisme marxiste et fédéralisme*, collection « Textes fédéralistes », Lyon, Fédérop, 1984, p. 47-50, diffusion Presse fédéraliste



## *L'Internationale à l'épreuve de la Guerre franco-prussienne*

À la veille de la guerre franco-prussienne, la section parisienne de l'Internationale s'adressa au mouvement ouvrier allemand dans un manifeste qui condamnait « la guerre pour une question

de prépondérance ou de dynastie » comme « une absurdité criminelle » et le mettait en garde de ne pas se laisser tromper sur les intentions réelles du peuple français, en se laissant entraîner dans une « guerre fratricide ». Les internationalistes de Berlin s'associèrent à la Déclaration des travailleurs de Paris et, après avoir déclaré que dans leur comportement envers les travailleurs français il n'y avait « aucune haine nationale », mais « des sentiments fraternels », ils affirmèrent comme s'ils étaient poussés par un pouvoir irrésistible : « nous subissons la force et entrons contraints et forcés dans les bandes guerrières qui vont entraîner la misère et la ruine de nos pays pacifiques »<sup>29</sup>.

Ce dramatique échange de déclarations qui témoigne de l'existence, peu de jours avant l'éclatement de la guerre [de 1870], d'une forte solidarité internationale entre les travailleurs mais, en même temps, de l'impuissance de cette solidarité à éviter la guerre, constitue le premier document significatif de la subordination de l'intérêt de classe à la raison d'État.

Ce dramatique échange de déclarations qui témoigne de l'existence, peu de jours avant l'éclatement de la guerre, d'une forte solidarité internationale entre les travailleurs mais, en même temps, de l'impuissance de cette solidarité à éviter la guerre, constitue le premier document significatif de la subordination de l'intérêt de classe à la raison d'État.

Malgré l'aspiration à intervenir dans la politique internationale, l'action de la Première Internationale ne réussit pas à exercer la plus petite influence sur le système européen des puissances, mais subit au contraire passivement le cours des événements. Le déclenchement de la guerre franco-prussienne en 1870 surprit l'Internationale dans un état d'impréparation totale, alors qu'elle ne se posait même pas le problème d'appliquer la délibération du Congrès de Bruxelles prévoyant l'organisation d'une grève pour empêcher la guerre. Il est vrai qu'il y eut en France des tentatives d'insurrection, mais elles furent rapidement écrasées.

La position des socialistes allemands face à la guerre ne fut pas si simple. À l'Assemblée de l'Allemagne du Nord, Liebknecht et Bebel, les deux chefs du parti social-démocrate d'inspiration

marxiste, fondé à Eisenach en 1869, jugeant l'un et l'autre les adversaires également responsables, s'abstinrent à l'occasion du vote sur les crédits de guerre, alors que les députés de l'Association générale des ouvriers allemands, fondée par Lassalle en 1862, les votèrent.

À la même époque le Comité central du parti social-démocrate allemand désavoua la position de Liebknecht et de Bebel, condamnant l'agression de la France et s'alignant implicitement sur les positions du gouvernement prussien.

Marx et Engels approuvèrent en substance l'attitude prise par les deux *leaders* socio-démocrates allemands. L'internationale, dans une adresse rédigée par Marx et approuvée par l'Assemblée générale le 23 juillet 1870, définit la guerre de la Prusse comme une guerre défensive, mais dénonça en même temps la politique prussienne de puissance. Toutefois Marx et Engels, mis en face du fait accompli, prirent position pour la cause allemande, car la chute de Napoléon et l'unification allemande auraient offert au mouvement ouvrier des deux pays des conditions de lutte plus favorables. En outre, comme l'écrivait Marx, la victoire allemande aurait coïncidé avec la victoire du marxisme sur la pensée proudhonienne. En effet,

« la prépondérance allemande déplacerait... le centre de gravité du mouvement ouvrier de l'Europe occidentale de la France à l'Allemagne, et il suffira de comparer le mouvement ouvrier dans les deux pays de 1866 jusqu'à ce jour pour voir que la classe ouvrière allemande est supérieure à la classe ouvrière française, qu'il s'agisse du point de vue théorique ou du point de vue de l'organisation. Sa supériorité sur le mouvement ouvrier français au plan universel aurait signifié dans le même temps la supériorité de notre théorie sur celle de Proudhon. »<sup>30</sup>

La guerre fut l'événement décisif qui fit éclater les contradictions de l'Internationale, révéla ses profondes divisions et détruisit l'illusion que la solidarité entre les mouvements ouvriers de tous les pays pouvait prévaloir sur les égoïsmes nationaux. Les sentiments nationalistes, qui se diffusèrent de part et d'autre du front, prévalurent sur les aspirations internationalistes et les étouffèrent, compromettant gravement les efforts pour faire pénétrer le socialisme internationaliste dans les masses.

## *La Commune*

La Commune de Paris fut une des conséquences de la défaite de la France. Ce fut la première révolution socialiste de l'histoire. Selon Marx, « c'était essentiellement un *gouvernement de la classe ouvrière*, ... la forme politique enfin trouvée qui permettait de réaliser l'émancipation économique du travail »<sup>31</sup>. Même si elle ne survécut qu'un peu plus de deux mois, elle préfigura dans les grandes lignes les caractères du régime

<sup>29</sup> Giacomo Perticone, Rome, *Le tre Internazionali*, Atlantica, 1945, pp. 35 et 36.

<sup>30</sup> Lettre de K. Marx à F. Engels, 20 juillet 1870, notre traduction.

<sup>31</sup> K. Marx, Moscou, *La guerre civile en France, Œuvres choisies*, éditions du Progrès, tome II, 1976, p.236.

socialiste, dont beaucoup d'aspects, encore aujourd'hui, ne sont réalisés dans aucune partie du monde : suppression de l'armée permanente, éligibilité et révocabilité de tous les fonctionnaires de l'administration publique et des juges, réduction des rétributions de tous les fonctionnaires de l'État au niveau des salaires ouvriers, dissolution du pouvoir dans les communes, définies « organismes de travail exécutif et législatif », ce qui comportait la suppression de la division des pouvoirs et une large décentralisation réduisant les fonctions du gouvernement central à l'essentiel, et enfin l'élection des délégués dans les communes au suffrage universel avec mandat impératif.

De l'expérience de la Commune, Marx tire l'enseignement que « la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre telle qu'elle la machine de l'État et de la faire fonctionner pour son propre compte »<sup>32</sup>. Cette machine doit être détruite et il faut lui substituer une nouvelle qui permette « l'autogouvernement des producteurs ». Ce principe, dont s'inspirera le socialisme révolutionnaire, constituera l'une des bases théoriques de l'action de Lénine. Mais le mouvement ouvrier de l'Europe occidentale, après la défaite de la Commune et de l'alternative révolutionnaire au pouvoir bourgeois, s'engagea sur la voie du réformisme, c'est-à-dire de la transformation de l'État bourgeois par le moyen des réformes, et de la stratégie de la transition graduelle au socialisme. Ce n'est que dans les pays arriérés comme la Russie, que mûrissent des conditions favorables à la Révolution.

Mais la défaite de la Commune et l'anéantissement du mouvement ouvrier français mettent en lumière une autre limite de l'internationalisme prolétarien. La Commune n'est pas l'expression d'une phase révolutionnaire arrivée à maturation dans les pays à haut développement industriel. Elle fut une explosion provoquée plus par les conséquences de la guerre et l'écroulement de l'État français que de l'organisation du mouvement ouvrier. L'Internationale, comme le reconnut Marx lui-même, ne fut pas la force motrice de la Commune, pas plus qu'elle ne fut en mesure de mobiliser sa propre organisation pour renforcer les rapports de force avec les classes dominantes. La révolution n'avait pas trouvé, en effet, de conditions favorables à son extension. Isolée dans un seul pays elle fut facilement battue.

D'autre part, une fois la guerre finie, le front contre-révolutionnaire des gouvernements se reconstitue ; leur intérêt commun à étouffer la révolution s'affirme au-dessus des

égoïsmes nationaux. En particulier, les Prussiens, en libérant les prisonniers de guerre, permettent à la France de reconstituer son armée, qui servira à écraser la Commune. Marx observe « qu'après la plus terrible guerre des temps modernes, le vaincu et le vainqueur fraternisent pour massacrer en commun le prolétariat »<sup>33</sup>.

L'Internationale, comme le reconnut Marx lui-même, ne fut pas la force motrice de la Commune, pas plus qu'elle ne fut en mesure de mobiliser sa propre organisation pour renforcer les rapports de force avec les classes dominantes.

### *Causes de l'échec de la Première Internationale*

Alors que l'adresse de l'Internationale, rédigée par Marx et approuvée par l'Assemblée générale du 23 juillet 1871, au début de la guerre franco-prussienne, affirmait que « l'alliance des ouvriers de tous les pays finira par tuer la guerre »<sup>34</sup>, ce fut la guerre qui balaya l'Internationale et révéla sa fragilité intérieure.

D'autre part, l'épilogue sanglant de la Commune et la généralisation dans les autres pays de la répression contre l'Internationale, à laquelle, comme l'observe Marx, « l'entendement bourgeois, tout imprégné d'esprit policier », attribue des pouvoirs imaginaires, se la représentant comme « une sorte de conjuration secrète, dont l'autorité centrale commande de temps en temps des explosions en différents pays »<sup>35</sup>, marquent un arrêt dans le développement du mouvement socialiste.

Contrainte à subir les déchirures d'une guerre non désirée et la féroce répression des gouvernements européens après la défaite de la Commune, la Première Internationale dut accepter le combat avec les classes dominantes sur un terrain qu'elle n'avait pas choisi et elle en fut secouée d'une manière irrémédiable. Cet affrontement révéla brutalement l'énorme disproportion de pouvoir dans la balance des forces entre les deux adversaires et le caractère illusoire de l'alternative révolutionnaire dont l'Internationale était porteuse. C'est la cause fondamentale de la fin de la Première Internationale. En comparaison la division entre marxistes et anarchistes n'est qu'une cause secondaire<sup>36</sup>. L'Internationale pourra renaître, mais sur de nouvelles bases. Une phase de l'histoire du socialisme, celle des barricades et de l'action révolutionnaire directe, au moins en Europe occidentale, était achevée.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 230.

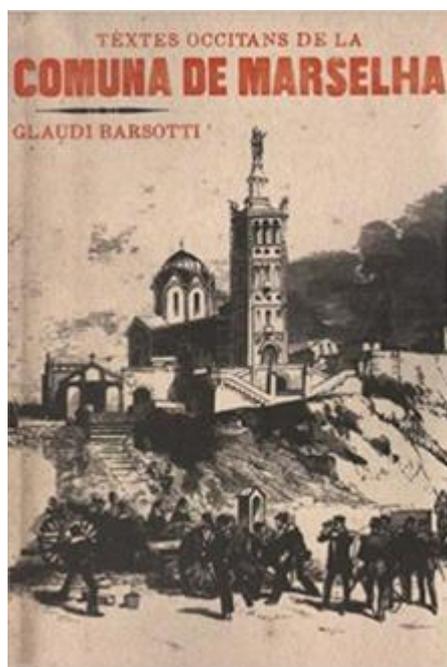
<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>34</sup><sup>34</sup> K. Marx, F. Engels, Moscou, *Première adresse du Conseil général de l'association internationale des travailleurs sur la guerre franco-allemande*, éditions du Progrès, tome II, 1976, p. 205.

<sup>35</sup> K. Marx, *La guerre civile...*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>36</sup> Édouard Dolléans écrit à ce sujet : « La guerre. Voilà la cause du déclin de l'Internationale. Sans doute, à cette cause essentielle vient

se joindre une cause seconde : le conflit, provocateur des scissions au sein de l'Internationale, entre les idéologues qui s'acharnent à faire triompher leurs conceptions égoïstes et préfèrent déchirer de leurs propres mains l'Internationale que de renoncer la victoire de leur personnalité. Mais ce n'est là encore qu'une cause seconde. La guerre franco-allemande et ses conséquences naturelles ont rompu pour un temps l'élan du mouvement ouvrier. (É. Dolléans, Paris, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Colin, 1956, p. 315).



*Textes occitans commentés de la Commune de Marseille de Glaudi Barsotti, une analyse de textes inédits en provençal maritime, l'occitan de Marseille. Coédition L'atinoir/Institut d'Études Occitanes.*

Si la Commune de Paris est bien connue grâce à une bibliographie abondante, les mouvements communalistes dans les régions françaises, restent méconnus. On oppose souvent Paris au reste de la France en grande partie rurale, qui n'aurait pas bougé. Et pourtant, il y a eu des tentatives communalistes dans plusieurs villes de France : Lyon, Marseille, Toulouse, Narbonne (évoquée ici en quelques lignes), Saint-Étienne, Le Creusot... Des manifestations de soutien ont eu lieu dans de très nombreuses villes : dans la Nièvre, l'Allier et l'Ariège... Ces expériences ont duré moins longtemps que la Commune de Paris car très vite réprimées. La Commune de Marseille a connu trois phases. Les 7 et 8 août 1870 a lieu une première insurrection, la première de cette importance en France. Puis du 4 septembre au 4 novembre 1870, Marseille connaît une expérience de « démocratie directe ». Enfin la Commune proprement dite a lieu du 23 mars au 4 avril 1871.

Dans ce mouvement, on verra qu'il existait au moins quatre tendances : les radicaux, la Garde nationale, les socialistes pour la plupart membres de l'Internationale et des républicains sans attaché politique particulière.

### *Marseille avant la Commune*

Sous le Second Empire, Marseille passe de 195 000 à 313 000 habitants. Le commerce avec l'Algérie est important. La grande industrie s'installe et avec elle le prolétariat augmente. Des grèves éclatent, surtout dans le bassin minier de Gardanne fin 1867 et début 1868. Marseille est une ville républicaine. En janvier 1870, le prince Pierre Bonaparte assassine le journaliste Victor Noir à Paris. À Marseille, une manifestation de 1 200 personnes demande la fin de l'Empire en arborant des drapeaux rouges. En mai 1870, l'empereur organise un plébiscite. Seule avec Paris, Marseille vote « non ». Des arrestations ont lieu dans l'Internationale et l'un de ses meneurs, André Bastelica, doit s'exiler en Espagne.

### *Chronologie des événements*

Après avoir soutenu la guerre contre la Prusse, dès les premières défaites, notamment à Forbach, les Marseillais changent d'opinion. Le 7 août 1870, les manifestants, au nombre de 40 000, se rendent à la préfecture. Une délégation est formée pour réclamer des armes au préfet Charles Levert. Celui-ci refuse de la recevoir. Les manifestants tentent d'occuper le bâtiment mais n'y parviennent pas. Le soir, radicaux et socialistes forment un comité d'action révolutionnaire. Le lendemain, ils prennent d'assaut la mairie. Le comité ne va durer que quelques heures. On y note la présence de Gaston Crémieux, de l'internationaliste Charles Alerini et du poète Clovis Hugues. Les responsables de l'insurrection sont arrêtés puis incarcérés et condamnés le 27 août à de légères peines de prison.

Le 4 septembre 1870, l'armée française est défaite à Sedan, l'empereur fait prisonnier. La République est proclamée. À Marseille, les prisonniers sont libérés, la préfecture est envahie, le préfet Levert doit quitter les lieux. Le nouveau ministre de l'intérieur, Léon Gambetta, nomme un nouveau préfet, Alphonse Esquiros. Entre-temps, une Garde civique, formée par des Internationalistes, joue le rôle de police et d'armée. Le drapeau rouge est hissé sur la préfecture, ce qui choque les modérés.

Esquiros, censé mettre au pas la Garde civique, s'appuie sur elle. Il prend quelques mesures : la journée de travail réduite à huit heures pour les travailleurs des mines de Gardanne, l'épuration des éléments nommés par l'Empire dans l'administration, l'armée et la législature.

Le 9 septembre a lieu un grand meeting populaire. Devant 2 000 personnes, Bastelica, revenu de son exil espagnol, y présente son programme : abolition de l'État, constitution d'un directoire provençal et internationaliste, levée en masse, impôt sur les riches pour armer les soldats...

C'est à ce moment qu'est formée la Ligue du Midi. Son but initial est de constituer une armée pour défendre le pays contre les Prussiens. C'est aussi un mouvement révolutionnaire qui demande : la réquisition des biens des traîtres, la séparation de

*Il y a eu des tentatives communalistes dans plusieurs villes de France : Lyon, Marseille, Toulouse, Narbonne (évoquée ici en quelques lignes), Saint-Étienne, Le Creusot...*

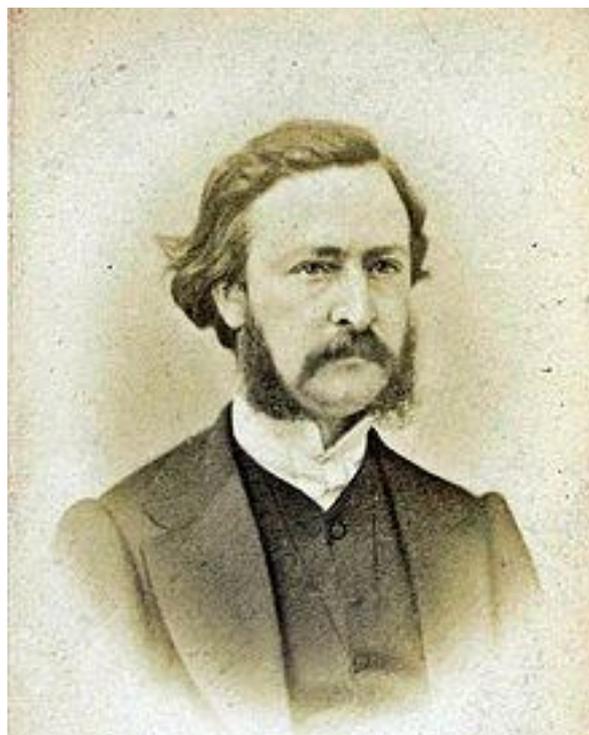
l'Église et de l'État, la suppression des écoles religieuses, l'instauration de la liberté de la presse, la révocation de tous les maires nommés sous l'Empire, le fédéralisme...

Dans les mois qui suivent, le gouvernement central désavoue Esquiros. Il a, en effet, commencé à laïciser la République. Il suspend un journal clérical et réactionnaire, fait prendre d'assaut des couvents, expulse des jésuites conduits à la frontière. Esquiros est contraint à la démission. Il est remplacé par Adolphe Gent. Celui-ci décrète l'état de siège, en s'appuyant sur le conseil municipal et la Garde nationale, composée de bourgeois contrairement à la Garde civique, constituée d'ouvriers. Au même moment, les Marseillais apprennent la capitulation de François Achille Bazaine à Metz.

Le 31 octobre, c'est à nouveau l'émeute. L'hôtel de ville est occupé sans combat, la Garde nationale refusant d'intervenir. Une Commune révolutionnaire est nommée. Elle comprend des républicains, des internationalistes et des socialistes parmi lesquels Bastelica, Esquiros, Hugues, Gustave Cluseret, Adolphe Carcassonne... Cette première ébauche de Commune ne va durer que trois jours. Esquiros est déstabilisé par la mort de son fils atteint de typhoïde. Une tentative d'attentat a lieu à la gare Saint-Charles contre le préfet Gent. Celui-ci reprend facilement le pouvoir, évitant de se mettre la population à dos en n'effectuant aucune arrestation. Le 13 novembre, il peut télégraphier à Tours (siège provisoire du gouvernement) que l'ordre règne de nouveau à Marseille.

Les hostilités avec la Prusse prennent fin le 28 janvier 1871. Le gouvernement de défense doit céder la place. Des élections municipales puis législatives vont suivre le 8 février. L'assemblée est composée d'une majorité de conservateurs. À Marseille, les républicains l'emportent avec plus de 20 000 voix, la gauche (blanquistes, radicaux, internationalistes) en recueille moins de 9 000. La Garde civique est fondue dans la Garde nationale. La Ligue du Midi est déclarée illégale.

Pour maintenir la combativité, la section marseillaise de l'Internationale décide de recourir à la grève. À partir du 10 mars, les employés du port cessent le travail puis c'est au tour des nettoyeurs, des chauffeurs, des boulangers, des arrimeurs. La Commune de Paris démarre le 18 mars. Les menaces d'Adolphe Thiers et l'indulgence accordée à des officiers de l'Empire, mettent le feu aux poudres. Le 22 mars, Crémieux, dans une réunion à l'Eldorado, appelle la foule à soutenir et défendre par tous les moyens la Commune parisienne. Le lendemain, la préfecture est investie par des gardes civiques, des gardes nationaux, des francs-tireurs ainsi que des garibaldiens arrivés à Marseille l'automne précédent. Une commission de douze membres est formée. Elle comprend des radicaux et des internationalistes parmi lesquels on retrouve Crémieux, Alérini et Bouchet. Bastelica n'est plus là car il a rejoint Paris. Les civiques arborent le drapeau rouge. Crémieux, lui, fait hisser un drapeau noir entre le drapeau rouge et le drapeau tricolore. Il ne s'agit pas du symbole de l'anarchisme mais il veut ainsi signaler le « deuil de la patrie ». La Commune de Paris envoie trois délégués à Marseille, ils ne serviront pas à grand-chose. Le conseil municipal s'oppose très vite à la commission qui décide de le dissoudre et de provoquer de nouvelles élections. Cette décision déclenche la colère de l'armée, dirigée par le général Henri Espivent de La Villesboisnet. Le 4 avril, l'armée de terre et la marine reçoivent l'ordre d'investir le centre-ville. À noter que l'armée s'est, un temps, repliée sur Aubagne qui jouait le même rôle que Versailles par rapport à Paris. Estivent n'avait jamais combattu un Prussien de sa vie et il rêvait d'écraser « les rouges ». Malgré quelques tentatives de fraternisation, l'armée déclenche le bombardement de la préfecture depuis le fort Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Garde. Bilan : 150 morts du côté des communards (certains exécutés sans procès), une trentaine du côté de l'armée, 500 arrestations, de nombreux immeubles endommagés, 300 obus reçus par la préfecture. Le 5 avril, Estivent peut faire défiler ses troupes aux cris de « Vive Jésus ! » et « Vive le Sacré-Cœur ! ». La Commune de Marseille n'a duré que treize jours. Charles d'Alerini écrira le 17 mars à James Guillaume : « ...L'Internationale a subi, ici comme ailleurs, les effets de la guerre : elle est passablement désorganisée, les uns sont partis comme francs-tireurs, d'autres furent mis dans la Garde Nationale mobilisée... ».



Gaston Crémieux, source Wikipédia

L'ordre moral s'installe à Marseille : fermeture des clubs, établissement de la censure, dissolution de la Garde nationale, arrestations (qui dureront jusqu'en 1875 !) et procès. Du 12 au 28 juin, les conseils de guerre prononcent trois condamnations à mort et des centaines de peines de travaux forcés. Il fallait faire un exemple. Seul Crémieux sera fusillé dans les jardins du Pharo. Il représente tout ce que la bourgeoisie déteste : républicain, Juif et franc-maçon !

### *La langue*

Durant la Commune, la langue parlée à Marseille était l'occitan, dans sa version provençale maritime. La grande majorité des écrits ont été publiés en français. Mais il existe un certain nombre de textes en occitan collectés par Glaudi Barsotti. On y trouve des chansons sur les élections de 1869 et sur la république, des textes sur la Commune et sa répression.

### *Le rôle des femmes*

Alors que pendant la Commune de Paris, on a remarqué que les femmes jouaient un rôle important, les récits de la Commune de Marseille n'évoquent pas de personnages féminins.

Le *Dictionnaire de la Commune de Marseille* réalisé par Roger Vignaud propose plus de 560 biographies d'acteurs de ce mouvement. Il a notamment dépouillé les archives de justice du conseil de guerre. Or le nombre de femmes dans ce dictionnaire est infime. On n'en trouve que 9. Il s'agit de Victorine Dulac, domestique, Léonie Dumas, « fille soumise », Anaïs Fassy, Louise Honde, Marie Balthazard, cantinière, Nathalie Rey, « fille soumise », Elisa Roche, maîtresse de maison de tolérance, Jeanne Barrus, débitante de vin et de Marie Thomas, employée de maison de tolérance.

Accusées d'avoir participé à la Commune, de vol, de prise d'otages. Les preuves manquant, la plupart ont été acquittées

### **Les radicaux**

Les radicaux à l'époque se sont opposés à l'Empire. Ils ne sont pas regroupés dans un parti (créé en 1901). Ils sont classés à gauche dans l'échiquier politique, partisans du suffrage universel et anticléricaux. En 1869, Gambetta et Esquiros sont élus députés.

### **L'Association internationale des travailleurs (AIT)**

L'Association internationale des travailleurs (AIT) appelée aussi Première Internationale, est née à Londres en 1864. Elle voulait coordonner le mouvement ouvrier. Fondée en 1867, la section marseillaise compte 4 500 adhérents : ouvriers, artisans, un professeur... Dès 1869, les « autoritaires » (avec Marx) vont s'opposer aux « antiautoritaires » (avec Bakounine). Bakounine est exclu en 1872. La Première Internationale cesse ses activités en 1876.

### **Bakounine à Marseille**

Bakounine avait écrit : « Si les ouvriers de Lyon et de Marseille ne se lèvent pas immédiatement, la France et le socialisme européen sont perdus ». Dès 1867, il avait créé à l'intérieur de l'AIT, une Alliance de la démocratie socialiste. Albert Richard à Lyon et Jean Bastelica à Marseille en faisaient partie. Deux sections françaises étaient particulièrement proches de Bakounine, celles de Lyon et de Marseille. La Commune de Lyon ayant échoué, Bakounine est arrêté le 28 septembre 1870. Mais il fut délivré par son ami Vladimir Ozerov. Il disparaît dans la cohue et réussit à gagner Marseille. Il se réfugie grâce à son ami Bastelica et à sa femme dans une maison du quartier du Pharo. C'est lors de ce séjour forcé qu'il écrit une brochure en français *L'Empire knouto-germanique et la révolution sociale*. Le 24 octobre, il réussit, grâce à Antoine Lombard, capitaine du port et membre de l'AIT, à quitter Marseille pour Gênes d'où il gagnera la Suisse.

### **La Ligue du Midi**

La Ligue du Midi était un comité républicain formé à Marseille le 18 septembre 1870 et regroupant quatorze départements du Sud de la France et de la vallée du Rhône, dans le but de défendre la Troisième République. Accusée de séparatisme, la Ligue est dissoute le 28 décembre 1870.

En faisaient partie : les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, le Var, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Drôme, l'Ardèche, la Haute-Loire, le Rhône et l'Isère. À noter qu'à l'exception du Rhône, ces départements sont entièrement ou en partie de langue occitane.

### **Gaston Crémieux**

Gaston Crémieux est né à Nîmes en 1836. Ses ancêtres sont des Juifs du Comtat-Venaissin. En 1857, il devient avocat. Il s'installe à Marseille en 1862. C'est un franc-maçon actif qui s'intéresse aux problèmes de la classe ouvrière. Participant à tous les événements de la Commune de Marseille, il servira de bouc émissaire. Il est fusillé le 30 novembre 1871. Jusqu'en 1925, un hommage est régulièrement rendu à la Commune et en particulier à Gaston Crémieux. Des discours étaient prononcés sur sa tombe. Plus récemment, une reconstitution de son procès a eu lieu au Palais de Justice de Marseille le 2 décembre 2011. L'avocat et historien Roger Vignaud y tenait le rôle de Gaston Crémieux.

### **Louise Michel à Marseille**

Louise Michel n'a pas participé à la Commune de Marseille mais il est intéressant de voir quelles traces elle y a laissées. Née en 1830, la communarde puis militante anarchiste est venue à Marseille à six reprises pour y tenir des conférences devant un auditoire nombreux. Épuisée par ses tournées, malade, elle meurt à l'hôtel Oasis le 5 janvier 1905. Le 11, plusieurs dizaines de milliers de personnes lui rendent hommage. Puis son cercueil est ramené à Paris. En 1980, une plaque est apposée sur son lieu de décès. Pas très loin de là, le 14 octobre 2018, un square Louise Michel était inauguré. Et maintenant, on attend le changement de nom du lycée Thiers...

### **Narbonne**

Une Commune a été active à Narbonne du 24 au 31 mars 1871. La figure marquante en est le journaliste républicain et socialiste Émile Digeon. La Commune distribue des armes à la population, arbore le drapeau rouge, une nouvelle administration est nommée par la foule... Des troupes, sous commandement versaillais, mettront vite fin à l'expérience.

## L'Alsace-Lorraine après 1870 : l'émergence de l'autonomisme ou la conquête de droits fédéraux

---

Hervé Moritz

Ancien président des Jeunes Européens – France, membre de l'UEF Alsace et du bureau de Presse fédéraliste

1870. La guerre franco-prussienne éclate dans une Europe déjà en proie aux nationalismes. Le théâtre de la guerre se joue dans les régions du Nord et de l'Est de la France. Les batailles et les sièges éprouvent les populations locales, qui sont les cibles nouvelles d'une guerre de terreur.

Le 26 janvier 1871, un armistice est signé entre la toute jeune République française et le nouvel Empire allemand, proclamé quelques jours plus tôt dans la galerie des glaces du château de Versailles. La défaite crée de vifs troubles dans toute la France. Les territoires occupés attendent le sort qui leur sera réservé.

Le 1<sup>er</sup> mars 1871, l'Assemblée nationale vote la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand. La cession est entérinée par le traité de Francfort, le 10 mai 1871.

L'Alsace-Lorraine devient un Reichsland du nouvel Empire allemand, c'est-à-dire une possession de l'Empire et des États fédérés qui le composent. Elle ne bénéficie pas d'une constitution, ne dispose pas des mêmes droits et prérogatives que les États fédérés du jeune Empire. L'histoire politique de l'Alsace-Lorraine devient dès lors une histoire de conquête : la conquête de droits fédéraux, des prérogatives et des droits d'un Land de l'Empire à part entière, en somme l'émancipation par la conquête de l'autonomie des États fédérés.

Dès l'annexion, les Alsaciens-Lorrains témoignent de leur volonté d'obtenir un statut d'État et les prérogatives qui en découlent. Des mouvements autonomistes, souvent restés francophiles, naissent au sein des milieux intellectuels, politiques et religieux en Alsace et dans la partie de la Lorraine annexée. À la fin des années 1870, les Alsaciens-Lorrains obtiennent la création d'une assemblée consultative régionale pour dialoguer avec le gouverneur, le Statthalter, nommé par l'empereur. S'y expriment largement les revendications autonomistes, voire indépendantistes. Des représentants du Reichsland Alsace-Lorraine siègent également au Reichstag, le parlement impérial.

Cependant, il faut attendre la veille de la Première Guerre mondiale pour que l'Empire allemand engage les réformes

nécessaires. La nouvelle constitution votée le 31 mai 1911 par le Reichstag accorde plus d'autonomie à l'Alsace-Lorraine et entérine un statut qui se rapproche de celui d'un Land. L'Alsace-Lorraine obtient de nouvelles prérogatives similaires aux autres États fédérés allemands, par exemple dans le domaine de l'éducation, et lui est en partie reconnu des droits équivalents. Concours de circonstance, cette constitution n'entre jamais en vigueur : les combats de la Première Guerre mondiale suspend sa mise en œuvre. Au sein de l'Empire allemand, l'Alsace-Lorraine n'a donc jamais accédé au rang d'État fédéré et à l'autonomie qu'ont réclamé ardemment ses élites locales.

Dès l'annexion, les Alsaciens-Lorrains témoignent de leur volonté d'obtenir un statut d'État et les prérogatives qui en découlent. Des mouvements autonomistes, souvent restés francophiles, naissent au sein des milieux intellectuels, politiques et religieux en Alsace et dans la partie de la Lorraine annexée.

Ainsi, l'autonomisme alsacien-lorrain qui émerge dans la conquête d'un statut fédéral, dans la conquête d'une égalité de droits pour un territoire et sa population au sein du Reich allemand, prend des allures de revendications fédéralistes. Il nourrit durablement les idées politiques de l'Alsace-Lorraine cédée, et plus tard de nombreux mouvements régionalistes en Europe. L'autonomie, les prérogatives et les droits d'État fédéré sont au cœur des débats sous le Reich allemand, tout en cultivant une autre idée, celle du rôle de l'Alsace-Lorraine dans la réconciliation franco-allemande. Certains rêvent d'un État indépendant, ciment de la paix entre les deux belligérants de 1870-1871. Au pays de « l'entre-deux », comme le surnomme l'historien Alfred Wahl, ce projet ne voit jamais le jour.

## Les vues de l'extrême-droite sur la « Commune »...

Jean-Francis Billion  
Président de Presse fédéraliste

L'historien Nicolas Lebourg, spécialiste de l'extrême-droite a eu la bonne initiative de mettre en ligne le 20 mars une courte analyse, « Comment les extrêmes droites tentent de se réapproprier la Commune de Paris » (<http://www.state.fr/story/205979/histoire-france-paris-gauche...-droites-la-commune-de-paris-antisemites-fascistes-revolution>).

Il termine son introduction en rappelant que : « les gauches [...] ont toujours ignoré comment l'extrême droite radicale française la considérait (la commune) également comme un mouvement fondateur »; les gauches ayant tendance à considérer que les mouvements communards de Paris, voire de province quand elles en perçoivent l'existence pourtant réelle et parfois pionnière, leur appartiennent en propre comme un « épisode central du mouvement ouvrier » et pour lui avoir fourni des « martyrs », ceux de la répression versaillaise. ...

Alors, questionne Lebourg, « que viendraient faire des radicaux de droite dans cette histoire ? »

Il signale qu'il n'y a là rien de nouveau sous le soleil car « ce sont d'abord les agitateurs antisémites qui se revendiquent de la Commune ». Le premier, Édouard Drumont, « le plus fameux polémiste antisémite français de la fin du XIX<sup>e</sup> » qui tire de la Commune un portrait sans appel. « La Commune eût été le vrai peuple français, Versailles aurait été la République juive l'écrasant [...] Autrement dit : la Commune ne serait pas une révolution socialiste mais une révolution nationaliste devant épurer le pays, ce qui en ferait par là-même une révolution sociale puisque ce seraient les juifs les maîtres du capitalisme ».

Plus près de nous, à la fin des années quarante du siècle dernier et durant la Seconde Guerre mondiale, certains cadres de gauche devenus fascistes, nazis et collaborationnistes, le plus connu étant Jacques Doriot leader communiste puis fondateur du Parti populaire français (mais l'on pourrait aussi citer le socialiste Marcel Déat, et son Rassemblement national populaire ou Pierre Clementi et son groupusculaire Parti français national collectiviste ou bien d'autres...) « emporte(nt) la Commune d'un camp à l'autre en considérant désormais que le marxisme est précisément la trahison du socialisme national et populaire des révoltés ». Lebourg poursuit en citant l'écrivain collaborationniste Robert Brasilliac qui « représente bien la suite de ce raisonnement », quand, il se rend en 1938 au mur des Fédérés pour rendre hommage aux « premières victimes du Régime », même s'il n'appréciait pas tous les aspects politiques de la Commune.

Brasilliac, encore, qui écrit dans *Je suis partout* en 1943, « Pour nous, les communards fusillés étaient les victimes de la République (...) notre cœur, comme celui de Drumont, avait toujours été plus proche d'elle (la Commune) que des Versaillais ». Lebourg concluant que « De là, il considère la révolution écrasée comme une étape amenant à l'Ordre nouveau » (nazi, ndlr), le citant encore « il faudra attendre le fascisme pour que le contenu social soit réellement réintégré dans le contenant national ». Signalons enfin qu'en sus de la Commune, des penseurs socialistes français « pré-marxistes » sont souvent cités en référence dans les écrits ou la propagande de nombreuses chapelles d'extrême droite radicale, comme Louis-Auguste Blanqui ou Pierre Joseph Proudhon<sup>37</sup> par exemple.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, cet engouement n'a pas cessé et en 1966 a vu le jour une association existant encore, les Amis du socialisme français et de la Commune, fondée souvent par d'anciens collaborateurs se spécialisant dans les hommages annuels sur la tombe de Blanqui et/ou au mur des Fédérés. Lors de sa constitution elle affirmait vouloir « faire renaître un socialisme national, incarné par Proudhon, Blanqui, Sorel, Fourier, Saint-Simon et Le Play, une doctrine qui fut tuée avec la Commune' puis étouffée, falsifiée, détournée par le courant marxiste ».<sup>38</sup> De nombreux groupes français mais aussi des belges par exemple participant depuis lors<sup>39</sup> ; pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association, où Lebourg signale « tant les néonazis belges que les français de la Fédération d'action nationaliste européenne (dont on traita sur Slate à propos de l'attentat de la Rue Copernic), et plus tard dissoute par le gouvernement (ndlr), mais aussi un représentant de Jean-Marie Le Pen ». Plus proche encore de nous, l'écrivain Alain Soral, ou les jeunôts de Projet Apache (proches du Bloc Identitaire)<sup>40</sup>...

Beaucoup des groupuscules proches des Amis de la Commune et du socialisme français et/ou se réclamant de la Nouvelle droite dans les années 1970 et depuis lors, en particulier du Groupement d'études sur la civilisation européenne (GRECE), participent en fait à une tentative de réhabilitation du nazi-fascisme tout en se proclamant pro-européens, pour une Europe ethnique et se réclament parfois carrément du fédéralisme. Des groupes que nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre depuis la création de *Fédéchoses* en 1973<sup>41</sup>.

<sup>37</sup> Un article de P. Clémenti, « Actualité de Proudhon », p. 3, de la feuille *L'Action européenne, organe du Combat national-révolutionnaire*, dont il est le directeur politique, n° 1, du 15 septembre au 15 octobre 1971, par exemple.

<sup>38</sup> « Amis du socialisme français et de la Commune », [http://fr.metapedia.org/wiki/Amis\\_du\\_socialisme\\_français\\_et\\_de\\_la\\_commune](http://fr.metapedia.org/wiki/Amis_du_socialisme_français_et_de_la_commune), consulté le 4 juin 2021.

<sup>39</sup> Cf. compte-rendu in *L'Europe réelle, périodique de combat pour un nouvel ordre européen*, n° 147, XVII<sup>e</sup> année, juin 1974.

<sup>40</sup> <http://www.mondialisme.org/spic.php?article1745>, citant *Ni patrie ni frontières, « Inventaire de la confusion »*.

<sup>41</sup> J.-F. Billion, « L'extrême droite et l'Europe », *Fédéchoses*, n° 2, août 1973, et, « Pierre Vial... la culture Rhône-Alpes dans la gueule du Saint-Loup », *Fédéchoses*, n° 100, 2<sup>e</sup> trimestre 1998.

## 150 ans après, la Commune n'est pas morte !

---

**Gustave Alliol**

Président de Régions et Peuples Solidaires

Il y a tout juste un siècle et demi, déterminé à décider lui-même de son avenir après que l'État se soit effondré lors de la débâcle de l'armée française à Sedan et la chute du Second Empire, le peuple de Paris se soulevait. Le 18 mars 1871 commençait alors la Commune de Paris.

La Commune de Paris ne dura, certes, que 71 jours. Ce fut assez pour marquer l'Histoire de façon indélébile.

En ce 150<sup>ème</sup> anniversaire du déclenchement de la Commune de Paris, Régions et Peuples Solidaires tient à saluer la mémoire de toutes celles et ceux qui, inspiré.e.s par les idées fédéralistes et antiautoritaires de Proudhon<sup>42</sup>, ont osé se dresser et proposer la construction d'une nouvelle société, aux antipodes de « la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse ».

Car la Commune n'est pas seulement une expérience économique, sociale et sociétale avant-gardiste. Elle est aussi et surtout un projet révolutionnaire pour repenser l'unité de la France à partir d'une organisation décentralisée de la République dont la libre association de localités autonomes serait le fondement :

« L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres

communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française <sup>43</sup>»

La Commune de Paris s'inscrit en effet dans un mouvement plus vaste visant à transformer la France en profondeur. Ainsi, dans un même élan, Lyon (septembre 1870) puis Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Narbonne ou Le Creusot se constituèrent en Communes libres en vue de former une fédération à l'échelle de l'Hexagone qui mettrait un terme à l'héritage « jacobin » de l'État français.

Les Femmes et les Hommes de la Commune furent réprimé.e.s, exécuté.e.s, déporté.e.s au bagne. Le mouvement fédéraliste fut décapité par les tenants de l'ordre traditionnel incarné par Versailles. Tout ça n'empêche que la Commune n'est pas morte. Les idées ont survécu jusqu'à aujourd'hui.

Plus que jamais l'irruption des Gilets Jaunes dans la vie politique et la crise sanitaire et économique provoquée par la Covid-19 ont démontré l'impérieuse nécessité de sortir la France du centralisme. Reprenant à son compte l'esprit de la Commune, c'est la mission que s'est donnée Régions et Peuples Solidaires.

---

<sup>42</sup> Proudhon est l'auteur de l'ouvrage politico-philosophique intitulé *Du Principe fédératif* (1863) qui pose les jalons du fédéralisme.

<sup>43</sup> Déclaration au peuple français du Conseil de la Commune qui expose son programme politique le 20 avril 1871.

## Louise Michel : Légendes et chansons de gestes canaques (1875)

Le texte ci-après de Louise Michel, proche des cercles blanquistes puis communarde, femme de cœur et de lettres, « déportée en Nouvelle-Calédonie et assidue des prisons françaises »<sup>44</sup> avant d'être portée en terre le 20 janvier 1905 de la Gare de Lyon au cimetière de Levallois-Perret par une foule considérable, n'a pas semble-t-il de rapport direct avec le fédéralisme.

Nous le publions cependant à cause de sa portée émotionnelle et parce qu'il était adressé par son auteure depuis Nouméa à « ses amis d'Europe », mais aussi, parce que, comme l'a écrit Claire Auzias, « Louise Michel, n'est pas seulement à elle toute seule l'incarnation populaire de la commune' (Bernard Noël), la face emblématique de l'anarchisme, et l'esprit curieux à qui rien de ce qui est humain ne fut étranger. Louise Michel représenta ce XIX<sup>e</sup> siècle parfaitement parce qu'elle était une femme, 'Mariane au combat' (Maurice Agulhon) de la République universelle [...] »<sup>45</sup> et qu'elle représente encore aujourd'hui « le blason le plus prestigieux de l'anarchisme français au XIX<sup>e</sup> siècle après Proudhon »<sup>46</sup>. ... Tout clin d'œil à notre nouvelle rubrique *Fédé'femmes* n'est pas ici obligatoirement fortuit...

Après avoir été une « institutrice républicaine (1853-1871) »<sup>47</sup>, « la commune est pour elle un tournant politique capital »<sup>48</sup>, avant qu'elle ne se rende aux Versaillais en échange de sa mère et ne soit embastillée à Versailles puis, après plus d'un an de prison condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie où elle demeurera huit ans. « Son seul séjour dans cette colonie française force l'admiration. On en lit le récit dans tous ses écrits, ses mémoires, ses Souvenirs, ses Contes canaques<sup>49</sup> et ses conférences, poèmes et correspondances. Elle a abordé la Nouvelle-Calédonie comme personne ne le fit avant elle, étudiant la langue canaque pendant six mois avant d'approcher ce peuple soumis par la France. Elle fit œuvre d'ethnologue recueillant et étudiant des coutumes ignorées d'elle<sup>50</sup>. Parmi les libertaires, seul Charles Malato, l'accompagna vraiment dans cette inclination. [...] Louise Michel fut seule dans cette rencontre d'un peuple à qui elle n'offrit rien moins que les armes de leur libération »<sup>51</sup>. Elle s'intéressera également « dans sa recherche de ce que pourrait-être une langue universelle, à la langue pidgin qu'est le bichelamar »<sup>52</sup>. Reentrée en métropole et de retour « triomphal » à Paris début novembre 1880, elle se consacre en France, libre ou souvent emprisonnée, puis en exil à Londres, où elle séjourne de mi 1890 à 1895 malgré de nombreux aller-retour vers la France, les vingt-cinq dernières années de sa vie à la pensée anarchiste. En 1895 elle crée le journal *Le Libéraire* avec Sébastien Faure et en 1896 participe à Londres au Congrès international socialiste des travailleurs et des chambres syndicales ouvrières. Revenue en France elle se fixe un temps à Marseille où elle décède à 74 ans début 1905.

Pour en revenir à la Nouvelle-Calédonie, où en 1979 elle avait finalement été autorisée à s'installer à Nouméa et à reprendre son métier d'institutrice, elle s'associe au journal *Petites affiches de la Nouvelle-Calédonie*, dans lequel elle publie une première étude sur les langues et la culture canaque dont nous republions ci-après l'introduction. Elle la rééditera une fois en France, puis en rédigera une seconde version. Ces deux textes ont été pour la première fois publiés **conjointement** en 2006 par deux chercheurs du CNRS, Véronique Fau-Vincenti et Claude Rétat, dans la « collection Louise Michel » des Presses universitaires de Lyon<sup>53</sup>. Dans une « note de l'éditeur », il est précisé heureusement que « Les deux versions des *Légendes (Légendes et chants de gestes canaques de 1875, Légendes et chansons de gestes canaques de 1885)* diffèrent par le contenu, les dimensions et le mode de présentation [...] Nous avons donc choisi de les donner toutes deux au lecteur, et de ne minimiser l'existence ni de l'une ni de l'autre [...] Pour la première fois, le lecteur dispose donc ici, en un seul volume, les deux formes des *Légendes canaques* de Louise Michel »<sup>54</sup>.

Chose également importante à mes yeux est l'avant-propos à cet ouvrage récent, rédigé par Madame Marie-Claude Tjibaou, épouse du leader kanak Jean-Marie Tjibaou assassiné le 4 mai 1989 à Ouvéa, « Louise Michel, une grande dame dans notre histoire »<sup>55</sup> qualifiant Louise Michel de « grande oubliée de la Nouvelle-Calédonie » et concédant que « Même si nous, Kanak, l'avons aussi méconnue longtemps, [...], Louise Michel fait aujourd'hui pleinement partie de notre histoire. Elle s'inscrit dans notre volonté de rendre à la culture kanak ses lettres de noblesse, elle, qui dès son arrivée en Nouvelle-Calédonie a su reconnaître la valeur de cette culture, la richesse de nos langues.

Ce qu'elle a vécu avec les gens d'ici, et en particulier les Kanak, a été très fort, elle, la femme 'blanche' qui n'a pas hésité une seconde à se mêler aux 'noirs' à une époque où la société européenne, y compris celle des bagnards, s'en tenait fermement à l'écart.

[...]

À bien des égards, Louise Michel peut être considérée comme un défenseur avant-gardiste de la culture kanak ».

Jean-François Billion  
Président de Presse fédéraliste

<sup>44</sup> Claire Auzias, *Louise Michel. Graine d'ananar*, Paris, Les Éditions du Monde libertaire, 2013, p. 7.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>49</sup> Note C. Auzias, « Louise Michel, *Légendes et chants de geste canaques*, avec dessins et vocabulaire, Paris, Kéva, 1885, qu'elle dédie à sa mère de la presqu'île Ducros en 1874 [...] », *op. cit.*, p. 27.

<sup>50</sup> Note C. Auzias, « Le Musée de l'Homme de Paris semble receler la documentation collectée par Louise Michel sur les Canaques », *op. cit.*, p. 28.

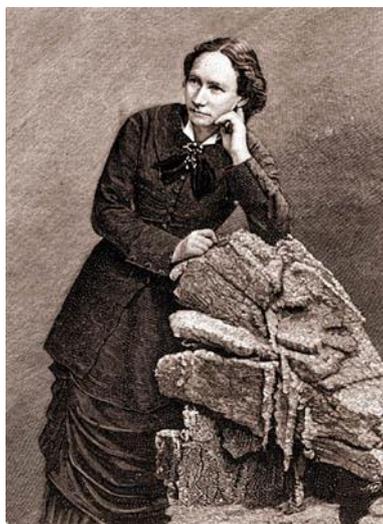
<sup>51</sup> C. Auzias, *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>52</sup> « Louise Michel », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louise\\_Michel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louise_Michel), consulté le 28 mars 2021. Le bichelamar, ou bislama étant une langue pidgin « de relation » anglo-mélanésienne parlée dans l'archipel du Vanuatu.

<sup>53</sup> Louise Michel, *Légendes et chansons de gestes canaques (1875) suivies de Légendes et chants de gestes canaques (1885) et de Civilisation*, p. 227.

<sup>54</sup> *Op. cit.*, p. 11.

<sup>55</sup> *Op. cit.*, p. 7-9.



Louise Michel à Nouméa,  
Source : Wikipédia

Jusqu'à présent on s'est beaucoup occupé de faire prospérer la Calédonie, mais on n'a jamais senti le besoin de chercher à conserver les traditions et les légendes des tribus qui, refoulées de plus en plus, disparaîtront bientôt ou du moins verront nos us et coutumes remplacer les leurs sans qu'il en reste même de trace. Quelques voyageurs ont écrit des romans auxquels on a cru tant qu'on n'y est pas venu voir, mais alors il a

fallu abandonner les idées faites d'avance.

Comme le dit l'auteur des chants que nous sommes heureux de donner à nos lecteurs, il est grand temps, si l'on veut garder quelque chose de pur et d'intact des chants de ces grands enfants de la nature, et nous ne pouvons que le féliciter de la tâche entreprise par lui et menée à si bonne fin.

C'est bien là ce ton mélancolique, ce sont bien là ces chants uniformes et tristes que la nuit quelquefois l'on entend sortir d'une cour isolée ou qui s'élèvent tout à coup autour d'un brasier à demi éteint.

C'est bien là ce chant de guerre que doivent vociférer nos insulaires ; les pilous pilous pacifiques que nous avons autrefois vu exécuter à Nouméa peuvent nous en donner une idée. Mais ne retardons pas plus longtemps le plaisir que procurera certainement à nos lecteurs le travail inédit que nous lui offrons :

### **Légendes et chansons de gestes canaques**

#### • Aux amis d'Europe

Vous êtes là-bas au XIX<sup>e</sup> siècle ; nous sommes ici au temps des haches de pierre et nous avons des chansons de gestes pour littérature.

Non pas la chanson de gestes du Moyen-Âge, mais celle des temps tout à fait primitifs ; avec des vocabulaires bornés et les œuvres à l'état d'enfance.

Les récits ne sont pas non plus la légende [du] Moyen-Âge, mais peut-être lui ressemblent-ils par la parole fréquemment matérialisable en symboles.

Comme les contes des nourrices, les légendes canaques sont interminables ; tantôt elles dérivent l'une de l'autre, tantôt se succèdent sans ordre, souvent aussi le conteur intervertit la suite ordinaire sans nuire au récit.

C'est extrêmement logique, car il n'y a pas de raison pour mettre la Barbe Bleue avant plutôt qu'après Peau-d'Ane.

Ces récits et ces chants sont ceux qui bercent toute l'humanité à son premier âge ; c'est pourquoi il est souvent facile de saisir la pensée du Canaque et de compléter la phrase. Leur style plein de métaphores est du reste vivant ; on le voit autant qu'on l'écoute, puisqu'il est tout matériel encore.

Une grande partie des vocabulaires de ce livre est due à un Canaque fort intelligent, Daoumi, qui parfois faisait des réflexions judicieuses sur certaines coutumes nationales, par exemple celles de l'anthropophagie. Cela était dû, pensait-il, à cette réflexion qu'il est indifférent au mort d'être ou de n'être pas mangé, et que de plus on rendait service à ceux qui avaient faim ; mais, ajoutait Daoumi, il y a longtemps que cette coutume nous fait horreur ; et depuis le temps de nos grands-pères, je ne crois pas qu'on y ait goûté dans ma tribu, ni même dans un grand nombre d'autres à part quelque cas de vengeance.

Nous pensons, nous, que l'anthropophagie est un peu aussi un goût dépravé fréquent chez l'homme tout à fait primitif ; il est encore un peu bête féroce.

La race canaque est meilleure qu'on ne le croit ; ils sentent une idée généreuse plus vite que nous ne la comprenons ; elle met dans leurs yeux une douceur infinie tandis qu'un récit de combats y allume des éclairs.

Le Canaque Daoumi me fit l'honneur de me présenter son frère beaucoup plus sauvage que lui, mais désireux de s'assimiler notre pauvre étroite civilisation qui l'éblouit, et trois ou quatre de ses amis, dont l'un taillé en hercule et coiffé en femme avec un peigne dans ses cheveux cimentés à la chaux, doit être le type des naturels du temps de Cook : douceur infinie sur le visage, mais pommettes saillantes et dents pointues, front étroit et mâchoires puissantes, crinière de fauve, œil étonné et confiant ; mélange du bœuf, du lion et de l'enfant.

Cette race est-elle appelée à monter ou à disparaître ? Le sol calédonien est-il un berceau ou le lit d'agonie d'une race décrépète ? Nous penchons à quelques peuplades près pour la première supposition, il serait donc possible de conserver ces peuplades en les mêlant à la vieille race d'Europe ; les unes donneraient leur force, l'autre son intelligence à une jeune génération.

En attendant, tandis que vos philosophes blancs noircissent du papier, nous écoutons des bardes noirs à qui malheureusement on fait mêler nos mots barbares à leurs mots primitifs avant de les saisir tels qu'ils sont. Le vocabulaire d'une peuplade n'est-ce pas ses mœurs, son histoire, sa physiognomie ?

La race va s'éteindre et nous ne savons rien à peine, ni l'argot anglo-canaque-franc laisse survivre une partie des mots véritables.

Ne pourrait-on saisir ces dialectes, étudier cette race, avant que l'ombre recouvre des choses historiquement curieuses.

S'il est utile d'étudier les cadavres des nations, où pourrait-on avec la race canaque travailler sur le vif. N'est-il pas temps de faire un peu de vivisection historique ?

Combien d'échelons n'a-t-on pas déjà laissé tomber dans l'abîme ? C'est pour cela qu'il est si profond.

### Fédéralisme et autonomie chez les anarchistes

**Marianne Enckell**

Animatrice du Centre international de recherches sur l'Anarchisme de Lausanne  
Texte publié sur le Site Réfractations – Recherches et expressions anarchistes – repris ici avec l'accord du CIRA



Marianne Enckell avec un portrait de l'anarchiste français  
Jean Jacques Élisée Reclus (1830-1905).  
Source : www.woz.ch

Au cours d'entretiens avec des vieux militants anarchistes espagnols, soixante ans après la révolution de 1936, un étudiant français a découvert combien les notions de solidarité, de fédéralisme et de pouvoir revenaient souvent dans leurs discours.

Après avoir étudié le mouvement espagnol de ses débuts à 1939, il pense pouvoir conclure que<sup>56</sup> « la solidarité n'a rien de spécifique au mouvement anarchiste, [pas plus que] le fédéralisme et l'abolition du pouvoir. C'est l'interaction des trois notions qui fait [sa] spécificité » et qui permet « de décrire plus en détail ce qui se joue lorsque l'on parle de respecter ou non l'adéquation entre les moyens et les fins ». La structure en trinôme est souvent pratique pour résumer une pensée ; lisant ces lignes, le parallèle m'a sauté aux yeux avec les trois aspects classiques de la pensée de Proudhon, mutualiste, fédéraliste, anarchiste.

Dans son article d'un précédent numéro de *Réfractations*, Fawzia Tabgui<sup>57</sup> a présenté ce qu'elle voit comme « une profonde évolution des vues [de Proudhon], le conduisant d'une position anarchiste, déniait toute légitimité à l'État, à une position fédéraliste, faisant de l'autorité étatique l'une des conditions nécessaires à la vie en société ». Pour Bernard

La grande invention des anarchistes et des syndicalistes révolutionnaires a été d'adopter ce principe d'organisation sociale [la fédération] dans les organisations mêmes du prolétariat.

Voyenne<sup>58</sup>, « le propre du fédéralisme proudhonien tient, précisément, dans la récusation des cloisonnements d'école qui prétendent séparer la politique du social, le juridique et l'économique, le personnel et le collectif, 'l'intérieur' et 'l'extérieur'... Ne pas sacrifier la liberté à la justice, ni la spontanéité à l'organisation, voilà le fond de sa philosophie ». Il estime ainsi qu'il n'y a pas eu deux Proudhon, mais des discontinuités et des convergences successives au cours de l'évolution de sa pensée.

Voyenne tient à mettre en évidence ce qu'il y a de novateur dans le fédéralisme de Proudhon. J'essaierai ici d'examiner comment cette notion s'est développée au sein du mouvement anarchiste et au travers de ses expériences. On peut dire en effet que le fédéralisme est constitutif de l'anarchisme depuis la période de l'Association internationale des travailleurs (AIT), puisque le courant anarchiste s'affirme là à travers sa critique du centralisme et sa célébration de l'autonomie.

#### L'organisation

Le premier trinôme de Bakounine, c'est son Fédéralisme, socialisme et anti-théologisme. Dans cet ouvrage, il développe le programme qu'il présenta à la Ligue de la Paix et de la Liberté en 1867, et dont le refus fit passer définitivement son auteur dans le camp de l'AIT. C'est dans ce programme, en effet, qu'il proposait une rupture définitive avec les États

anciens et l'organisation de la société par le bas, « la fédération libre des individus dans les communes, des communes dans les provinces, des provinces dans les nations, enfin de celles-ci dans les États-Unis de l'Europe d'abord et, plus tard, du monde entier ».<sup>59</sup> Il formulera plus tard la même idée avec la notion d'« association libre des producteurs libres ».

La grande invention des anarchistes et des syndicalistes révolutionnaires a été d'adopter ce principe d'organisation sociale dans les organisations mêmes du prolétariat. La première CGT française, la FORA argentine, la CNT espagnole se sont fondées sur cette même articulation entre fédéralisme et autonomie : si l'un des termes disparaît, l'autre est vidé de son sens.

<sup>56</sup> François Candebat, *Les Notions de solidarité, de fédéralisme et de pouvoir à travers une lecture du mouvement anarchiste espagnol de ses origines à 1939*. Maîtrise d'histoire contemporaine, université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 186.

<sup>57</sup> Fawzia Tabgui, « De l'anarchisme au fédéralisme », *Réfractations*, n° 6, 2000, p. 49.

<sup>58</sup> Bernard Voyenne, *Le fédéralisme de Proudhon*, Bruxelles, Actualité de Proudhon, 1967, p. 143.

<sup>59</sup> Michel Bakounine, *Œuvres complètes*, tome I, Paris, 1895, p. 55-56.



Illustration d'une retranscription de Émile Pouget, « Faramineuse consultation sur l'avenir. Jaspinage épastrouillant d'une Somnambule archi-lucide de la force de trente-six chevaux de fiacre » in *Almanach du Père Peinard*, 1896.

Publiée sur [archeosf.publie.net](http://archeosf.publie.net)

« L'organisme syndical, écrit Emile Pouget en 1908<sup>60</sup>, est essentiellement fédéraliste. À la base, il y a le syndicat qui est un agglomérat de travailleurs ; au second degré, il y a la Fédération des syndicats et l'Union des syndicats qui sont des agglomérats de syndicats ; puis, au troisième et dernier degré, il y a la Confédération générale du travail, qui est un agglomérat de fédérations et d'unions de syndicats. À chaque degré, l'autonomie de l'organisme est complète : les fédérations et unions de syndicats sont autonomes dans la Confédération ; les syndicats sont autonomes dans les fédérations et unions de syndicats ; les syndiqués sont autonomes dans les syndicats. »

La Federación Obrera Regional Argentina, dans son Pacte fédératif adopté en 1904, ne dit pas autre chose : « La société [ouvrière] est libre et autonome au sein de la fédération locale, libre et autonome au sein de la fédération de district, libre et autonome au sein de la fédération régionale. »<sup>61</sup> Les militants de la CNT espagnole parlent quant à eux avec plus de lyrisme<sup>62</sup> : « Les vrais principes sont la pratique fédéraliste. C'est l'autonomie dans tous les secteurs : chez l'individu, principe social et biologique concret, dans le groupe, dans la fédération locale, dans l'ensemble. C'est le principe de liberté avec réciprocité et sa circulation dans toutes les directions, non dans une direction unique. C'est la tolérance et l'esprit de sacrifice... »

Déjà dans l'AIT, le conflit entre les partisans de Marx et ceux de Bakounine, entre « centralistes » et « fédéralistes », portait

autant sur le projet social (l'émancipation du prolétariat passant par la conquête du pouvoir politique pour les premiers, par l'abolition de tout pouvoir politique pour les seconds) que sur l'organisation de l'Internationale. Pour les fédéralistes, le Conseil général n'est pas un organe directeur mais un simple organe de coordination : « L'autonomie et l'indépendance des fédérations et sections ouvrières sont la première condition de l'émancipation des travailleurs. »<sup>63</sup>

Déjà dans l'AIT, le conflit entre les partisans de Marx et ceux de Bakounine, entre « centralistes » et « fédéralistes », portait autant sur le projet social [...] que sur l'organisation de l'Internationale.

Après la scission de 1872, il se transforme par conséquent en bureau fédéral, simple bureau de correspondance au service des sections et fédérations, et non plus le lieu où se forme et se décide la politique de l'organisation, comme au temps de Marx et du Conseil général londonien.<sup>64</sup> Quelque centraux qu'aient été l'influence et le rôle de la Fédération jurassienne, elle a toujours joué franc jeu lorsqu'elle était chargée du bureau fédéral de l'AIT fédéraliste, se bornant à servir de boîte aux lettres et de caisse de résonance pour les différentes sections. « Ici résident, écrit Claude Parisse en se référant à une réalité plus récente<sup>65</sup>, l'originalité et le paradoxe de la pensée libertaire : l'unité des anarchistes repose sur la reconnaissance commune de l'autonomie de chacun, individu ou groupe, non

<sup>60</sup> Émile Pouget, *La Confédération générale du travail*, Paris, rééd., CNT, 1997, p. 137.

<sup>61</sup> Diego Abad de Santillán, *La FORA, ideología y trayectoria*, Buenos Aires, 1971, p. 118.

<sup>62</sup> José Peirats, *La práctica federalista como verdadera afirmación de principios*, Paris, 1964.

<sup>63</sup> Résolutions du Congrès de Saint-Imier, septembre 1872.

<sup>64</sup> Sur cette histoire, voir les chapitres sur l'AIT dans *De l'Histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire*, Paris, CNT et Nautilus, 2001.

<sup>65</sup> Claude Parisse, *Les Anarchistes et l'Organisation*, Lyon, ACL, 1989, p. 12.

pas d'abord leur autonomie idéologique mais, plus profondément et de façon infiniment plus réaliste, l'autonomie qui tient à leur réalité sociale, aux modalités particulières du lieu et de l'activité sociale qui les constituent. »

### Centralisme et fédéralisme

À principes constants, l'histoire du mouvement anarchiste et syndicaliste révolutionnaire reste traversée par des débats, des tensions, des affrontements, des expériences heureuses ou malheureuses. Mais elle connaît des périodes d'affirmation, où la propagande par l'écrit se fait aussi radicale que l'action directe. « Le fédéralisme est un mode de vie, déclarent fièrement des syndicalistes suisses en 1910.<sup>66</sup> [...] Pour nous, qui croyons à l'expérience, toute centralisation asservit les hommes, comprime l'essor, enraye la capacité, l'initiative, crée finalement l'impuissance et l'infériorité des masses. [...] Le fédéralisme assurera la géographie de l'avenir. »

C'est le fédéralisme – entendu comme « union, alliance libre ; il ne peut s'admettre dans le sens de subordination des individus et des groupes » – qui est l'antonyme de la centralisation, et non pas la décentralisation.

Comme en témoignent les brochures publiées par Marx et Bakounine, les rapports entre commune, État et révolution ont très vite été au cœur des débats.

L'expérience que mettent en avant ces syndicalistes s'inspire sans doute des Bourses du travail françaises, ces « institutions de combat et d'attente dont Pelloutier ambitionnait de faire à la fois le levier de la transformation sociale et la maquette de l'économie future », selon l'heureuse expression de Bernard Voyenne.<sup>67</sup> Avec leurs offices de placement et de statistique du travail, leurs allocations de chômage et leurs secours de route, leurs débats et leurs conférences, elles ont été un modèle de fédéralisme concret, tant dans leur esprit que dans leur pratique quotidienne : un modèle « à la fois local et professionnel, où mineurs, employés de bureaux, typographes, sociétés de musique, groupes divers (espérantistes, antimilitaristes, végétariens, etc.) ont pu confronter et reconnaître leurs différences pour faire naître un projet commun extrêmement riche, enraciné dans de très vastes secteurs de la population ouvrière ». <sup>68</sup> Dans le système du salariat et de l'État, les Bourses du travail sont parvenues à conserver pour un temps leur autonomie et leur gestion basée sur la mutualité, jusqu'à ce que l'institutionnalisation du syndicalisme ne prenne le dessus et ne vide de leur sens les noms des confédérations ouvrières.

Dans le système de la domination apparaissent périodiquement des espaces de liberté, de résistance et d'utopie où les mêmes soucis d'autonomie, d'entraide et de fédéralisme se font jour. On sait bien que ce ne sont pas des « zones autonomes temporaires » ou des 'bolo'bolo<sup>69</sup> qui aboliront le pouvoir politique et économique de par leur seule existence, mais on peut rêver d'y voir une forme contemporaine, moderne, du projet des Bourses du travail. Les réseaux d'échanges culturels, économiques, politiques mis

en pratique hors des circuits officiels par squatters urbains, associations de commerce équitable, groupes de musique, voyageurs de la Toile ou manifestants de Gênes et d'ailleurs, voire par des syndicats autogestionnaires, témoignent d'un désir balbutiant de fédéralisme de type libertaire, donc autonome et solidaire, contre la centralisation de l'argent et du pouvoir qui se pare du nom de mondialisation.

### Les communes et l'État

Détour. Lorsque M. de Tocqueville revient d'Amérique, en 1832, il commence sa présentation de la démocratie américaine en exposant le principe de la souveraineté du peuple et le système communal qui en découle, dont il relève les contradictions<sup>70</sup> : « Parmi toutes les libertés, écrit-il, celles des communes, qui s'établissent si difficilement, est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir. Livrées à elles-mêmes, les institutions communales ne sauraient guère lutter contre un gouvernement entreprenant et fort. »

Quelque quarante ans plus tard, la brève et flamboyante histoire de la Commune de Paris et des communes de province confirme en effet l'hypothèse de Tocqueville, mais montre aussi quel potentiel de révolte et d'insurrection réside dans les communes, de quelle charge émotionnelle et imaginaire elles sont porteuses. Malgré l'échec et la répression qui s'ensuivit, les dix semaines allant de la proclamation de la Commune de Paris, le 18 mars 1871, au triomphe de Thiers le 26 mai ont marqué durablement la culture politique du mouvement ouvrier, plus qu'aucun événement antérieur ne l'avait fait.

Comme en témoignent les brochures publiées par Marx et Bakounine, les rapports entre commune, État et révolution ont très vite été au cœur des débats. Au congrès de la Fédération jurassienne de 1878, Kropotkine, récusant l'idée de la participation politique au sens étroit dont rêvent d'autres délégués, estime que la commune est un terrain d'intervention privilégié pour les révolutionnaires<sup>71</sup> : « Les États vont fatalement vers leur chute, pour faire place aux communes libres et librement fédérées... C'est dans la commune et dans l'immense variété des questions d'intérêt communal que nous trouverons le champ le plus propice pour la propagande théorique et pour la réalisation insurrectionnelle de nos idées collectivistes et anarchistes. »

Rappelons ici que la discussion a lieu en Suisse, et que les remarques de Tocqueville concernaient les États-Unis : cela revêt une importance clef, largement oubliée dans les discussions actuelles sur le municipalisme au sein du mouvement anarchiste.

En effet, dans des États fédéraux comme la Suisse ou les États-Unis, les communes ont un statut fort différent de celui qu'elles ont dans des États centralisés. En Bolivie, il y a aujourd'hui 311 communes sur un territoire d'un million de kilomètres carrés, moins que dans le canton de Vaud qui a quelque 380 communes pour 3 200 km<sup>2</sup>, et il n'y a qu'une dizaine d'années que les communes boliviennes ont obtenu un budget qu'elles gèrent elles-mêmes. En Suisse en revanche, la commune est censée être la cellule de base de l'édifice

<sup>66</sup> Un groupe de syndicalistes [Jean Wintch], *Centralisme et fédéralisme*, Lausanne, 1910.

<sup>67</sup> B. Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste, III : Les lignées proudboniennes*, Paris, Presses d'Europe, 1981, p. 111.

<sup>68</sup> Parisse, *op. cit.*, p. 15.

<sup>69</sup> Voir Hakim Bey, *TAZ, zones autonomes temporaires*, Nîmes, L'Éclat, 1997, et ; P.M., 'bolo'bolo, Nîmes, L'Éclat, 1998, et <http://www.lyber-eclat.net/lyber/bolo/bolo.html>.

<sup>70</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique (1835)*, rééd., Paris, Garnier Flammarion, 1980, p. 123.

<sup>71</sup> *L'Avant-Garde*, La Chaux-de-Fonds, n° 32 à 34, août-septembre 1878.

fédéraliste, mais son autonomie fiscale, économique, politique et culturelle tend à diminuer au profit d'un contrôle de plus en plus important des niveaux supérieurs, canton et Confédération, ainsi qu'en raison de la désagrégation de la vie associative en son sein. En France, la capacité financière des municipalités dépend largement des subsides qui leur sont versés par l'État, tout comme leur capacité politique dépend des pouvoirs qui leur sont concédés par l'État<sup>72</sup>, qui a lui-même échafaudé les lois dites de décentralisation.

Dans la tendance à la décentralisation qui est aujourd'hui de bon ton pour « décongestionner » les appareils d'État comme les grandes entreprises, les statuts dits d'« autonomie »

Dans la tendance à la décentralisation qui est aujourd'hui de bon ton pour « décongestionner » les appareils d'État comme les grandes entreprises, les statuts dits d'« autonomie » accordés à des régions par des États-nations signent souvent l'arrêt de mort de la solidarité entre elles et aggravent les divisions fallacieuses.

accordés à des régions par des États-nations signent souvent l'arrêt de mort de la solidarité entre elles et aggravent les divisions fallacieuses. Les prolétaires se pensent flamands ou wallons, catalans ou basques, se reconnaissant, hélas, dans les pièges racistes que leur tendent les politiciens, pour prendre des exemples récents et proches de pays ayant instauré « par le haut » une structure prétendument fédéraliste. Avant le référendum d'octobre 2001 introduisant dans la constitution italienne une certaine dose de fédéralisme, la Federazione dei Comunisti Anarchici a relevé le caractère fallacieux de cette mesure<sup>73</sup> : « Le fédéralisme proposé n'est pas régi par la solidarité : il se base sur la délégation à des institutions locales, qui toucheront les ressources produites sur le territoire, alimentant ainsi les inégalités pour parvenir à une meilleure domination du capital sur le travail et briser la solidarité entre les exploités... Dans la vision libertaire, le fédéralisme est solidaire et permet la redistribution des ressources entre régions riches et régions pauvres. Le principe de subsidiarité verticale, entre les institutions, rendra encore plus difficile l'incidence sur les structures de gouvernement... Dans l'acception libertaire, la subsidiarité au niveau institutionnel correspond à la coopération entre les divers niveaux, avec à la base des structures d'assemblées et de participation de tous à la gestion de la politique, structures qui se fondent sur l'autogestion et le refus de la délégation électorale. Le principe de subsidiarité horizontale sert à démanteler les services publics, à produire de nouvelles possibilités de gains pour les entrepreneurs... Dans sa version libertaire, c'est un instrument d'autogestion et de participation. »

Lorsqu'une population s'organise pour résister, pour surmonter une crise, ce sont des formes fédéralistes qui apparaissent spontanément. Les assemblées de quartier en Argentine, les organisations villageoises au Chiapas ont réinventé récemment des modes de fonctionnement libertaires : décisions prises par l'ensemble de la communauté,

mandats impératifs, délégués révocables, démocratie interne. Face au pouvoir de l'État et de l'argent, face aux forces politiques qui rêvent d'en usurper la représentation, leur force réside dans leur projet social et dans leur coopération horizontale, dans l'espoir et le courage qu'elles diffusent, quelles que soient leurs chances de succès. Jamais des mesures de décentralisation décrétées par le haut ne donneront une telle autonomie aux associations, aux communes ou aux régions.

### *Fédérons nos énergies !*

On l'aura compris, le terme de fédéralisme recouvre des réalités très différentes, même quand on y accole le qualificatif de libertaire ; les articles de cette revue l'attestent. J'ai voulu retrouver ici, malgré quelques détours, les valeurs positives que la tradition anarchiste lui a attribuées.

La raison n'en est pas seulement historique ou théorique. Depuis quelques années, les anarchistes ont retrouvé une visibilité, dans la plupart des régions du monde, qu'ils n'avaient plus eue depuis une génération au moins. Et cela ne tient pas

seulement à l'attrait que peut exercer l'anarchisme sur les floués du bolchevisme ou les floués de la mondialisation.

Au fur et à mesure que se multipliaient les organisations et les sigles, on a aussi entendu nombre de propositions et tentatives d'unification, de cohésion, de regroupement des libertaires, que cela soit lors des grands rendez-vous dans les villes où se réunissent les maîtres autoproclamés du monde ou de rencontres plus modestes entre des personnes et des groupes dans des auberges de campagne, ou encore dans les innombrables réseaux de groupes dits affinitaires.

Quelle est cette unité fédérée à laquelle tendent enfin nombre d'anarchistes ? Selon Claude Parisse<sup>74</sup>, elle « consiste très exactement à reconnaître et à faire vivre la diversité et l'autonomie des formes de lutte, des regroupements ou des actions individuelles, bref la diversité de la vie réelle opposée à l'unification factice des partis, des États, des églises, des sectes ou du spectacle mis en scène par les mass média ». Lorsque le mouvement anarchiste français s'est marginalisé après la Deuxième Guerre mondiale, « loin de toute insertion sociale[...], "l'affinité" est devenue purement idéologique et le "fédéralisme", de vaste processus social qu'il était dans le syndicalisme et la pensée initiale du mouvement libertaire, s'est transformé en notion organisationnelle, magique et obscure, objet d'interminables discussions, chargée de régler – fédéralisme du pauvre – les seules relations des quelques dizaines de groupes anarchistes que comptait alors le pays ».

Ce n'est évidemment plus ce qui est recherché aujourd'hui. Pour qu'un autre monde soit possible, il a besoin des propositions subversives, impertinentes, radicales, émerveillées avancées par tous les peuples de l'anarchie. C'est bien ces propositions, ces passions et ces énergies qu'il nous faut fédérer, si nous voulons devenir un levier de la transformation sociale et une maquette de l'économie future.

<sup>72</sup> Voir les exemples que donne Paul Boino, « Municipalisme et communalisme », in *Le Quartier, la Commune, la Ville*, Paris et Bruxelles, Monde libertaire et Alternative libertaire, 2001, p. 22-23. Ainsi qu'Amedeo Bertolo, « La mauvaise herbe subversive », *Interrogations sur l'autogestion*, Lyon, ACL, 1986.

<sup>73</sup> FdCA, « Contro il falso federalismo », a-infos, 3 octobre 2001, <http://www.ainfos.ca/org>

<sup>74</sup> Parisse, *op. cit.*, p. 14, 17.

## For an Effective European Strategy for COP26

**Alberto Majocchi**

Professor Emeritus of Public Finance at the University of Pavia and Vice President of the Centro Studi sul Federalismo. CSF, Torino, Commentary no. 224 - 6 July 2021  
Also republished in *The Federalist Debate*



On 14 July [2021], the Commission will present its *Fit for 55* package of proposals to extend the scope of carbon pricing to sectors that are currently excluded, notably transport and domestic heating. A revision of the Emissions Trading System (ETS) will be part of a package of energy and climate laws, but the ETS will continue to be the main tool to achieve the

goal of at least 55% emission reduction by 2030. This goal has been confirmed by the Climate Law, approved by the Council on 28 June, following a large majority in the European Parliament taking a favourable position on it on 24 June. As a result of this decision, the political commitment of the European Green Deal for climate neutrality by 2050 has been transformed into a binding obligation.

**As a result of this decision, the political commitment of the European Green Deal for climate neutrality by 2050 has been transformed into a binding obligation.**

This transformation will allow Europe to go to COP26 – which opens in Glasgow on 31 October 2021 and will be co-chaired by the UK and Italy – with an extension of the carbon pricing system to all sectors. In the Climate Law, the Commission proposes to extend the ETS to transport and heating, presumably with a model similar to that of Germany, with an upstream approach that places the obligation to buy emission permits on the importer or producer of the fossil fuel that will then be sold to households and businesses in the domestic market. This approach is equivalent to a carbon tax, even if the imposition of a price on carbon does not take place with the collection mechanism of excise duties, but with the purchase of emission permits. In any case, irrespective of the instrument adopted, the important thing is to charge a price in these sectors too. Moreover, a Commission proposal on the LULUCF (Land Use, Land-Use Change and Forestry) regulation to curb greenhouse gas emissions and removals from land use, land use change and forestry is imminent, whereby all emissions would pay a price for carbon use. According to the

Commission's proposal, at least 50% of the revenues generated by extending the ETS to transport and energy efficiency in buildings will have to be redistributed to households with lower incomes, bearing in mind that, alongside ecological transition, social equity also appears to be one of the priority objectives of the Green Deal.

The ETS reform also foresees the phasing out of free allocations of emission permits in sectors such as steel and power generation, which should be protected from future carbon duty levied at the EU border. The adoption of a border tax adjustment, which will also be presented on 14 July, is designed to put EU companies on an equal footing with their competitors, through preventing carbon leakage, as EU industries covered by the ETS risk becoming less competitive, thus incentivising the shift of part of European production abroad where it would be cheaper in the absence of a carbon price.

Europe should thus arrive at COP26 having adopted, in parallel to the application of a generalised carbon pricing, a border tax adjustment mechanism. With this mechanism, goods imported from countries that do not impose a price on fossil fuels commensurate with their carbon content would be charged a tax equivalent to the price paid by producers and consumers within the EU. The European policy proposal would have to be clear and explicit, but it may not be easy to implement. To combat climate change, economists agree that the most

effective instrument is generalised carbon pricing. But this objective is difficult from several points of view, as the conditions of the countries participating in the COP are different both in terms of income levels and the energy mix adopted. Europe will therefore have to put in place a strategy based on reaching a multilateral agreement at the COP to introduce a minimum carbon price in all countries of the world (along the lines of the global minimum corporate tax proposed by Biden to reduce downward tax competition, the substance of which has been accepted by 130 countries within the OECD).

Indeed, as a recent IMF paper suggests, achieving sufficient progress to stabilise the climate requires accelerated mitigation action in the short term, but doing so among 195 parties at once proves to be a difficult challenge. Accordingly, strengthening the Paris Agreement by establishing an International Carbon Price Floor (ICPF) could accelerate emission reductions through effective policy action, whilst curbing the growing pressure to introduce border tax adjustments.

The ICPF should be based on two elements: (1) it should be negotiated among a small number of key countries with high emission levels, and (2) the agreement should include the minimum carbon price that each of these countries commits to implement.

This proposal is realistic and could be based on an initiative of the European Union, which, as mentioned above, will be in a good position in Glasgow to demand similar carbon pricing behaviour from other high-emitting countries. On the other hand, if any country does not accept the proposal for an ICPF, it will be forced to pay a compensatory duty at the EU border, with a double disadvantage: it will not be able to use the lower production costs guaranteed by the non-payment of a carbon price on the domestic market to achieve an increase in the export of its products to the European market and, moreover, it will provide an additional revenue linked to the imposition of a carbon price not to its own treasury, but to the EU budget through the proceeds of the Border Carbon Adjustment.

Finally, this global package of proposals from the European side will have to be completed with the

activation of the 100-billion-fund for fair burden sharing in favour of the weakest countries, already promised by COP15 in 2009. This fund could be financed by adopting the Global Carbon Incentive proposed by Raghuram Rajan, which envisages a contribution to be imposed on countries that emit more than the world average (more than 5 tonnes per capita, in Rajan's proposal) and, with this revenue, to finance countries with below-average emissions. The poorest countries could then be helped to ensure a green transition that is not only effective, but also equitable from a distributional point of view, through incentives to invest in energy transition and support measures for the weakest classes.

With these proposals – generalised carbon pricing for all sectors, border tax adjustment for countries that do not adhere to a multilateral proposal for a minimum carbon price and, finally, the fund envisaged by Rajan for fair burden sharing – the EU will be able to come to COP26 with strong and realistic ideas. This position together with the new climate created by the Biden administration could favour an agreement, at least at the transatlantic level.



## For an Equitable and Global Reduction of Fossil Emissions

Alberto Majocchi

Professor Emeritus of Public Finance at the University of Pavia and Vice President of the Centro Studi sul Federalismo.  
CSF, Torino, Commentary no. 221 - 8 June 2021  
Also republished in *The Federalist Debate*

In an article published on 31 May 2021 ([A Global Incentive to Reduce Emissions](#)), Raghuram Rajan, former Governor of the Reserve Bank of India, seeks to address the global problem of reducing carbon dioxide emissions - the cause of climate change - with a proposal that is both efficient and equitable.

Rajan acknowledges that the best way to control emissions, according to economists, is to impose a price on fossil fuels that produce CO<sub>2</sub>, but he thinks that this solution will cause “disruptive economic changes in the short run”, which makes it difficult to reach a global agreement. Instead, he argues that we need to introduce a system of incentives and disincentives to achieve the agreed reduction in the level of emissions (e.g. to an extent that ensures that the temperature increase does not exceed 2 degrees Celsius, and comes close to a 1.5 degree rise,

as envisaged by the Paris Agreement), whilst also ensuring equity in the distribution of sacrifices.

Rajan puts forward a proposal to introduce “a global carbon incentive (GCI)”, whereby “every country that emits more than the global average of around five tons per capita would pay annually into a global incentive fund [...]

Rajan raises the issue of the need to ensure a fair distribution of effort (optimal burden sharing) to achieve the target. This is necessary for two reasons: on the one hand, because climate risk reduction is a global public good, some countries fear that others will act like free riders, enjoying the benefits without bearing the costs of action to eliminate CO<sub>2</sub> emissions. On the other hand, economically less developed countries highlight



Raghuram Rajan

the unfairness of requiring the same effort from countries that emit large amounts of carbon dioxide and from those that emit much less, given their lower level of development.

The most sensible solution to this dilemma is to reach a multilateral agreement that imposes an emissions reduction policy on all countries,

but at the same time ensures adequate financial support for the least developed countries. Towards this end, Rajan puts forward a proposal to introduce “a global carbon incentive (GCI)”, whereby “every country that emits more than the global average of around five tons per capita would pay annually into a global incentive fund, with the amount calculated by multiplying the excess emissions per capita by the population and the GCI. If the GCI started at \$10 per ton, the US would pay around \$36 billion, and Saudi Arabia would pay \$4.6 billion. Meanwhile, countries below the global per capita average would receive a commensurate pay-out (Uganda, for example, would receive around \$2.1

**Rajan’s proposal contributes to the growing awareness that a global initiative is needed to deal effectively with global problems.**

billion).”

In this scenario, the free-rider problem would no longer exist. Countries such as Uganda would benefit from initiating an emissions reduction policy and, at the same time, a fund could be financed to distribute incentives to the economically less developed countries. As Rajan explains: “if the GCI is raised over time, the collective sums paid out would approach the [\\$100 billion per year](#) that rich countries promised to poor countries at COP15 in 2009.”

Finally, Rajan correctly points out that, when estimating the emissions of each country, the amount of emissions related to the consumption of fossil fuels used in the production process of imported goods must also be included (and the same amount must be subtracted when estimating the emissions of exporting countries). Rajan’s proposal contributes to the growing awareness that a global initiative is needed to deal effectively with global problems. It follows the proposals of the new US administration for a global minimum tax, which marks a

turning point towards ensuring a fair distribution of the tax burden on multinational corporations (coupled with the use of these resources for a recovery of the welfare system and public investment in the US). From this point of view, it is a sound idea to finance a global fund of 100 billion dollars to support the weakest countries in the fight against climate change, based on the excess of emissions compared to an average standard set at a global level. This constitutes an important first step towards developing a system of financing global public goods that realises a progressive principle in the distribution of burdens.

Whilst this proposal is welcome, it is not enough. Although the proposal to distribute resources to the weakest countries with incentives financed by the richest, highest emitting countries is ethically and politically correct, it cannot guarantee the achievement of carbon neutrality by the middle of this century. The funds would be distributed to governments, who in turn would have to put in place the necessary policies to ensure the energy-saving and fuel-switching processes that would lead to effective emissions reduction. The most efficient way to achieve this objective is to introduce a carbon price, and the European Union can play a decisive role in completing the carbon pricing process: on the one hand, with an extension to all sectors of the ETS (Emissions Trading System) or similar mechanisms that ensure the payment of a price by those who use fossil fuels and, on the other hand, with the introduction of a border carbon adjustment mechanism to charge a carbon price on imported goods from countries that have not yet introduced it. Revenues from a carbon price will then have to be used to support the production of renewable energies, but above all to ensure that the ecological transition is accompanied by equity measures, which reduce the burden of taxation on the weakest income groups.

This border tax adjustment mechanism could be the lever to initiate a global policy of setting a price on the carbon contained in fossil fuels, as exporting countries would not be able to enjoy a competitive advantage over European companies burdened by the carbon price imposed by the EU and, at the same time, they would not be able to enjoy a tax revenue – corresponding to the carbon price – which would instead go to the coffers of the EU. This would be a carrot and stick approach, with the stick being the imposition of a compensatory duty at the border, and the carrot being the fund proposed by Rajan to compensate the economically weaker countries and thus guarantee a fair distribution of the overall burden of the CO<sub>2</sub> emissions reduction policy. Accompanied by a multilateral setting of a minimum price for fossil fuels, to prevent investments in renewable energy from being jeopardised by a dumping policy implemented by fossil fuel producing countries, Rajan’s idea of a common incentive fund combined with the introduction of a generalised carbon price may represent the optimal policy mix to effectively and fairly combat the risks of climate change.

## The European Union and global governance

Guido Montani

Professor of International Political Economy - University of Pavia (I) – Ex General Secretary of MFE Italy and Vice president of UEF Europe  
Published on 13th April 2021 on Social Europe



**The EU's strategic ambition must not be just to carve out a niche for itself among the major powers but to reshape global governance.**

With a [conference](#) in February organised by the European Union Institute

for Security Studies and the Portuguese presidency, the EU launched a public discussion of the main objectives for its foreign policy and the means for their realisation. The resulting '[Strategic Compass](#)' is expected to be adopted in the first half of 2022.

The EU launched a public discussion of the main objectives for its foreign policy and the means for their realisation.

Effective political subjects must unite behind a standard—as with the United States and the Soviet Union at the end of the first world war, when the former set out to build a world 'safe for democracy' while the latter spearheaded a global socialist revolution. If the EU merely sets out to navigate the vast ocean represented by the old post-war international order, based on the Westphalian system, it will remain under the sway of the other world powers.

This is borne out by the [first comments](#) on the Strategic Compass—more focused on ways to survive than on building a peaceful future for Europe's citizens and those of the rest of the world. European foreign policy should not transform the EU into a superpower but rather cauterise the conflicts between the major powers. And if foreign policy is focused on military means, we shall continue to be faced with the choice between peace and war, us and them, friends and enemies. Nationalism is the inevitable ideological complement of a politics based on military force.

### **Multipolar system**

International politics is no longer governed by the two former superpowers. The bipolar world order is over and in its place a multipolar system is haphazardly emerging, with major new players—such as China, India, Brazil and Australia—coming on to the scene.

The old powers however continue to act as [Westphalian sovereign states](#): they view the others as potential enemies but are forced to keep any conflicts low-key, so as not to undermine the global system of production and circulation of goods, services and people on which all depend. The alternative to today's globalised economy is isolation and poverty (think North Korea).

The pandemic has brought this contradiction to the fore: consolidated human and economic bonds have prevailed over [vaccine nationalism](#), as evidenced by the intense international scientific and technological co-

operation involved in developing and distributing the vaccines, now seen as a common good of humanity. Ultimately, although the goal of peaceful international co-operation is being challenged by sovereigntist world leaders—such as (formerly) Donald Trump, Vladimir Putin and Jair Bolsonaro, though not Xi Jinping—the global economic system survives. This remains however in perpetual uncertainty, amid verbal friction and stilted prose at global summits, which the various states see more as an opportunity to flex their muscles for the benefit of their own citizens than to tackle the global

threats to peace and the environment.

Given that the balance of power of the multipolar system thus oscillates dangerously between co-operation and conflict, with rival powers—mainly the US, China and Russia—jockeying for global dominance, the EU must carve out a specific role of its own. It will not be easy. As its high representative for foreign affairs and security policy, Josep Borrell, recently [pointed out](#), 'The weight of Europe is shrinking. Thirty years ago, we represented a quarter of the world's wealth. It is foreseen that in 20 years, we will not represent more than 11% of world GNP, far behind China which will represent double that, below the 14% of the United States and on a par with India.' A Europe that remains resigned and incapable of taking action will soon turn into a global Switzerland, subordinate to the major powers.

### **Existential crossroads**

The union therefore stands at an existential crossroads. If it wants to weigh in as a world power on an equal footing with the others (including, in the future, India), it must equip itself with military weapons worthy of a great technological power, including nuclear weapons, and accept the ideology of nationalism—in short become the European 'nation-state'. Or else, while not giving up on the idea of having its own military force, in line with its principle of '[strategic autonomy](#)' it must strive to play a unifying role, in the construction of a peaceful international order.

The EU has the power to sedate the aspirations to dominance of the great powers. By championing a multilateral approach it can foster the equal participation of all states in the handling of common affairs, in the quest for solutions to [the pressing issues](#) facing our planet: the climate crisis, economic convergence between rich and poor countries, a fair system of commercial relations and the reining in of

international finance—now so powerful that it represents a threat to the independence and stability of all the world's states.

This strategic objective can be termed global governance—a peaceful, co-operative, post-Westphalian order, based essentially on the international institutions created by the US after the second world war but with the adjustments necessary to replace US dominance by a system of equal participation of all states in the management of global interdependence. It would represent a genuinely peaceful and now multipolar coexistence.

The EU was forged by peoples who, after World War II, said 'never again'. Now the time has come to extend the Europeans' commitment to peace—as enshrined in the creation of European citizenship and the Charter of Fundamental Rights—to the rest of the world.

This point of view differs from the proposal formulated by Richard Haas and Charles Kupchan for a 'new concert of powers', a sort of latter-day Council of Vienna. Their aim is to preserve the equilibrium of the Westphalian system, rather than to forge a post-Westphalian order.

### **Impossible dilemma**

Take the question of the North Atlantic Treaty Organization and European defence, where 'strategic autonomy' appears to give rise to an impossible dilemma: either we go along with directives from NATO, formulated by the strongest military power, or we question its very existence, because a 'western' military alliance should not be counterposed to peaceful global governance. The proposal by the secretary general, Jens Stoltenberg, to extend NATO into Asia—taking in Australia, New Zealand, Japan and South Korea as 'contact countries'—is an attempt to contain Chinese expansionism using European military means. The US president, Joe Biden, recently proposed a summit of democracies and, with regard to Asia, attended another round of the 'Quad', the Quadrilateral Security Dialogue between the US, Japan, India and Australia.

Neither an alliance of democracies against China nor a Euro-Asian NATO is aligned with European interests and perspectives. If the EU wants to initiate a policy of world pacification it has to change the meaning and contents of a military alliance established during the cold war to contain Soviet expansionism.

European governments should remember that in 1994 they convinced the then US president, Bill Clinton, to give Russia the opportunity to participate in the Partnership for Peace (PfP) with NATO, thus launching an opportunity for economic co-operation between Russia and European countries, with a view to full participation in NATO. Unfortunately, NATO's policy of eastward expansion triggered a crisis with Ukraine, disputed between east and west, and Russia, which now appears an irreconcilable rift.

Yet article 2 of the North Atlantic Treaty states that, alongside military co-operation, economic collaboration between allies is to be encouraged. The EU could therefore propose a vast free-trade area, from

Vancouver to Vladivostok, involving Russia in a project for economic co-operation (as with the PfP) which in the long run could lead to lasting political-military detente. Russia is facing serious economic problems and energy-related issues and would no doubt be interested in peaceful economic co-operation that would improve the wellbeing of its citizens, as well as relations with China and the other countries in the Euro-Asian area.

To date, lack of an effective European foreign policy has instead allowed Russia and Turkey to extend their influence into the countries of the Caucasus. Establishing a wide free-trade zone would show that there is a pacification process under way among major powers, the beneficial effects of which would be felt throughout the Mediterranean area.

Consider too the Glasgow climate conference, COP26, in November. This could represent an opportunity to show that all countries are committed to averting ecological catastrophe, which science bleakly predicts if the 2015 Paris agreement is not respected. The rising average global temperature is already having devastating consequences, from melting polar ice to forest fires, cataclysmic storms and the extinction of countless animal species.

The EU was forged by peoples who, after World War II, said 'never again'. Now the time has come to extend the Europeans' commitment to peace—as enshrined in the creation of European citizenship and the Charter of Fundamental Rights—to the rest of the world.

One of the aims in Glasgow will be an agreement that establishes targets for reducing carbon-dioxide emissions for each country. This could be accompanied by a policy for the provision of global public goods—a global Green Deal which, in addition to measures to contain pollution, would include initiatives for more effective solidarity between countries, rich and poor in particular. The EU has already added the Next Generation EU plan to the European Green Deal.

### **Special Drawing Rights**

European leaders have launched a proposal which can be viewed as a first step towards global governance. Together with the United Nations secretary general, Antonio Guterres, and the chair of the African Union, Macky Sall, Emmanuel Macron, Angela Merkel, Charles Michel and Ursula von der Leyen have said they are in favour of an extraordinary issue of Special Drawing Rights (SDRs) by the International Monetary Fund, to overcome the pandemic crisis and fight global warming. For the time being this proposal remains vague, but it could represent a genuine breakthrough in international co-operation.

Normally, only one third of SDRs are allocated to emerging countries. In an emergency, the entire issue could be assigned to the UN to set up an extraordinary fund, part of which could be used to fund a global health system, as recommended by the Pan-European Commission on Health and Sustainable Development, with the rest allocated to a Global Green Deal, to fund

research into renewable energy and mitigation measures for poor countries. The citizens of the world would then understand that international solidarity can be translated into effective policies.

European leaders have launched a proposal which can be viewed as a first step towards global governance.

Together with the United Nations secretary general, Antonio Guterres, and the chair of the African Union, Macky Sall, Emmanuel Macron, Angela Merkel, Charles Michel and Ursula von der Leyen have said they are in favour of an extraordinary issue of **Special Drawing Rights** (SDRs) by the International Monetary Fund, to overcome the pandemic crisis and fight global warming.

Given that SDRs are based on a basket of currencies—which includes the dollar, the euro, the yen, the renminbi and sterling—creation of an extraordinary fund for the UN would represent a key step towards global governance. The major world powers (the ruble as yet excluded) could begin to co-operate openly on a plan to recover from the pandemic and save the planet from environmental collapse. Extensive use of SDRs, a

sort of world currency—in lieu of the *bancor* John Maynard Keynes unsuccessfully advocated at Bretton Woods in 1944—would help stabilise the international monetary and financial system, now dominated by a vast flow of stateless capital.

Moreover, other continental unions, such as the AU, could begin to use SDRs as a currency of account, to stabilise their internal markets and participate in international trade without fear of monetary and financial storms. A closer relationship between the EU and the AU would represent a model of transcontinental co-operation for equitable and sustainable development.

### *Peaceful co-operation*

Policies designed to forge global governance would not only produce substantial economic and social fruits but would also promote peaceful co-operation among the major powers. World leaders must not pursue short-term gains for their citizens at the expense of the planet's other inhabitants. European citizens know that a war between EU member states is impossible today. If steady progress towards global governance is made, the day will come when there will no longer be physical, ideological or political barriers separating the citizens of the world.

Paolo Ponzano

Professeur de Gouvernance européenne au Collège européen de Parme ; Secrétaire général du Mouvement européen Italie

Article publié initialement dans la *Revue du droit de l'Union européenne* - Avril 2020



Dix-sept ans après la tenue de la Convention européenne présidée par le Président Valéry Giscard d'Estaing et à la veille de la Conférence européenne sur l'avenir de l'Europe proposée par le Président Macron, (qui devrait démarrer ses travaux dans les premiers mois de 2021 sous Présidence

portugaise), il semble utile de réfléchir de manière plus objective sur la valeur de la méthode utilisée et sur le résultat global de ses travaux. Une telle réflexion pourrait être utile pour orienter de manière positive les travaux de la future Conférence et pour éviter de répéter les erreurs de procédure qui ont influencé les résultats de la Convention de 2002/2003 sur la structure institutionnelle de l'Union européenne. Avant tout, il importe d'éviter de conditionner le jugement de la Convention sur la base d'une attente que celle-ci ne pouvait pas satisfaire, à savoir qu'elle puisse produire le miracle du précédent historique le plus connu, c'est à dire la Convention de Philadelphie qui permit d'adopter la Constitution fédérale des États-Unis d'Amérique.

Le « miracle » de Philadelphie ne fut pas uniquement celui d'avoir produit un système constitutionnel exemplaire et encore valable aujourd'hui, mais aussi celui d'être allé au-delà de son mandat officiel et d'avoir accouché d'une Constitution fédérale qui aurait pu entrer en vigueur avec la ratification des trois quarts des États participants (neuf sur treize). Philadelphie réalisa ainsi celle qu'on pourrait appeler aujourd'hui la « rupture constitutionnelle » entre le mandat reçu – qui exigeait l'accord unanime de tous les États – et le résultat final qui produisit une nouvelle entité politique autonome (l'État fédéral américain) dont la légitimité a découlé de l'adhésion majoritaire des États Confédérés.

Beaucoup de « Conventionnels » avaient l'ambition de « revisiter » le fonctionnement institutionnel de l'Union aux fins d'introduire des améliorations et simplifications importantes dans le modèle communautaire existant.

La Convention européenne est allée elle aussi au-delà du mandat reçu étant donné qu'elle a produit un texte complet de « Traité instituant une Constitution européenne » et non pas uniquement un rapport répondant au mandat donné par le Conseil européen de Laeken. Toutefois, la Convention n'a pas produit – et ne pouvait pas produire – un texte constitutionnel de nature fédérale comparable à la Constitution américaine. Cette impossibilité découlait non seulement d'une situation historique différente (les anciennes colonies britanniques en Amérique avaient des racines culturelles et linguistiques communes dont ne disposent pas tous les États nationaux européens) mais aussi d'une composition bien différente des deux Conventions : à Philadelphie, les participants se

partageaient entre défenseurs de la souveraineté des États confédérés et partisans d'un nouveau – et fort – pouvoir fédéral : à Bruxelles, bien peu de « Conventionnels » (à savoir les participants à la Convention) pouvaient être considérés comme partisans d'un État fédéral en Europe, comme d'ailleurs peu de « Conventionnels » appartenaient à la catégorie des « eurosceptiques » défenseurs d'une restitution de compétences de l'Union européenne aux États nationaux (la déclaration de minorité rédigée par le parlementaire danois Bonde – contraire aux résultats de la Convention - n'avait recueilli que le vote favorable d'une dizaine de Conventionnels).

La Convention de Bruxelles devait plutôt choisir entre deux modèles d'intégration déjà existants en cinquante ans d'histoire des Communautés européennes. D'une part, le modèle communautaire – caractérisé par l'exercice en commun de compétences étatiques déléguées aux institutions communautaires et exercées par celles-ci sur la base de principes élaborés par Jean Monnet ou introduits progressivement dans les Traités communautaires (le pouvoir d'initiative législative de la Commission européenne, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil et le pouvoir de codécision du Parlement européen). D'autre part, le modèle intergouvernemental pratiqué par les organisations internationales classiques et introduit par le traité de Maastricht pour la politique étrangère et de sécurité commune et, partiellement, pour les affaires judiciaires. En d'autres termes, la Convention de Bruxelles devait choisir, en substance, entre l'extension de la méthode communautaire aux autres secteurs d'activités de l'Union (position défendue, pour l'essentiel, par la Commission européenne, le Parlement européen et les États plus « intégrationnistes ») et le maintien d'une double structure institutionnelle qui puisse limiter la méthode communautaire aux politiques internes de l'Union et consacrer la méthode intergouvernementale pour les secteurs les plus sensibles, tels que la politique étrangère et de sécurité,

la défense et la majeure partie de la coopération judiciaire. Par conséquent, la perspective de créer un État fédéral européen était exclue a priori (« le Royaume-Uni ne sera jamais le Baden-Wurtemberg d'Europe » selon l'expression d'un représentant britannique).

Toutefois, beaucoup de « Conventionnels » avaient l'ambition de « revisiter » le fonctionnement institutionnel de l'Union aux fins d'introduire des améliorations et simplifications importantes dans le modèle communautaire existant. Par exemple, le Vice-Président Amato n'avait pas caché, dès son premier discours, l'ambition de réexaminer en profondeur les mécanismes de décision de l'Union en s'inspirant des principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs (« Montesquieu n'a jamais visité Bruxelles » selon sa propre expression au cours de la séance inaugurale).

La Convention s'est cependant rendue compte, dès le début de ses travaux, qu'il aurait été très difficile d'examiner en profondeur les nombreux mécanismes de l'expérience communautaire et de parvenir à des solutions largement

partagées avec la seule procédure des discussions générales en séance plénière.

La création de six groupes de travail, devenus ensuite onze, a permis aux « Conventionnels » de débattre en profondeur sur les compétences de l'Union, ses nouvelles missions et les principaux mécanismes institutionnels (tels que, par exemple, l'application du principe de subsidiarité et le rôle des Parlements nationaux). Cette phase des travaux de la Convention s'est révélée comme la plus efficace et la plus productive étant donné qu'elle a permis aux Conventionnels de proposer des nouvelles solutions et d'aboutir à de larges points d'accord après avoir examiné les expériences déjà faites par l'Union et vérifié avec les experts des différents domaines la faisabilité juridique et politique des solutions proposées. Les principaux succès de la Convention (l'insertion dans le Traité de la Charte des Droits fondamentaux; la simplification des instruments et des procédures de décision; la nouvelle figure institutionnelle du ministre des Affaires Étrangères, avec une double légitimité à l'égard de la Commission européenne et du Conseil, les nouveaux mécanismes de coopération en matière de défense européenne, le nouveau système de contrôle de l'application du principe de subsidiarité, l'extension des compétences de l'Union en matière de coopération judiciaire, la personnalité juridique unique de l'Union, etc...) ont été réalisés en vertu de la force de proposition des groupes de travail et du large débat intervenu entre ces derniers, le Présidium et la séance plénière.

La transparence des débats et la publication des documents sur le site informatique de la Convention ont contribué sans aucun doute à la recherche de solutions consensuelles et, partant, au succès de la Convention.

Alors que la force de proposition des groupes de travail et les débats successifs intervenus au sein du Présidium et de la séance plénière ont été l'élément positif qui a assuré le succès de la méthode « conventionnelle », l'on ne peut tirer la même conclusion pour les solutions apportées par la Convention en ce qui concerne le rôle des Institutions. Contrairement aux autres questions soulevées, la Convention n'a pas institué des groupes de travail sur le rôle des différentes institutions, ce qui aurait permis aux membres de la Convention de discuter, sur la base de l'expérience acquise, sur le fonctionnement pratique des institutions. Par exemple, contrairement à la procédure de codécision législative ou au principe de subsidiarité, aucun groupe de travail n'a examiné le fonctionnement pratique de la Commission européenne ou le problème de la rotation semestrielle de la Présidence du Conseil. Il est difficile de se défaire de l'impression que le Président Giscard d'Estaing avait déjà à l'esprit ses propres solutions quant aux principaux problèmes institutionnels ou alors qu'il voulait en discuter directement avec les Chefs de gouvernement (en particulier de certains États membres) plutôt que de « prendre la température » de la Convention suivant la méthode utilisée pour les problèmes confiés aux groupes de travail. Une confirmation indirecte de cette orientation se retrouve dans les nombreuses interviews et déclarations faites par le Président Giscard d'Estaing sur la création d'un Congrès de parlementaires européens et nationaux (solution écartée par une majorité de « Conventionnels »), sur l'impossibilité de maintenir la rotation semestrielle de la Présidence du Conseil, etc...L'absence d'un débat préliminaire sur le fonctionnement des différentes institutions est allée de pair avec la publication de documents sur la problématique institutionnelle de la part de nombreux États membres (voir le mémorandum des pays du Benelux du 4 décembre 2002, le mémorandum franco-

allemand du 15 janvier 2003 puis celui des gouvernements britannique et espagnol).

Cette prolifération de documents des différents gouvernements a coïncidé avec la participation aux travaux de la Convention de certains ministres des Affaires Étrangères (notamment ceux de la France, de l'Allemagne, de la Grèce et de l'Espagne). Cette période des travaux de la Convention, que l'on peut situer entre décembre 2002 et janvier 2003, a représenté le début d'une phase de négociation beaucoup plus proche d'une Conférence intergouvernementale que de la méthode de travail d'une Convention. Une confirmation de cette évolution a été le débat en séance plénière des 20/21 janvier 2003. À cette occasion, comme le souligna de manière pointilleuse une déléguée néerlandaise (Mme Maij Weggen), les trois quarts des membres de la Convention se prononcèrent contre la proposition franco-allemande de créer un Président plus permanent du Conseil européen (désigné pour deux ans et demi et avec un mandat renouvelable jusqu'à cinq ans).

Ce résultat ne fut pas considéré comme représentatif par le

Entre décembre 2002 et janvier 2003, [ça a été] le début d'une phase de négociation beaucoup plus proche d'une Conférence intergouvernementale que de la méthode de travail d'une Convention.

Président Giscard d'Estaing, en se prévalant du principe que l'on ne pouvait pas additionner de manière arithmétique le nombre des délégués favorables ou contraires à une position, mais qu'il fallait tenir compte de leur « poids spécifique pondéré ». Cette orientation, quoique justifiée par la disparité de représentativité au sein de la Convention (où le Luxembourg disposait, au niveau des représentants nationaux, du même nombre de « Conventionnels » que l'Allemagne) confirma cependant la volonté du Président de la Convention de tenir compte davantage de certaines opinions par rapport à d'autres, indépendamment des résultats des débats en séance plénière.

Cette orientation de principe en faveur des positions défendues par certains « grands » États membres sur les problèmes institutionnels entraîna la formation d'un front commun des « petits » et « moyens » États participants à la Convention, qui déboucha sur la position commune de ces derniers pendant la réunion des Chefs de gouvernement à Athènes le 16 avril 2003. L'insistance des « petits » et « moyens » pays participants sur le principe de l'égalité des États dans la nouvelle architecture institutionnelle (principe qui postulait le maintien d'un Commissaire pour chaque État membre et/ou de la rotation égalitaire des États au niveau de la Présidence du Conseil) confirma le Président de la Convention dans sa conviction qu'il aurait fallu introduire dans le Traité constitutionnel issu de la Convention le principe opposé de l'égalité des citoyens au sein des Institutions de l'Union européenne.

Cet article n'est pas le lieu approprié pour un examen approfondi de cette question. Il suffit de rappeler que, dans les États à structure fédérale, des mécanismes existent pour garantir le respect de ces deux principes opposés. Aux États-Unis, par exemple, la Chambre des représentants est élue sur une base proportionnelle, alors que le Sénat reflète l'égalité des États. En Allemagne, le Bundesrat est composé des différents Länder de manière non entièrement proportionnelle à la population respective.

À cet argument, il y a lieu d'ajouter la remarque que l'Union européenne n'est pas un État fédéral et que, par conséquent, le principe de l'égalité des citoyens ne saurait prévaloir a fortiori sur celui de l'égalité des États.

### Indépendamment du débat théorique, le Président de la Convention proposa en mai 2003, tout de suite après la réunion de Athènes, un projet d'articles sur le rôle des Institutions qui était calqué, pour l'essentiel, sur la position des « grands » États membres

Indépendamment du débat théorique, le Président de la Convention proposa en mai 2003, tout de suite après la réunion de Athènes, un projet d'articles sur le rôle des Institutions qui était calqué, pour l'essentiel, sur la position des « grands » États membres (création d'un Président stable du Conseil européen, abandon de la Présidence semestrielle du Conseil, réduction à 15 du nombre des Commissaires, etc...). Avec cette proposition, modifiée seulement en partie par le Présidium, le Président Giscard d'Estaing avait déplacé le « centre de gravité » de la négociation en faveur du tandem franco-allemand et consacré le passage définitif de la méthode conventionnelle à la méthode de négociation classique d'une Conférence intergouvernementale.

Cela explique pourquoi le compromis atteint par la suite au sein de la Convention sur les problèmes institutionnels a été un compromis classique d'une Conférence intergouvernementale : la concession faite par les « petits » pays en acceptant le Président stable du Conseil européen et l'abandon de la Présidence à rotation semestrielle du Conseil a été « compensée » avec la proposition d'une Commission composée de 15 membres titulaires du droit de vote, à laquelle cependant tous les États auraient eu un égal accès de manière paritaire. Il serait difficile d'affirmer que cette solution « transactionnelle » entre petits et grands États ait été fondée sur un examen objectif du fonctionnement de la Commission (d'où il résulte, par exemple, que la Commission décide sur base d'une procédure de vote majoritaire dans des cas très rares, estimés à un pourcentage très faible, entre 1% et 2% des décisions prises en procédure orale).

Pour cet ensemble de raisons, il n'est pas possible de partager l'interprétation suivant laquelle le Président de la Convention aurait proposé son propre système institutionnel en tant que réaction à la demande de nombreux Conventionnels de revenir aux dispositions du traité de Nice (à savoir un Commissaire par État membre, vote majoritaire fondé sur une pondération des voix et non pas sur la double majorité des États et de la population).

Une confirmation supplémentaire du glissement progressif de la Convention vers la méthode de négociation des Conférences intergouvernementales est apportée par le résultat final de la Convention sur le vote à la majorité qualifiée. La Convention, après avoir atteint un consensus de principe avant le Conseil européen de Salonique sur les deux premières parties du projet de Traité constitutionnel, avait décidé de réexaminer les dispositions de la partie III du projet de Traité sur les politiques aux fins d'étendre autant que possible le vote majoritaire à la place de l'unanimité. Lors des deux sessions plénières de juillet 2003, une large majorité de Conventionnels appartenant aux quatre composantes de la Convention (États membres, Parlements nationaux, Parlement européen et Commission) avaient demandé l'extension du vote majoritaire aux secteurs de la fiscalité, de

la politique étrangère, des mesures contre les discriminations, de la politique sociale et aussi pour la révision future de certaines dispositions du nouveau Traité. En dépit de l'existence d'une large majorité en faveur de cette demande, les seules modifications apportées par le Présidium et approuvées par la séance plénière ont été le rétablissement de l'unanimité pour la conclusion d'accords commerciaux qui puissent porter préjudice à la diversité culturelle (demande française) et celui de la compétence nationale pour fixer les quotas d'immigrés que chaque État membre déciderait d'accepter sur son territoire (demande allemande). Ces deux décisions visaient de manière évidente à « blinder » les futures décisions de la Conférence intergouvernementale sur le vote majoritaire, donnant une satisfaction anticipée aux demandes essentielles des « grands » États membres. Un raisonnement analogue vaudrait pour le passage manqué à la règle majoritaire pour la fiscalité et la politique étrangère, décisions qui se seraient heurtées pendant la Conférence intergouvernementale au veto du Royaume-Uni.

Le fait que la méthode conventionnelle n'ait pas été utilisée pleinement pour les problèmes de nature institutionnelle explique en large mesure pourquoi les solutions retenues par la Convention sur ces problèmes n'aient pas été globalement satisfaisantes (en particulier la solution sur la composition de la Commission qui prévoyait des Commissaires de deuxième classe privés du droit de vote, ceux que le Président Prodi avait qualifiés dans un communiqué de presse de « châtres »).

Cela explique aussi pourquoi cette solution n'a pas été retenue ni par la Conférence intergouvernementale ni ensuite par le traité de Lisbonne. Pour cette raison, l'avis adressé par la Commission européenne à la CIG en Septembre 2003 avait mis l'accent sur le caractère inapproprié des solutions de la Convention sur la composition du Collège des Commissaires, sur le vote à la majorité qualifiée et sur la révision du Traité constitutionnel.

Un autre résultat insatisfaisant de la Convention européenne de 2002/2003 a été la procédure suivie pour la consultation de la société civile et de ses organisations jugées les plus représentatives sur les politiques communautaires. En réalité, la Convention n'a pas voulu discuter sur le fond le contenu des politiques communautaires retenues pour l'essentiel dans les Traités existants, de sorte que la consultation des organisations de la société civile sur ces aspects n'avait pas beaucoup de sens. En outre, les représentants des ONG consultés par la Convention étaient pour la plupart des « fonctionnaires » des ONG résidents à Bruxelles et non pas les véritables représentants des ONG qui opèrent sur le terrain dans les différents États membres. C'est la raison pour laquelle la journée de consultation des organisations de la société civile – dirigée par le Vice-Président Dehaene – est passée dans l'histoire sous la dénomination de « Brussels speak to Brussels ». Il faut espérer que la prochaine Conférence sur l'avenir de l'Europe proposée par le Président Macron – qui devrait débiter dans les premiers mois de 2021 – puisse innover de manière substantielle en ce qui concerne la consultation des organisations de la société civile en associant ces dernières aux travaux de la Conférence et en favorisant l'organisation de véritables débats « transnationaux » entre les ONG réellement représentatives des citoyens européens.

## Conclusion

Le caractère non satisfaisant des innovations introduites par la Convention quant à la composition et aux compétences des institutions explique pourquoi, à la différence de la plupart des autres domaines – pour lesquels la Conférence intergouvernementale de 2003/2004 a substantiellement repris, avec quelques corrections, les textes issus de la Convention – la CIG a apporté des changements importants aux propositions de la Convention dans le domaine institutionnel. Toutefois, les difficultés de méthode et de substance rencontrées par la Convention sur les problèmes institutionnels ne doivent pas faire passer au deuxième plan le succès global de la méthode conventionnelle pour apporter des solutions novatrices en ce qui concerne 90% environ du projet de Traité constitutionnel.

Ce n'est pas par hasard que le traité de Lisbonne a introduit dans la procédure de révision des Traités (article 48 paragraphe 3 TUE) la convocation d'une Convention composée de la même manière que la Convention de 2002/2003 (représentants des États membres, des Parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission).

Toutefois, les gouvernements nationaux dans la future Conférence européenne ne devraient pas oublier que l'adoption d'un Traité constitutionnel rigide, en l'absence de mécanismes de révision majoritaires, ferait toujours peser sur

les futures modifications des Traités l'épée de Damoclès de l'accord unanime d'au moins 27 États membres (doublé de la nécessité de référendums constitutionnels dans certains pays). L'échec des référendums populaires sur le Traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas en 2005 devrait plaider désormais pour l'adoption de nouvelles procédures de révision des Traités tels que, par exemple, l'adoption par le

**Les gouvernements nationaux dans la future Conférence européenne ne devraient pas oublier que l'adoption d'un Traité constitutionnel rigide, en l'absence de mécanismes de révision majoritaires, ferait toujours peser sur les futures modifications des Traités l'épée de Damoclès de l'accord unanime d'au moins 27 États membres.**

Parlement européen – légitimé à cette fin par son rôle de représentant privilégié des citoyens européens – d'un projet de Constitution européenne qui serait soumis directement pour ratification définitive aux Parlements nationaux ou à un référendum pan-européen (moyennant la clause additionnelle que la Constitution entrerait en vigueur dans les seuls pays qui auraient obtenu un vote favorable de leurs Parlements nationaux ou de leurs citoyens dans le référendum pan-européen).

## Contribution à la conférence sur l'avenir de l'Europe

### Le fédéralisme, un enjeu décisif pour les Européens

**Michel Dévoluy,**

Chaire Jean Monnet de l'intégration économique européenne, membre du Comité directeur de l'UEF Sud France, mai 2021



La conférence sur l'avenir de l'Europe, organisée par l'Union européenne (UE), est désormais lancée. Elle invite les Européens des 27 États membres à se pencher, via une plateforme numérique multilingue, sur leurs visions de l'Europe à venir. Les conclusions des échanges seront tirées au printemps 2022. Elles orienteront l'évolution de l'UE pour la décennie à venir. Aux citoyens de se saisir de ce forum pour s'exprimer sur

l'Europe, en toute liberté.

Le futur de l'UE est suspendu à la question incontournable du fédéralisme. Nous devons en discuter pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une fédération européenne, et nous demander si tous les États souhaitent avancer au même rythme dans cette direction. D'où le nécessaire débat sur l'Europe à plusieurs vitesses.

Les échanges de vues peuvent s'articuler sur plusieurs thèmes : le fédéralisme et la paix ; le cadre institutionnel d'une fédération ; la dynamique singulière de l'intégration européenne ; les freins et les résistances au passage à une

Europe politique ; le besoin d'une Europe fédérale face aux enjeux et aux défis contemporains.

Une chose est sûre, l'avenir est notre affaire et l'Europe politique est notre avenir. Mais décliner les atouts objectifs et rationnels d'une Europe fédérale ne suffit pas. Sinon, elle serait déjà en place. Plusieurs obstacles sont à surmonter. D'abord se libérer des visions stéréotypées de la marche du monde. Ensuite, offrir aux Européens des perspectives crédibles et persuasives. Enfin, inscrire l'Europe dans le paysage mental et émotionnel des Européens. Le besoin d'Europe est d'autant plus urgent que des partis peu démocratiques prônent désormais des replis identitaires et nationalistes. Les vieux démons rôdent toujours en se nourrissant des frustrations et des solutions simplistes. Soyons très vigilants et volontaires.

### **Fédéralisme et paix**

Des géants tels Emmanuel Kant, Victor Hugo, Albert Einstein et Albert Camus étaient convaincus que seule une fédération d'États permettrait de sédimenter la paix. Constatant que la juxtaposition de pays indépendants et souverains était une source systématique d'antagonismes et de conflits, il fallait changer la donne. Les signatures des traités de paix et les appels à la raison n'ont jamais suffi. D'ailleurs, les guerres sont toujours déclenchées pour défendre des causes jugées justes par les protagonistes. Il s'agit, selon les cas, de défendre la sécurité et l'honneur des citoyens ou d'obéir à

la "Raison d'État. Sortir définitivement de ces funestes engrenages et rendre les guerres impossibles appelle la création d'une fédération d'États.

Idéalement, la paix universelle requiert une fédération mondiale. En attendant cette lointaine concorde, saluons deux avancées majeures. D'abord, la création d'organisations internationales destinées à désamorcer les conflits : la Société des Nations (SDN) entre 1919 et 1945 et l'ONU depuis. Ensuite, le lancement de la construction européenne, initiée le 9 mai 1950 par la déclaration historique de Robert Schuman. L'objectif affiché était de sédimer la paix en Europe de l'Ouest avec, comme priorité absolue, la réconciliation franco-allemande. La première réalisation concrète fut la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951.

**Idéalement, la paix universelle requiert une fédération mondiale. En attendant cette lointaine concorde, saluons deux avancées majeures. D'abord, la création d'organisations internationales destinées à désamorcer les conflits [...] Ensuite, le lancement de la construction européenne.**

La recherche d'un apaisement par l'élimination des raisons de la guerre fait apparaître l'impossibilité de sceller définitivement la paix sur la seule base des bonnes volontés, des beaux discours ou des signatures de traités de paix. Souhaiter, même ardemment, la paix est loin d'être suffisant. Plusieurs conditions sont à remplir pour éliminer les raisons de s'affronter. Les États et leurs citoyens doivent partager des valeurs, avoir des intérêts convergents, accepter des formes de solidarité matérielles, adhérer à un récit rassembleur et se sentir unis et protégés au sein de frontières claires et reconnues. Bref, les États et leurs citoyens doivent s'identifier à un espace politique, économique et social commun qu'on nomme une fédération d'États. Bien entendu, les identités préexistantes ne disparaissent pas car chaque citoyen continue d'appartenir à son État. Mais une nouvelle identité, plus englobante, vient s'ajouter aux précédentes.

A ce stade, deux observations s'imposent. La construction d'une fédération mondiale en vue d'installer la paix universelle n'est pas encore à l'ordre du jour. En revanche, l'UE a accompli un remarquable parcours. Cette victoire de la paix doit être sans cesse rappelée avec gratitude envers tous les artisans de l'Europe. Ne jouons pas avec cet acquis.

### **Le fédéralisme, un régime constitutionnel**

Une fédération d'États se caractérise par deux niveaux de souveraineté : les États membres et l'État fédéral. Chaque État membre a son gouvernement et son espace politique bien identifié. Le gouvernement fédéral coiffe et coordonne l'ensemble. Le partage des compétences entre les deux niveaux suit plusieurs lignes directrices : l'attachement aux intérêts communs, la solidarité entre les États membres, la sauvegarde des diverses identités et le respect des principes démocratiques. En pratique, le principe dit de "subsidiarité" offre une bonne méthode pour le transfert des responsabilités entre les deux niveaux. L'État fédéral effectue les tâches et prend en charge tous les domaines qui ne peuvent pas être réalisés efficacement par les États membres. Selon ce principe, il apparaît logique que l'État fédéral s'occupe des questions régaliennes, avec notamment la politique extérieure et l'armée. Par ailleurs, aucune décision de nature fédérale ne peut être bloquée par le veto d'un État membre. Sinon, on retombe

dans une démarche interétatique où chaque État souhaite garder l'entière maîtrise de sa souveraineté nationale. Pour bien fonctionner une fédération doit, en outre, se doter d'une Cour constitutionnelle puissante et indépendante des pressions politiques. Sa mission est de garantir la constitution et d'arbitrer les conflits entre toutes les institutions de la fédération.

La Suisse, l'Allemagne, le Canada, le Brésil, l'Australie et l'Inde sont des exemples de fédérations. On en compte une trentaine parmi les 195 États siégeant à l'ONU. Depuis deux siècles et demi, les États-Unis d'Amérique (USA) représentent la fédération de référence. D'où l'intérêt de rappeler que les colonies britanniques, devenues indépendantes en 1776, se sont d'abord associées en treize républiques autonomes.

Toutes entendaient ainsi préserver leur souveraineté, surtout en matière de politiques étrangères et fiscales. Mais cet arrangement institutionnel poussa bien vite ces républiques à des rivalités délétères. Elles devenaient de plus incapables de faire front commun face aux menaces extérieures. Un changement s'imposait. Après de vigoureuses discussions pour concevoir le meilleur arrangement possible, la Convention de Philadelphie de 1787 choisit, au nom du peuple américain, sa constitution. La première fédération de l'histoire était née.

Il a donc fallu une dizaine d'années aux américains pour se persuader des avantages d'une fédération. Même si comparaison n'est pas raison, les Européens doivent apprendre de cette période fondatrice, mais aussi se pencher sur le grand raté de l'intégration américaine.

La Guerre de sécession (1861-1865) rappelle en effet qu'une fédération qui ne partage pas des valeurs essentielles et les mêmes objectifs reste fragile et peut éclater. Mais depuis cet affrontement, la solidité des USA a fait ses preuves. Les États fédérés regardent désormais dans la même direction, consentent à payer des impôts fédéraux, acceptent des mécanismes de solidarité et se défendent sous la même bannière. La preuve : tous les citoyens des 50 États sont fiers d'être américains.

Comparée à une fédération à part entière, l'UE est singulière. Régie par des traités plutôt que par une constitution, elle est d'essence intergouvernementale. Mais en même temps, l'UE présente des attributs d'une fédération. D'abord, en détenant certaines compétences propres. Ensuite, en possédant une juridiction de nature résolument fédérale, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Néanmoins, l'absence d'un gouvernement du peuple européen bien identifiable par les citoyens suffit à démontrer que l'UE est encore éloignée d'une fédération accomplie. D'ailleurs, la démocratie européenne reste déficiente et la perception de l'UE par beaucoup d'Européens demeure floue.

Deux traits saillants pointent la teneur intergouvernementale de l'UE : le rôle clé du Conseil européen et la règle de l'unanimité (chaque État membre peut mettre son veto à une décision).

Les grandes orientations politiques de l'UE sont exclusivement déterminées par les chefs d'États et de gouvernements des États membres au sein du Conseil européen. Autrement dit, les choix décisifs pour l'Europe sont effectués par les États membres. Ici, la Commission est seulement chargée de transcrire ces grandes orientations en textes législatifs. Lesquels seront ensuite votés par le parlement européen et le Conseil des ministres.

Les traités sont très pointilleux sur l'exigence d'unanimité des États membres. Chacun d'entre eux peut dire *non* afin de

protéger ses intérêts jugés vitaux. Le mécanisme du veto vise explicitement les décisions en matière fiscale, budgétaire et de politiques étrangères. Grâce au veto, les États de l'UE gardent également la maîtrise des mécanismes de répartition et de protection sociale. Bref, le veto est le symbole du maintien des souverainetés nationales.

Pour autant, l'UE possède plusieurs dimensions fédérales. Elles sont incarnées par des institutions et des compétences particulières.

La Commission, le Parlement européen, la CJUE et la Banque centrale européenne (BCE) sont des institutions de nature fédérale. Toutes agissent au nom du peuple européen.

La gestion du marché unique et la politique commerciale de l'Union relèvent des compétences dites "exclusives" de l'UE.

Elles sont prises en charge par la Commission. Pour ce qui concerne la zone euro, la politique monétaire est assurée, en pleine souveraineté, par la BCE. Avec ici un

problème particulier puisque seulement 19 États sur les 27 membres ont adopté la monnaie unique.

L'UE est donc une institution très particulière. Elle s'apparente à une fédération d'États qui partageraient des éléments limités de leurs souverainetés. Mais l'UE reste ancrée dans une

logique intergouvernementale. Chaque État membre entend rester maître du jeu dans les domaines régaliens, notamment les finances, la défense et la politique étrangère. La monnaie unique a donc ici une place à part, avec une forte portée pratique et symbolique.

Soyons clairs, l'UE actuelle est fondée sur des traités signés entre États souverains. Le passage à un État fédéral passera nécessairement par une constitution écrite au nom des citoyens européens.

### **La dynamique singulière de l'intégration européenne**

Depuis 70 ans, l'Europe progresse selon une dynamique originale. Au lendemain d'une guerre fratricide et des siècles de rivalités intestines, les Européens n'étaient pas prêts pour créer *ex nihilo* une fédération. On ne tord pas le cours de l'histoire par un coup de force constitutionnel. Les Pères de l'Europe communautaire l'avaient compris. La méthode choisie pour avancer et sédimer la concorde entre les Européens fut celle des petits pas. Il fallait s'habituer à coopérer dans certains domaines afin, de proche en proche, d'élargir la sphère des intérêts communs. Au terme de ces effets d'entraînement, une forme de fédération politique s'imposerait. Mais à quelle échéance ?

Au départ (1951, traité CECA), les six États fondateurs choisirent de gérer en commun le charbon et l'acier qui étaient alors les nerfs de l'économie, et de la guerre. Le second pas (1957, traité CEE sur la Communauté économique européenne) fut la construction d'une union douanière avec la libre circulation des marchandises entre les États membres. Ce traité fondateur lança également les politiques européennes les plus marquantes : agriculture et cohésion régionale. La grande étape suivante (1986, l'Acte unique) créa l'Union européenne et instaura le marché unique avec l'abolition des frontières internes pour les hommes travailleurs et les capitaux. Jusqu'à arriver (1993, traité de Maastricht) à la monnaie unique, avec sa création effective en 1999. L'Union économique et monétaire (UEM) a été accomplie. Mais peut-on alors se passer d'une union politique ?

L'UE fait désormais face à une discordance. L'intégration politique n'a pas accompagné l'intégration économique et monétaire. La première balbutie et hésite, les États membres

s'accrochant à leurs souverainetés nationales. Tandis que l'UEM est parachevée. Les conséquences négatives de ce déséquilibre sont considérables. Partager un marché unique et, surtout, une monnaie unique, implique un pilotage unifié de l'économie. Un gouvernement de type fédéral s'impose. Sans cela, soit la construction se délitera assez vite, faute de coordination et de visées communes. Soit les États concernés acceptent de se doter d'un rigoureux et contraignant règlement de copropriété de leur monnaie unique afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques nationales. C'est exactement ce qui est inscrit dans les traités signés par les États membres.

Mais alors quel paradoxe ! Pour préserver leurs souverainetés politiques, les États s'imposent des règles qui aliènent la totalité de leur souveraineté monétaire et une partie de leurs souverainetés économiques et budgétaires.

**Mais alors quel paradoxe ! Pour préserver leurs souverainetés politiques, les États s'imposent des règles qui aliènent la totalité de leur souveraineté monétaire et une partie de leurs souverainetés économiques et budgétaires.**

En zone euro, la politique monétaire est unique. Par conséquent, les États concernés s'alignent nécessairement sur une stratégie monétaire unifiée. Un consensus s'est imposé, une sorte de "dénominateur commun politique" : créer une BCE indépendante des pouvoirs politiques et lui donner comme objectif principal le maintien de la stabilité des prix sur l'ensemble de la zone. Par hypothèse, en l'absence d'union politique, les marges de manœuvre de la politique monétaire unique sont toujours ligotées.

Quant aux politiques économiques nationales, elles subissent deux types de contraintes. D'une part, un encadrement strict des finances publiques à travers le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) et le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG signé en 2012). D'autre part, une surveillance multilatérale des politiques économiques nationales effectuée par la Commission au moyen de procédures de contrôle et d'incitations. Dans les deux cas, les souverainetés nationales sont entamées.

Résumons. Afin de maintenir, coûte que coûte les souverainetés nationales, la dynamique de l'intégration européenne s'est concentrée sur l'économie et la monnaie. Ce processus achevé, l'Europe doit choisir. Rester arc-boutée sur les souverainetés nationales, ce qui revient à subir un encadrement des économies nationales. Ou prendre résolument le chemin du fédéralisme, ce qui paraît plus sage et plus rationnel. Encore faut-il que les Européens soient convaincus.

Au regard de l'histoire, l'UE est une construction ambitieuse et exemplaire. Mais elle reste inachevée. Ses États membres, chargés de leurs histoires et toujours aimantés par la notion de souveraineté nationale n'osent pas franchir le pas du fédéralisme. En demeurant au milieu du gué, l'UE s'avère dans l'incapacité de se déployer pleinement au service de ses citoyens et de ses États membres. Mais pour pouvoir progresser, il faut bien identifier les obstacles.

### **Pourquoi les indifférences, les doutes et les blocages ?**

Il y a bientôt trois quarts de siècle les Pères de l'Europe avaient conçu une méthode d'intégration calibrée pour aboutir à une Europe fédérale. Toutefois, cette dernière étape semble, pour

le moment, difficile à franchir. Les raisons sont multiples. On peut retracer les principales, sans prétendre les hiérarchiser. Toutes nous éclairent sur les indifférences, les doutes et même les oppositions des citoyens et des États membres. Connaître ces blocages est un préalable pour avancer. La construction d'une Europe fédérale ne se fera pas en niant ou en contournant les réalités politiques, économiques, sociales, culturelles, doctrinales et émotionnelles.

Les élargissements successifs ont ralenti la dynamique fédérale en accroissant l'hétérogénéité des États. Aujourd'hui, les 27 membres n'attendent pas la même chose de l'Europe. Comment alors trouver un commun accord pour une Europe fédérale ? D'ailleurs, question inconfortable, les pays fondateurs auraient-ils déjà franchi le pas fédéral sans les élargissements ?

Les nouveaux États membres issus de l'ancien bloc socialiste, libérés de la tutelle écrasante du régime soviétique, sont entrés dans l'UE à partir de 2004 pour bénéficier de la liberté et d'un grand marché porteur de progrès économiques. Leur priorité n'était pas d'œuvrer à la construction d'un État fédéral. Il leur faudra du temps pour se sentir vraiment concernés par une Europe politique. Nous devons accepter l'histoire et ses mouvements.

Une Europe à plusieurs vitesses faciliterait la formation d'une fédération autour de quelques États. Cette question d'une « avant-garde » est d'autant plus légitime que la zone euro a déjà un statut particulier.

Une Europe à plusieurs vitesses faciliterait la formation d'une fédération autour de quelques États. Cette question d'une « avant-garde » est d'autant plus légitime que la zone euro a déjà un statut particulier. Mais les traités sont construits sur l'idée que tous les membres doivent avancer au même rythme. À vouloir attendre tout le monde pour franchir la ligne d'arrivée, l'Europe se coupe les ailes et restreint ses ambitions. Les traités autorisent cependant deux types de dérogations. La « coopération renforcée » permet à au moins neuf États de coopérer afin d'accélérer la réalisation d'un des objectifs de l'Union, mais tout cela dans le strict respect des traités. À l'inverse, le « statut dérogatoire » admet qu'un État puisse bénéficier d'un statut spécial moins contraignant au regard des dispositions générales du droit de l'Union. À titre d'exemple, les États hors zone euro ont un statut dérogatoire. Mais la règle reste l'uniformité. D'où les difficultés d'aller de l'avant.

L'Europe n'est pas encore une puissance crédible et reconnue dans le concert des nations. Elle n'a ni armée, ni politique étrangère unique. La preuve la plus tangible est apportée par le rôle de l'OTAN comme protecteur ultime de l'intégrité de beaucoup d'États membres. Former une union politique tout en renonçant à une défense autonome est contradictoire.

Autre ligne de partage, les droits de l'homme. Pour beaucoup de citoyens, l'Europe se montre trop conciliante dans sa mission d'imposer le respect des droits de l'homme. Tandis que pour d'autres, elle est trop invasive et sans égard pour les « spécificités » nationales. La méthode du compromis, une des clés du fonctionnement de l'UE, est d'un faible secours pour régler ce sujet. La présence, depuis quelques années, de démocraties illibérales au sein de l'UE entame chez certains citoyens l'envie de construire une Europe fédérale qui négligerait les valeurs fondatrices de l'Europe.

L'État social (l'État providence) reste associé à l'État-nation. Rien de surprenant au demeurant puisque les traités ne donnent pas de véritables compétences sociales à l'UE. Tout

dépend encore des États. Ce point est crucial car les mécanismes de redistribution et de prise en charge des risques individuels et collectifs sont fondateurs du sentiment d'appartenance à une collectivité politique. Un État fédéral joue sur ces sujets un double rôle. Il intervient directement dans les mécanismes financiers constitutifs de l'État social. Il impulse, facilite et contrôle le processus d'homogénéisation des systèmes sociaux des États membres. L'UE n'est pas encore dans cette situation. D'ailleurs les Européens perçoivent parfaitement l'aspect incantatoire de souhaiter une fédération sans la mise en œuvre effective de la convergence des systèmes sociaux.

Les espaces politiques nationaux sont bien plus lisibles que l'espace politique européen. Les partis transnationaux sont absents et la perception des grands enjeux politiques demeure nationale. L'UE reste lointaine et compliquée dans le regard des citoyens.

Pour les Européens, l'UE est entravée par des mécanismes décisionnels complexes, lourds et insuffisamment démocratiques. Par contraste, les espaces nationaux rassurent et semblent plus efficaces et plus transparents. Les plus-values apportées par l'Europe apparaissent aux citoyens désordonnées et mal identifiables. L'Europe est perçue

comme plus préoccupée par le bon fonctionnement du marché unique que par le bien-être de ses citoyens.

Les récits nationaux écrasent le récit européen. On observe encore beaucoup de flou à propos de l'identité européenne.

L'argument de l'absence de peuple européen est récurrent. Mais en démocratie, le peuple se forme en partageant des intérêts communs dans le cadre d'un espace politique reconnu par tous.

La procédure du veto où un seul État membre peut bloquer une décision plombe l'image d'une Europe solidaire.

Une fédération se construit sur des droits et des devoirs. La solidarité entre les États membres ne doit pas être vécue à sens unique. Parler d'États *frugaux* et d'États *du Club méd.* offre une médiocre envie d'Europe politique.

La question de la langue commune reste récurrente. Mais plusieurs fédérations sont multilingues !

Le frein des egos ne doit pas non plus être négligé. En effet, le passage à un État fédéral implique un gouvernement fédéral, ce qui déclasserait automatiquement les personnels politiques nationaux dans la hiérarchie des pouvoirs. Sont-ils prêts à ce sacrifice ? « On a rarement vu les dindes envoyer les invitations pour le repas de Noël » dit un proverbe.

Toutes les raisons énumérées ci-dessus se cumulent pour expliquer la tiède volonté de beaucoup de citoyens et de gouvernements des États membres pour le passage à une Europe fédérale. Sans compter ceux -citoyens et gouvernements- qui sont résolument hostiles à tout transfert de souveraineté vers l'Europe et souhaitent, au contraire, un détricotage de l'UE. Ou la sortie pure et simple.

Enfin, une cause moins immédiatement identifiable que celles listées ci-dessus semble devoir être mise à part. Elle est à la fois diffuse et déterminante.

La doctrine économique et sociale de l'Europe a été totalement imprégnée par la révolution dite néolibérale entamée à partir des années 1970. Le marché devait régler tous les problèmes. La concurrence dérégulée devenait le moteur incontesté de la croissance et du bien-être. La théorie du ruissellement assurerait une augmentation du niveau de vie des plus pauvres. L'interventionnisme devint un gros mot et les politiques industrielles étaient ringardisées. Bref, la politique

devoir le plus possible se retirer des affaires publiques, qu'elles soient économiques, sociales ou monétaires. Mais ce n'est pas tout. Le processus de convergence des économies européennes devait lui aussi se réaliser par le recours à l'efficacité des marchés et à la concurrence. Les États, les régions, les salariés devaient entrer en compétition et profiter ainsi des bienfaits de la mondialisation. Au lieu de parler de solidarité, l'Europe valorisait le chacun pour soi et l'individualisme.

Ce monde néolibéral a eu des effets délétères pour la construction d'une Europe politique. Ce manque d'ambition est d'ailleurs venu de plusieurs bords politiques. Les adeptes du "tout marché" étaient satisfaits du statu quo. L'UE avait "fait le job" : un marché unique, une monnaie unique, des finances publiques bien encadrées, de belles règles de concurrence libre et non faussée. Pourquoi aller plus loin et se lancer dans la construction d'une fédération ? L'Europe des marchés suffit.

A l'opposé, beaucoup d'Européens n'étaient pas prêts à considérer le culte de l'efficacité des marchés financiers et les vertus de la flexibilité du marché du travail comme des arguments convaincants pour aspirer à une Europe fédérale. Le marché unique et l'euro, tels que définis dans les traités et vécus par ces Européens, apparaissent avant tout comme des questions techniques sans rapport avec un projet de société. Selon eux, l'Europe néolibérale et technocratique ne déployait pas l'envergure nécessaire pour constituer le moteur d'une Europe politique. L'Europe des traités ne faisait pas songer à plus d'intégration, au contraire. En somme, soit cette Europe suffisait, soit elle décevait. Piètre contexte pour aspirer à l'Europe politique !

Il faut être motivé par la raison *et* par le cœur pour œuvrer à une Europe fédérale. Pour advenir, cette Europe devra à la fois convaincre de son utilité, démontrer qu'elle est forte et protectrice et, osons le dire, faire rêver d'un monde meilleur. Vaste programme.

On est en droit d'être surpris, dans un texte écrit par un fédéraliste convaincu, de l'insistance à débusquer les freins à la mise en place d'un fédéralisme européen. Mais pour avancer, vraiment, il faut faire preuve à la fois de réalisme et de détermination. Deux citations connues résument excellemment cette perspective. Selon Albert Camus, "mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde". Tandis que Antonio Gramsci nous engage à "avoir le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté".

### **Le besoin d'Europe face aux enjeux et aux défis contemporains**

Les enjeux et les défis contemporains provoquent une forme d'alignement des planètes qui plaide en faveur d'une Europe fédérale. Les arguments se regroupent autour de plusieurs thèmes : les aspirations à une société plus inclusive, plus qualitative et apaisée ; les nouvelles données en matière de souveraineté et d'autonomie stratégique ; l'indispensable mutualisation des problèmes environnementaux, climatiques et sanitaires.

L'évolution de la doctrine économique et sociale a déjà été évoquée. Plusieurs éléments contribuent à remettre en cause le néolibéralisme comme système indépassable. Les atteintes contre la nature, la croissance des inégalités des revenus et des patrimoines sont de plus en plus associées au fonctionnement de l'économie ultra libérale. La crise financière de 2008, puis la crise sanitaire actuelle, conduisent-elles aussi à une remise

en cause de la vision néolibérale. Désormais, beaucoup de citoyens aspirent à un retour de l'État social et à des formes d'interventionnisme. Plus que jamais les États de l'UE tireraient avantage à s'unir politiquement pour guider les citoyens et les États vers la construction d'une société plus solidaire et plus apaisée. Le temps de la concurrence entre les États est dépassé, celui de la cohésion et de l'unité est réclamé. Faire de l'Europe un espace économique et social exemplaire qui promeut le bien être qualitatif, la connaissance et les valeurs humanistes devrait entraîner l'adhésion de beaucoup d'Européens.

**Plus que jamais les États de l'UE tireraient avantage à s'unir politiquement pour guider les citoyens et les États vers la construction d'une société plus solidaire et plus apaisée. Le temps de la concurrence entre les États est dépassé, celui de la cohésion et de l'unité est réclamé.**

L'Europe fédérale est en capacité de porter un projet de société généreux et novateur. Par contre, une telle ambition serait bien plus difficile à mener à bien si elle devait être conduite par des États membres isolés, sans le support et la vaillance de l'ensemble de la fédération. Soyons réalistes, dans un monde gouverné par les rapports de force et le poids des très grands pays, aucun État européen, pris individuellement, n'aurait d'autres choix que de suivre des normes politiques, économiques et sociétales imposées par d'autres. On ne refait pas le monde tout seul. Il faut une dynamique collective puissante et crédible pour modifier le cours des choses. L'Europe ferait fière figure en révisant haut et fort la trajectoire économique et sociale suivie depuis quatre décennies. Et les Européens seraient fiers de bâtir ensemble un récit commun.

Pour un État, la souveraineté consiste à choisir librement ses valeurs, son régime politique, ses grands choix stratégiques et son destin. La souveraineté, c'est également être en capacité de défendre son intégrité territoriale, de contrôler ses frontières, de faire prévaloir ses intérêts dans le monde et de mener des alliances avec d'autres pays en toute indépendance. Ici encore un petit pays -en termes relatifs- n'a pas cette autonomie. Il est soumis à la force et aux visées des États mastodontes, mais aussi aux stratégies des grandes firmes multinationales (industrielles, commerciales et financières). S'il est formellement souverain, un État, petit ou moyen, ne l'est pas dans la réalité. À l'aune du monde d'aujourd'hui -et de demain- aucun État européen, même le plus grand, ne pourra exercer pleinement sa souveraineté. Son poids dans la géopolitique et dans la dynamique de la mondialisation sera faible, et même dérisoire. En revanche, l'Europe est en pleine capacité de choisir et d'assumer son destin grâce à son autonomie stratégique.

Les expressions de la puissance dépassent désormais le nombre de canons et d'ogives nucléaires. Le *soft power* est également à l'œuvre. Autrement dit, la géopolitique mondiale est gouvernée par le poids économique des États, les influences culturelles et idéologiques, les investissements et les prises de participation dans des économies étrangères et les capacités à déstabiliser d'autres pays. Le pouvoir dépend aujourd'hui, en plus des arsenaux militaires, de la détention des matières premières et des produits rares, de la maîtrise des chaînes de valeurs, du contrôle des routes commerciales et des circuits financiers, des capacités à discipliner les circuits

d'information et de stockage des données virtuelles. Contrecarrer et maîtriser le *soft power* n'est pas à la portée d'un État européen isolé. Dans ce nouveau monde, seul un État continent détient un poids suffisant pour peser et compter sur la scène internationale. Pas de méprise ici, les petits pays, plus ou moins coffres forts des immenses fortunes mondiales peuvent sembler à l'abri. Mais c'est parce qu'ils sont utiles et qu'ils ne sont d'aucun danger pour les plus grands. Au contraire, ils sont à leurs dispositions.

Le thème intrigant pointe le décalage entre le raisonnable et les réalisations concrètes. Pourquoi, alors que beaucoup d'arguments rationnels militent en faveur d'une avancée significative vers une Europe fédérale, l'histoire progresse-t-elle si lentement ?

Autre aspect déterminant et vital, au sens propre, la souveraineté alimentaire. L'indépendance en matière agricole en vue d'approvisionner en quantités suffisantes les populations est également un élément de l'autonomie stratégique. De par sa diversité géographique et climatique et l'étendue de ses terres fertiles et de ses ressources halieutiques, l'Europe est ici encore en capacité d'assurer sa souveraineté. Enfin, l'épineuse question de l'immigration est elle aussi au centre de la souveraineté européenne. L'Europe, continent vieillissant, doit s'ouvrir pour rester une économie prospère. Mais l'essentiel de la question migratoire découle de trois immenses défis : les pressions démographiques venant notamment d'Afrique ; l'accueil des réfugiés fuyant les totalitarismes ; les naufragés des changements climatiques. Ici encore, la solution passe par l'Europe. Partager un espace économique, possédant une frontière extérieure unique, sans une politique migratoire unique est intenable techniquement et politiquement. Les drames migratoires déchirent la conscience des Européens et alimentent des rivalités pernicieuses entre les États membres. Face à ces tensions, une Europe fédérale serait plus efficace et contribuerait à souder les Européens. Décider d'accueillir ensemble, dans le cadre d'une politique partagée, constitue à la fois un vecteur d'identité collective et la manifestation d'une puissance sûre d'elle-même.

Idéalement, les problèmes environnementaux, climatiques et sanitaires devraient être traités au niveau mondial. Même si des rencontres type COP (*Conferences of the parties*) ou des organisations comme l'OMS (Organisation mondiale de la santé) agissent au nom de la communauté internationale, on

reste dans une logique intergouvernementale où chacun défend ses propres intérêts. Deux séries de raisons justifient que ces questions soient prises en charge par une Europe de nature fédérale. D'abord, la dimension de l'espace géographique européen est telle que des décisions prises à son niveau auront des impacts significatifs dans le traitement de ces problèmes. Tous les Européens en profiteront directement. Un État peut bien sûr agir seul, mais ces questions sont planétaires ou, au minimum, continentales.

Ensuite, en parlant d'une seule voix, l'Europe a beaucoup plus de chances de peser sur les négociations internationales. Elle pourrait alors s'appuyer sur son exemplarité pour faire valoir auprès de la communauté internationale des normes et des ambitions dont toute la communauté mondiale bénéficierait.

Nous concluons ces réflexions concernant l'Europe et le fédéralisme sur un problème complexe et sur thème intrigant.

Le problème complexe, mais qu'il faudra trancher, vite, est celui de l'Europe à plusieurs vitesses ou à plusieurs cercles. À 27 États membres et dans l'état actuel des choses, il est illusoire de vouloir basculer tous ensemble dans une fédération. Trop de différences, trop d'ambitions divergentes demeurent. D'où les blocages. Il faut avoir le courage politique de desserrer cette contrainte en permettant aux États qui le souhaitent d'avancer plus vite. Sans naturellement fermer la porte derrière eux.

Le thème intrigant pointe le décalage entre le raisonnable et les réalisations concrètes. Pourquoi, alors que beaucoup d'arguments rationnels militent en faveur d'une avancée significative vers une Europe fédérale, l'histoire progresse-t-elle si lentement ? Ou, exprimé autrement, comment se fait-il que de nombreux citoyens se proclament pro européens et favorables à une plus grande intégration politique, alors que leurs paroles semblent être devenues des lieux communs, sans effets palpables, sans véritables passions ? En laissant de côté les nationalistes convaincus et les pourvoyeurs d'idéologies illibérales, donc une petite minorité, le manque d'enthousiasme des Européens pour une Europe fédérale relève probablement tout autant du monde des émotions, des sentiments et des ressentis que de la pure rationalité. En fait, nous sommes ici confrontés à des enjeux économiques, sociaux et politiques, mais aussi à la complexité des hommes, à la capacité de nous libérer des idées reçues et aux méandres des histoires collectives. Assumons-le. Pour aller de l'avant, il ne suffit pas de convaincre par la raison, il faut aussi désirer l'Europe et adhérer à la construction d'un récit commun.

## Le Président italien Sergio Mattarella au Séminaire fédéraliste pour les 80 ans du *Manifeste de Ventotene*

Traduit de l'italien par **Silvia Romano**

L'intégralité des questions et réponses est disponible sur le site officiel du Président de la République italienne, via ce lien : <https://www.quirinale.it/elementi/59421>



Le 29 août le Président de la République d'Italie Sergio Mattarella est intervenu au séminaire de formation fédéraliste européenne organisé à Ventotene à l'occasion du 80ème anniversaire du *Manifeste de Ventotene*.

Après l'étape au cimetière devant la tombe d'Altiero

Spinelli où il a déposé une couronne de fleurs, le Président Mattarella a ouvert la 40ème session du séminaire fédéraliste en répondant aux questions des étudiants.

Nous reportons ci-dessous quelque passage significatif de l'échange de Sergio Mattarella avec les étudiants, sur le sens du projet européen selon le *Manifeste de Ventotene*, encore d'actualité dans le contexte actuel d'une Europe qui change dace à des défis globaux.

\*\*\*

### **Question d'un étudiant de l'Université de Padoue : Quand vous pensez à l'Europe, à quel ensemble de valeurs et d'objectifs politiques pensez-vous ?**

**Le Président :** Pour répondre à cette question, il faut rappeler ce qui a conduit les peuples d'Europe qui s'étaient combattus pendant des siècles à rapprocher les perspectives et l'avenir.

[...] Dans le *Manifeste de Ventotene*, dans les premières lignes, on retrouve une déclaration d'une grande importance qui dit : « L'homme ne doit pas être un simple instrument des autres, mais un centre de vie autonome ». Cette affirmation de la valeur de la personne, représente ce qui était au centre du renversement de perspective des européens au lendemain de la guerre.

Et ce principe, dont dérivent tous les autres, s'est ensuite étendu au principe démocratique, aux principes de démocratie qui sont ceux qui ont conduit seize ans après le Manifeste au début concret de la construction européenne.

[...] Ce principe démocratique qui repose sur la valeur de la personne est celui qui sous-tend ce tournant, et c'est celui dont toutes les autres valeurs que l'Union incarne et manifeste, c'est-à-dire les droits, la liberté, la paix, la collaboration découlent.

Cela me semble être le principe de base.

### **Question d'un élève du lycée littéraire de Vérone : Quel devrait être selon vous le rôle de l'Europe dans le monde globalisé d'aujourd'hui ? Quel modèle l'Europe peut-elle être pour le monde contemporain ?**

**Le Président :** Je crois qu'il y a deux éléments qui caractérisent l'Union européenne d'une manière plus évidente et particulière : l'État de droit et la promotion de la cohésion sociale, pour ce modèle social européen qui a été ainsi défini. Ces deux valeurs me font répondre à votre question par une autre.

Ces valeurs, liberté, droits, paix, respect et compréhension mutuelle entre les peuples, entre les cultures, la collaboration

internationale, la cohésion sociale, sont-elles des valeurs pouvant être cantonnées à un seul territoire ou ne sont-elles pas, au contraire, des valeurs appartenant à la toute l'humanité ?

Ici, dans la réponse à cette question, il y a le rôle de l'Europe dans le monde contemporain.

Dans le *Manifeste de Ventotene*, il y a un passage important à cet égard, celui dans lequel il est dit que l'évolution des relations économiques mondiales signifie que l'espace vital d'un peuple n'est plus que le globe, pas l'intérieur [son territoire, Ndlr]. Il y a quatre-vingts ans, en 1941. Aujourd'hui avec les changements que nous connaissons, si intenses, profonds, rapides, cette considération paraît prophétique mais on peut la démultiplier, bien sûr.

Il faut trouver une formule qui ajuste la souveraineté, et cette formule qui permet de préserver la souveraineté, sans qu'elle soit illusoire, simplement illusoire, c'est la souveraineté partagée dans l'Union qui n'est pas un renoncement à la souveraineté, mais le seul moyen de la préserver. (...) Une souveraineté partagée qui nous permet de faire face aux nombreux problèmes mondiaux, aux défis qui existent.

Nous avons une occasion importante en cette période : la Conférence sur l'avenir de l'Europe. C'est une opportunité historique, à ne pas manquer, sous peine de dommages immenses à la vie de l'Europe pour l'avenir. Il faut éviter le risque qu'elle soit banalisée, qu'elle se traduise - comme il ressort de certaines positions dans le cadre de l'Union - par un examen ennuyeux de la situation actuelle. C'est une occasion historique de vérifier l'état de l'Union, de comprendre ce dont elle a besoin, comment parvenir à une souveraineté partagée, comment accroître la souveraineté partagée afin que l'Europe ait un rôle et puisse vraiment faire face, pour protéger ses citoyens, aussi pour l'avenir la liberté, la paix et le bien-être, comme elle l'a fait jusqu'à présent, mais sans cet ajustement de souveraineté, sans ces changements auxquels la Conférence doit faire face cette fois, nous ne serions pas en mesure de le faire. Et il faut le faire maintenant, dans quelque temps il serait trop tard.

### **Question d'un étudiant de l'Université catholique de Milan : Comment voyez-vous l'Union européenne en 2050 ?**

**Le Président :** En 2050 j'aurais 109 ans et je ne peux donc, en ce moment, que cultiver cet esprit de confiance en l'avenir qui a animé le *Manifeste de Ventotene*.

Je ne me contente pas de croire, de penser mais je suis convaincu qu'en 2050 l'Union aura atteint, aura pleinement exprimé cet horizon de liberté qu'indique le *Manifeste de Ventotene*. Qu'en son sein auront disparu les inégalités entre les peuples, entre les territoires, qu'il sera ouvert sur le monde et pas une « forteresse fermée » et qu'il sera capable d'exprimer, d'impliquer, de transmettre, de collaborer avec toutes les valeurs qui le caractérisent : démocratie, liberté, droits, paix, coopération internationale.

Je crois qu'elle [l'UE] est avant tout capable d'apporter des réponses adéquates aux aspirations et aux attentes d'avenir des jeunes européens.

### L'Europe est-elle condamnée à être « fukuyamesque » ?

**Robert Belot**

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne



En écoutant récemment sur *France Culture* l'ancien ministre Hubert Védrine, j'ai eu une bonne illustration de cette méconnaissance qui assaille aujourd'hui l'Europe et son histoire et contre laquelle je mets en garde mes étudiants. Étonnant de la part d'un homme connu pour sa modération et son engagement aux côtés d'un

François Mitterrand lequel, malgré ses ambiguïtés et palinodies, a toujours eu l'Europe au cœur et a fait avancer l'idée européenne. Plutôt que « méconnaissance », je devrais utiliser le terme de « déconnaissance ». Nous assistons depuis une dizaine d'années à une évolution du discours anti-européen (ou européo-sceptique). Aux populismes et conspirationnismes basiques dont les extrêmes droites et gauches ont nourri leur aversion de l'Europe, s'affirme, de manière plus subtile, une tentative de délégitimation savante du projet européen (et même de l'idée européenne) qui utilise et instrumentalise l'histoire. Le paradoxe est que le phénomène s'observe aussi à présent chez ceux qui condamnent ces extrêmes.

Le procès en idéalisme a été longtemps instruit par les néo-conservateurs américains, avec qui, contre toute attente, l'ancien ministre [Hubert Védrine] semble en consonance.

L'émission, très intéressante, s'appelle : « Comment les livres changent le monde ». Elle a été conçue par Régis Debray. Ce 22 juillet 2021, c'est le livre de Samuel Huntington *Le choc des civilisations* (1996) qui est analysé. L'ancien ministre des Affaires étrangères est invité à donner son point de vue. Mais c'est d'un autre livre auquel il fait référence dans une affirmation sentencieuse qui ne laisse place à aucune possibilité de critique : « Tous les Européens sont fukuyamesques avant Fukuyama. Dans l'ADN de l'Europe, il n'y a pas de notion de puissance du tout. L'Europe n'a pas fait la paix. Ce qui a fait l'Europe c'est Stalingrad et le débarquement contre Hitler. L'Europe n'est pas la mère de la paix, mais la fille de la paix. *L'Europe c'est la paix* est un slogan idiot, du moins chronologiquement. Les Européens sont dans un monde idéal, post-traumatique, post-historique... »

Francis Fukuyama, professeur à l'université de Stanford, avait publié en 1992 un livre fameux : *La fin de l'histoire et le dernier homme*. Fort d'une intuition prospectiviste et constatant la fin du totalitarisme qui a caractérisé le 20<sup>e</sup> siècle, il annonçait la fin des idéologies et de leur potentiel belligère au profit d'un consensus qui, avec la fin de la guerre froide, allait consacrer le règne ultime de la démocratie libérale dans le monde. Par

« fin de l'histoire », il entendait la fin des guerres et l'avènement d'un monde heureux sans conflictualité. Bien sûr, l'histoire, depuis, a apporté un cruel démenti à cette utopie à laquelle nous aurions aimé croire.

Pour Védrine, « les Européens », ce qui veut dire pour moi les acteurs passés et présents de la construction européenne mais aussi les citoyens, vivent dans un monde irréel et idéal. Les Européens mais aussi et surtout ceux qu'il appelle les « européistes ». Dans une autre interview, confiée à *L'OBS. RUE89* (Un plan pour sauver l'Europe des « européistes », publié le 18 novembre 2016), c'est à cette catégorie qu'il s'en prend de manière violente. Il brocarde ceux « qui répètent, obstinément, depuis vingt ans, les mêmes arguments inopérants, suivis après chaque scrutin des mêmes lamentations ». Il moque ceux qui « refusent de voir que la répétition mécanique de slogans éculés, les incantations, la grandiloquence historique, l'injonction d'avoir à voter *bien*, et la stigmatisation de ceux qui s'appêtent à mal voter – *l'excommunication des populistes* (Paul Thibaud) – n'ont aucun effet, ou même l'effet inverse ». Sa conclusion, en manière d'exacerbation moqueuse : « On peut être vraiment européen sans être *européiste* ». Les « européistes » seraient donc des hystériques s'épanouissant hors de la dimension historique.

Or, ce procès en idéalisme a été longtemps instruit par les néo-conservateurs américains, avec qui, contre toute attente, l'ancien ministre semble en consonance. On retrouve la thèse du politologue Robert Kagan, exprimé dans son livre : *La Puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial* (2003). Justifiant le recours à la force contre l'Irak de Saddam Hussein, il regarde avec une sorte de commisération l'Europe qui est passée du côté de Vénus alors que les États-Unis ont choisi Mars pour le bien de l'humanité (offrant de « réels avantages au monde tout entier », selon Niebuhr que cite Kagan). Pour lui, le pacifisme européen est lié au fait que les Américains ont pris en charge la sécurité extérieure de l'Europe pendant la guerre froide : « Ainsi, les Européens n'ont pas eu besoin de la puissance pour instaurer la paix, pas plus qu'ils n'en ont besoin pour la préserver ». Ils ont pu se concentrer sur les liens économiques et commerciaux mais se sont privés de la possibilité de construire une culture stratégique commune et d'indépendance géopolitique. Et le néo-conservateur Kagan de reprendre la doxa du socialiste Védrine : l'Europe vénusienne a renoncé à la puissance pour entrer dans « un monde clos fait de lois et de règles, de négociation et de coopération transnationales ». Elle a choisi un « paradis post-historique de paix et de relative prospérité ». Elle a adopté Kant contre Hobbes, déplore l'essayiste. Avec l'Irak et l'Afghanistan, on voit aujourd'hui les conséquences de cette philosophie de la force et de cette croyance en « la puissance hors du commun ».

*L'Europe c'est la paix* est-il pour autant un « slogan idiot » ? L'Europe a connu la guerre sur son sol, ses institutions, son patrimoine, ses valeurs. Contrairement aux États-Unis. L'Europe a connu son « année zéro » en 1945, la honte de soi, la ruine matérielle et la dégradation géopolitique. Oui, c'est bien la construction de la paix qui est devenue l'idéal européen pour les hommes de la génération de Robert Schuman qui ont connu trois guerres. Oui, c'est bien sur le rejet fondateur des idéologies hégémonistes et racistes que l'Europe a fait de la démocratie et de l'humanisme la clé de voûte de son horizon d'attente et de son vouloir-vivre-ensemble. On comprend pourquoi le mot « paix » apparaît en 8 occurrences dans la déclaration du 9 mai 1950. Affirmer que « l'Europe n'est pas la mère de la paix, mais la fille de la paix », c'est tenir pour rien le caractère révolutionnaire de cette ambition. L'Europe est « la mère » d'une conception inédite du rapport entre des nations, dont la mise en œuvre ne fait que commencer. Le mépris affiché à l'égard des « européens » et de leur imaginaire post-moderne et pacifiste témoigne d'où oubli regrettable et d'une absence de culture historique.

En effet, les hommes et les femmes qui ont rêvé d'une Europe de la paix l'ont fait alors même qu'ils combattaient, dans la Résistance, ceux qui ont dévoyé l'idée d'Europe et sont à

l'origine de son abaissement. Les résistants, présents dans toute l'Europe asservie, n'ont pas renoncé à l'usage de la force. Ils ont considéré la force non pas comme une valeur en soi mais comme un moyen de mettre fin aux idéologies mortifères qui ont été la matrice de la division, de la haine et de la guerre. C'est au péril de leur vie, au cœur d'une histoire violente, que les « européens » ont imaginé un monde où le droit pourrait remplacer la puissance pure. Ils étaient à la fois Martiens et

L'Europe est « la mère » d'une conception inédite du rapport entre des nations, dont la mise en œuvre ne fait que commencer.

Vénusiens. Ce sont eux qui, refusant la fausse sécurité que procuraient à l'Europe de l'Ouest la guerre froide et le parapluie américain, ont souhaité l'avènement d'une Communauté européenne de défense, qui reste à venir. Car les « européens » issus de la Résistance n'ont jamais considéré que l'Europe ne devait pas se poser la question de la puissance, de son autonomie stratégique et donc de sa liberté. Ils n'ont pas attendu le 6 juin 1944 et Stalingrad pour penser que l'Europe du pire pouvait/devait devenir l'Europe du meilleur.

### Sophie Scholl, comme une rose blanche

Silvia Romano

Secrétaire UEF Paris Île de France et membre du Bureau de Presse fédéraliste



Sophie Scholl aurait eu 100 ans le 9 mai 2021, si elle n'avait pas été décapitée par les nazis le 22 février 1943 avec l'accusation de haute trahison.

Armés de leurs seuls mots et forts de leurs idéaux, les Résistants de la *Rose Blanche* dénonçaient à travers des tracts les horreurs du Troisième Reich. Ils appelaient les allemands à réagir, à saboter le régime et finalement, à construire une Allemagne fédérale dans une « Europe nouvelle » démocratique, fondée sur le respect des libertés. La pureté d'esprit de leur jeunesse et la force de leur honnêteté intellectuelle – si bien représentées par l'image d'une « rose blanche » – ont permis à ces militants extraordinairement courageux de voir au-delà des mensonges diffusés par le régime nazi. Ils ont ainsi dénoncé les véritables horreurs commises par Hitler et mis en cause l'inaction et l'indifférence des millions d'Allemands qui choisissaient « de dormir, enfoncés dans un sommeil mortel, sans réveil ».

« La vraie grandeur, est sans doute dans cet obscur combat où, privés de l'enthousiasme des foules, quelques individus, mettant leur vie en jeu, défendent, absolument seuls, une cause autour d'eux méprisée » - écrit Inge Scholl, la sœur de Sophie et Hans Scholl, membres du mouvement de la *Rose Blanche*.

Dans cette édition de la rubrique *Fédé'Femmes* nous avons choisi de nous focaliser sur le parcours qui a conduit Sophie Scholl à se consacrer à la Résistance dans le mouvement de la *Rose Blanche* et sur les convictions derrière son action, qu'elle a assumées jusqu'au bout, au prix de sa vie.

Elle n'est pas l'une des fondatrices du mouvement fédéraliste européen, comme Ursula Hirschmann ou Ada Rossi, dont nous avons parlé dans les éditions précédentes, mais ce qui nous attire en tant que fédéralistes est la fermeté des idées et de la convictions, sur lesquelles Sophie Scholl ne reculera

point, même face à la mort : elle continuera jusqu'à la dernière heure à défendre les tracts de la *Rose Blanche*, demandant que la vérité, la liberté, la démocratie et la paix triomphent en Allemagne, en Europe et dans le monde. Par son engagement et son action au sein de la *Rose Blanche*, Sophie Scholl incarne l'essence de la Résistance, ancrée dans les valeurs de liberté et démocraties, dans leur forme la plus pure. Ces principes et valeurs soutiennent les fondations du projet fédéraliste.

Afin de nous rapprocher le plus possible de l'environnement et des étapes ayant formé la personnalité de Sophie Scholl, nous nous appuyons sur le livre *La Rose Blanche, six Allemands contre le nazisme*, écrit par sa propre sœur Inge Scholl et publié en français par *Les Editions de Minuit* (1995, rééd. 2008). Par ailleurs, nous allons reprendre plusieurs extraits des tracts de la *Rose Blanche*, et leurs appels à réveiller les consciences et à se mobiliser face aux dérives autoritaires, pour la construction d'une Europe démocratique. Écrits avec la lucidité puissante d'idéaux sans compromis, ces textes méritent d'être diffusés encore aujourd'hui, dans un monde torturé par la guerre, les inégalités, l'instabilité politique. Et par l'indifférence meurtrière de la plupart des individus.

#### Qui était Sophie Scholl ?

Née le 9 mai 1921 à Forchtenberg en Allemagne, Sophie Magdalena Scholl est la fille de Magdalene et de Robert Scholl, et la sœur de Werner, Inge et Hans.

Douée à l'école et très croyante, elle est élevée dans la religion luthérienne et développe un certain talent pour le dessin et la peinture.

Sophie a 12 ans quand, comme ses frères et sœurs et la plupart des élèves de son école féminine, elle rejoint la Ligue des Jeunes Filles Allemandes (branche féminine des Jeunesses Hitlériennes). L'adhésion à la Jeunesse Hitlérienne était obligatoire, mais contrairement aux réserves de leur père vis-à-vis du régime national-socialiste, Sophie ainsi que Hans sont réellement séduits par la notion de patrie et par les promesses d'Hitler d'apporter à l'Allemagne la grandeur et le bien-être qui lui manquaient<sup>75</sup>. Inge Scholl raconte que Sophie et Hans se dévouent corps et âme à ce mouvement, ils participent pleinement aux différentes activités communes, aux sorties et aux voyages.

Après son diplôme en 1940, Sophie Scholl devient institutrice à l'école maternelle. Attachée aux enfants, elle espère échapper au service du travail, mais en vain. Au printemps 1941, elle travaillera six mois comme puéricultrice et l'aspect militaire du service du travail la fait réfléchir sur la situation politique.

En parallèle, des épisodes se produisent pendant les sorties de Hans avec le parti, qui le refroidissent jusqu'à provoquer la rupture<sup>76</sup>.

musicale. Puis pendant une des sorties, l'un des chefs lui a arrachés des mains le livre de son poète préféré *Heures étoilées de l'Humanité*, de Stefan Zweig. À côté de cela, la question des juifs obsède Hans et les

<sup>75</sup>Inge Scholl, « *La Rose Blanche, six Allemands contre le nazisme* », Les Éditions de Minuit (1995, rééd. 2008).

<sup>76</sup> Inge Scholl raconte l'interdiction de chanter des hymnes d'origine norvégiens que Hans avait choisi avec attention pour leur beauté

En 1942, Sophie s'inscrit comme étudiante en biologie et philosophie à l'université de Munich où elle rencontre les amis de Hans, qui y a déjà commencé ses études de médecine.

### **De la jeunesse nationale-socialiste à la « Résistance passive » au sein de la Rose Blanche**

Au printemps 1942, l'évêque de Münster avait dénoncé publiquement les lois du Reich envers les personnes atteintes de maladies mentales et « les enfants retardés mentaux » chassés des installations sanitaires de Berlin ; leurs familles ayant été informées du décès des malades et de l'incinération de leurs corps quelques jours plus tard<sup>77</sup>.

Révoltés une fois de trop par ces faits, Hans Scholl, avec son camarade de la faculté de médecine Alexander Schmorell, décide de fonder un mouvement de Résistance qu'il appellera la « Rose Blanche » (*Die Weiße Rose*)<sup>78</sup>.

Leur action consiste à rédiger des tracts ronéotypés, qu'ils diffusent à l'Université et envoient par la poste. Par la suite, les tracts seront diffusés aussi hors l'Université, et plus tard, en février 1943, Hans Scholl et Alexander Schmorell écriront la nuit des slogans sur les murs du quartier universitaire : « Liberté ! Hitler massacreur des masses ! À bas Hitler !... »

Sophie est à Munich depuis quelques semaines seulement, le jour où le premier tract passe de main en main à l'Université :

« Les tracts de la Rose Blanche : il n'est rien de plus indigne d'un peuple civilisé que de se laisser, sans résistance, régir par l'obscur bon plaisir d'une clique de despotes. Est-ce que chaque Allemand honnête n'a pas honte aujourd'hui de son Gouvernement ? Qui d'entre nous pressent quelle somme d'ignominie pèsera sur nous et sur nos enfants, quand le bandeau qui maintenant nous aveugle, sera tombé, et qu'on découvrira l'atrocité extrême de ces crimes ? [...] »

(Extrait du premier tract de la *Rose Blanche*)

« Sophie retrouve dans ce texte l'expression de ses idées les plus chères »<sup>79</sup>, elle ne sait pas encore que l'auteur des tracts est son frère mais elle y reconnaît, la pensée des propos de Hans.

Peu après, rentrée à l'appartement qu'elle partage avec son frère, feuilletant des livres sur la table, elle tombe sur un ancien recueil d'œuvres classiques de Schiller où un trait de crayon indique un passage qu'elle avait lu sur le tract<sup>80</sup>.

Face à la confirmation que c'est Hans l'auteur des tracts, elle réalise avec frayeur les dangers de l'action de son frère mettant en péril sa propre vie et celle de leur famille tout entière. Au lieu de lui reprocher son action et de s'éloigner de lui afin de se protéger elle-même et de tenter de sauvegarder le reste de leur famille, Sophie comprend le choix de son frère et décide de ne pas l'abandonner. Elle se range immédiatement aux côtés de Hans et assume donc une vie de dangers permanents en rejoignant le mouvement de la *Rose Blanche*.

réponses apportées par les dirigeants du parti ne sont pas satisfaisantes à ses yeux

<sup>77</sup> Inge Scholl, « *La Rose Blanche, six Allemands contre le nazisme* », p.42.

<sup>78</sup> Les origines de ce nom, ne sont pas connues, mais il paraît sûr que c'est Hans à l'avoir choisi. Selon certains, il s'inspirait de la romance de Clemens Brentano, « *Les Romances du Rosaire* ».

<sup>79</sup> Inge Scholl, « *La Rose Blanche, six Allemands contre le nazisme* », p. 59-61.

C'est à ce moment aussi que le professeur de philosophie Kurt Huber et les étudiants de médecine Christoph Probst et Willi Graf rejoignent le mouvement.

Au cours de l'été 1942, Hans, Alexander et Willi, apprennent que les étudiants en médecine seront affectés pendant les vacances sur le front russe. Avant leur départ, ils décident de se réunir une dernière fois aussi avec le professeur Huber et quelques autres étudiants<sup>81</sup>. À cette occasion, ils se mettent d'accord pour agrandir le groupe et organiser une action systématique de Résistance. Hans restera à la tête de l'organisation, chacun ayant la mission de chercher à recruter de nouvelles personnes parmi ses propres connaissances<sup>82</sup>. Aussi, il faut commencer à agir hors de l'Université pour égarer les suspensions de la Gestapo.

« Nous devons crier la vérité aussi clairement et aussi haut que possible. Nous devons essayer d'attiser cette volonté de résistance qui couve dans les millions de cœurs allemands, et de la dresser, fière et violente, contre tout asservissement. Grâce à une action de ce genre, l'individu qui reste isolé dans son refus de la dictature, doit être persuadé qu'un grand nombre de gens pensent comme lui et le soutiennent [...] »<sup>83</sup>.

Ces mots prononcés par le professeur Huber, expliquent bien l'objectif, l'importance – voire le danger aperçu par le régime – de l'action de la *Rose Blanche* qui, avec la puissance des mots, révélait la vérité sur le régime, essayait de secouer les consciences des allemands et « d'éveiller en eux le sens de la révolte et de la lutte ».

[Les tracts] incitent à résister par des moyens pacifistes, dont le « sabotage » du régime à une échelle le plus large possible, afin « d'empêcher le fonctionnement de cette grande machine de guerre qui n'œuvre que pour le maintien et le succès du parti nazi et de sa dictature ».

### **La Résistance passive et les tracts**

La Résistance de la *Rose Blanche* est définie par ses membres eux-mêmes comme une « résistance passive ». Le moyen principal de mobilisation est l'écriture et la diffusion de tracts qui, à leur tour, incitent à résister par des moyens pacifistes, dont le « sabotage » du régime à une échelle le plus large possible, afin « d'empêcher le fonctionnement de cette grande machine de guerre qui n'œuvre que pour le maintien et le succès du parti nazi et de sa dictature »<sup>84</sup>.

Les quatre premiers tracts arrivent dans un contexte où l'on a l'impression que les Allemands peuvent gagner la guerre. Ils dénoncent les mensonges et le caractère autoritaire du régime national-socialiste, les conditions des Juifs et le sort des polonais :

« Nous vous racontons cette suite de crimes parce que cela touche à une question qui nous concerne tous, et qui doit tous nous faire réfléchir. Pourquoi tant de citoyens, en face de ces crimes abominables, restent-ils

<sup>80</sup> *Ibidem*.

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 64-65.

<sup>82</sup> *Ibid*.

<sup>83</sup> *Ibid*.

<sup>84</sup> Extrait du troisième tract de la *Rose Blanche*.

indifférents ? On préfère ne pas y penser. Le fait est accepté comme tel, et classé. Notre peuple continue de dormir, d'un sommeil épais, et il laisse à ces fascistes criminels l'occasion de sévir.

C'est bien ce qu'il semble et même, si le peuple allemand ne se dégage pas enfin de cette torpeur, s'il ne se range pas du côté des victimes, il en sera ainsi éternellement. Qu'il ne se contente pas d'une vague pitié. Il doit avoir le sentiment d'une faute commune, d'une complicité, ce qui est infiniment plus grave.

[...] Chacun rejette sur les autres cette faute commune, chacun s'en affranchit et continue à dormir, la conscience calme. Mais il ne faut pas se désolidariser des autres, chacun est coupable, coupable, coupable ! Cependant, il n'est pas trop tard pour faire disparaître de la surface du globe ce prétendu gouvernement ; nous pouvons encore nous délivrer de ce monstre que nous avons nous-mêmes créé ».

(Extrait du deuxième tract de la *Rose Blanche*)

« Quelle conclusion tirer de cette guerre, qui ne fut jamais nationale ?

D'où qu'elle vienne, la puissance impérialiste ne doit plus jamais s'instaurer dans l'État. Un militarisme prussien ne doit plus jamais parvenir au pouvoir. Les deux peuples européens auront à se connaître et à s'unir pour jeter les bases d'un relèvement commun. »

Les historiens concordent sur l'influence fondamentale de la foi chrétienne comme moteur de la résistance de la *Rose Blanche* (voire l'origine de la CDU allemande)<sup>85</sup>.

Les membres du mouvement sont issus de familles bourgeoises, marquées par le christianisme même si de cultures politiques variées. Tous sont profondément croyants, mais d'appartenance confessionnelle diverse : protestante pour les Scholl, sans référence particulière à une église pour Probst, orthodoxe pour Schmorell, catholique pour Huber et Graf.

La foi chrétienne a été déterminante dans la formation de la personnalité de Sophie : cela se retrouve dans sa rigueur morale et dans sa vision humaniste rejetant la guerre et les théories raciales du régime hitlérien. « Mais cette conception de l'homme a aussi un côté humaniste hérité de son père, un libéral qui n'était pas religieux »<sup>86</sup>, observe Maren Gottschalk, la biographe de Sophie Scholl, qui souligne comme « cette impulsion de résister ne venait pas d'une conviction religieuse mais d'un idéal moral, d'une attitude philosophique face à la vie et à l'être humain. »

La vision de l'Europe de la *Rose Blanche* est également fortement liée à la religion. C'est dans le quatrième tract que pour la première fois est évoquée l'Europe à travers l'idée que

<sup>85</sup> Jean-Claude Milner, intervention dans une conférence enregistrée en octobre 2019, dans le cadre du cycle des « *Grandes Révoltes* », disponible sur France Culture – Conférences : « *L'histoire de la Rose blanche, mouvement de résistance allemand au nazisme* » du 08/11/2019 (mis à jour le 24/06/2020) via ce lien : <https://www.franceculture.fr/conferences/musee-du-quai-branly-jacques-chirac/la-rose-blanche-mouvement-de-resistance-allemand-au-nazisme>, consulté le 25 septembre 2021.

celle-ci trouvera sa reconstruction en revenant à ses origines chrétiennes :

« [...] si l'Europe ressuscitait, si un État des États, et une science politique certaine s'offraient à nous ! ... Est-ce que la hiérarchie... devrait être encore le principe d'un groupement d'États ? Le sang coulera en Europe, jusqu'à ce que les nations prennent conscience de leur effroyable démente et que les peuples touchés, [...] apprennent les travaux pacifiques et commencent, sur les champs de bataille fumant, à célébrer la paix. Seule la religion peut réveiller la conscience de l'Europe et assurer le droit des peuples ; installer sur terre, dans une splendeur nouvelle, la chrétienté, occupée seulement à préserver la paix ».

(Extrait du quatrième tract de la *Rose Blanche*)

En juillet 1942 Willi Graf est enrôlé dans l'armée et découvre à cette occasion nombre d'atrocités. Quant à Hans Scholl et Alexander Schmorell, incorporés dans la Wehrmacht en tant qu'étudiants en médecine, ils passent trois mois sur le front russe et constatent personnellement l'horreur des traitements infligés aux juifs, aux populations locales et aux prisonniers soviétiques.

Le tract qui succède à cette expérience sera bien différent des autres. Alors que les quatre précédents s'adressent aux intellectuels, ce cinquième tract apparu au début de janvier 1943, s'adresse « à tous les allemands » :

« Quelle conclusion tirer de cette guerre, qui ne fut jamais nationale ?

D'où qu'elle vienne, la puissance impérialiste ne doit plus jamais s'instaurer dans l'État. Un militarisme prussien ne doit plus jamais parvenir au pouvoir. Les deux peuples européens auront à se connaître et à s'unir pour jeter les bases d'un relèvement commun. Toute force de nature dictatoriale, comme celle que l'État prussien a tenté d'établir en Allemagne et dans toute l'Europe, doit rencontrer une opposition irréductible. L'Allemagne future ne peut être que fédérale. Seule une conception saine, et fédérale, de l'État donnera une nouvelle vie à l'Europe affaiblie. Un socialisme bien compris libéra la classe des travailleurs de la plus basse forme d'esclavage qui est la sienne. L'économie particulariste doit cesser en Europe. Chaque peuple, chaque individu a droit aux richesses du monde.

Liberté de parole, liberté de croyance, protection des citoyens contre l'arbitraire des États dictatoriaux criminels, telles sont les bases nécessaires de l'Europe nouvelle. »

C'est dans ce tract, qu'apparaissent pour la première fois des idées européistes et fédéralistes. L'État national est tenu pour responsable de la centralisation étatique, de l'idéologie nationale, du militarisme et de l'impérialisme. Toutefois, il n'y

<sup>86</sup> Interview de la biographe de Sophie Scholl, Maren Gottschalk, par Helen Sibum, publié le 05/05/2021 dans : <https://www.deutschland.de/fr/topic/vie-moderne/la-resistance-au-regime-nazi-le-centenaire-de-sophie-scholl>. Cf. les deux ouvrages de Maren Gottschalk sur Sophie Scholl : « *Schluss. Jetzt werde ich etwas tun. Die Lebensgeschichte der Sophie Scholl* » publié par Beltz & Gelberg, 2013 et « *Wie schwer ein Menschenleben wiegt* » publié par C.H.Beck, 2020.



a pas d'éléments historiques permettant de savoir comment l'idée d'un ordre fédéral que l'on retrouve dans ce tract a pu se développer. Il est probable que cela fut le fruit d'une production solitaire du professeur Huber, mais était-il un kantien convaincu, ou était-ce l'écho d'une pensée qui circulait, à cette époque en Allemagne ?<sup>87</sup> De même, la question de l'apparition de l'idée d'un ordre fédéral

européen, voire des germes de théories fédéralistes dans les réflexions des membres de la *Rose Blanche* reste ouverte.

Le 2 février 1943, avec la défaite de Stalingrad, tout change dans l'opinion publique allemande qui jusqu'à ce jour-là croyait encore (ou voulait croire) aux promesses de victoire de Hitler. C'est après cet événement que la *Rose Blanche* rédige le sixième tract s'adressant cette fois « aux étudiants allemands », car eux seront les futurs soldats envoyés à mourir sur le front, si le pouvoir de Hitler n'est pas renversé :

« Il n'est pour nous qu'un impératif : lutter contre la dictature ! Quittons les rangs de ce parti nazi, où l'on veut empêcher toute expression de notre pensée politique. [...] Le combat de chacun d'entre nous a pour enjeu notre liberté, et notre honneur de citoyen conscient de sa responsabilité sociale ».

(Extrait du sixième tract de la *Rose Blanche*)

### **Le courage d'assumer ses idées jusqu'à la fin**

Le matin du 18 février 1943, Hans et Sophie sont aperçus par le concierge de l'Université en train de jeter un dernier paquet de tracts (le sixième et dernier) du haut du deuxième étage donnant sur le hall. Aussitôt dénoncés à la Gestapo, les deux frères et sœur et peu après Christoph Probst sont arrêtés.

Le 22 février 1943, après une instruction sommaire, le Tribunal du peuple les charge de « crimes politiques » et se réunit pour un procès expéditif qui dure seulement quelques heures. Le tribunal est présidé par Roland Freisler, venu exprès de Berlin<sup>88</sup>, qui prononce lui-même la condamnation à mort pour haute trahison des trois membres de la *Rose Blanche*. Affaibli par les longues heures d'interrogatoires, (et selon certaines versions avec une jambe cassée à la suite de l'un d'entre eux), Sophie Scholl lui fait face avec un courage inébranlable sans jamais renier ses idées ni ses actes. Le jour même, seulement quelques heures après l'annonce de la sentence et malgré la législation allemande prévoyant un délai

de 99 jours avant l'exécution d'un condamné, Hans Scholl (25 ans), Sophie Scholl (22 ans) et Christoph Probst (24 ans) sont exécutés sur la guillotine.

Avant d'être exécutés par les fonctionnaires de la prison de Stadelheim, Hans et Sophie revoient une dernière fois leurs parents, Robert et Magdalene Scholl. Inge Scholl raconte que les gardiens, impressionnés face au courage extraordinaire de ces jeunes, ont contrevenu aux règlements afin de leur permettre de se réunir brièvement avant l'exécution<sup>89</sup>.

En avril 1943, Willi Graf, Alexander Schmorell et Kurt Huber sont arrêtés et ensuite également condamnés et exécutés. Courant 1943, le groupe de la *Rose Blanche* de Hambourg sera démantelé et ses membres condamnés, à l'exception de Falk Harnack, le seul acquitté par manque de preuves<sup>90</sup>.

\*\*\*\*\*

Tandis que l'aviation anglaise jette sur le pays un million d'exemplaires du sixième et dernier tract de la *Rose Blanche*, l'écrivain Thomas Mann leur rend hommage sur les ondes de la BBC :

**Le 2 février 1943, avec la défaite de Stalingrad, tout change dans l'opinion publique allemande qui jusqu'à ce jour-là croyait encore (ou voulait croire) aux promesses de victoire de Hitler.**

« [...] Le monde est, aujourd'hui, très profondément ému par les incidents qui se sont déroulés à l'Université de Munich et dont la nouvelle nous a été transmise, tout d'abord sans précisions, puis avec des détails toujours plus saisissants, par les journaux suisses et suédois. Nous savons maintenant ce qu'il en a été de Hans Scholl, survivant de Stalingrad, et de sa sœur, de Christoph Probst, du professeur Huber et de tous les autres. [...] Nous connaissons les tracts qu'ils ont distribués et qui rapportent des paroles, compensant bien des choses, commises, au cours de certaines années funestes, contre les Universités allemandes, et qui furent des péchés contre l'esprit allemand de liberté.

[...] Courageux, magnifiques jeunes gens ! Vous ne serez pas morts en vain, vous ne serez pas oubliés. Les nazis ont élevé des monuments à de solides apaches, à de vulgaires tueurs..., la révolution allemande, la vraie, les détruira et, à leur place, elle immortalisera vos noms, vous qui saviez et qui proclamiez, alors que la nuit couvrait encore l'Allemagne et l'Europe, qu'il "naît une foi nouvelle, la foi à l'honneur et à la liberté. »

Extrait<sup>91</sup> de l'émission radiophonique de Thomas Mann du 27 juin 1943.

<sup>87</sup> Antonio Longo, « Hommage au groupe Die Weiße Rose (La Rose blanche) », article publié initialement par la revue *Le Fédéraliste*, Pavie, XXVII<sup>e</sup> année, 1986, et repris à plusieurs reprises par *Fédéchoses*.

<sup>88</sup> Un ancien communiste devenu l'un des chefs nazis les plus brutaux de l'histoire.

<sup>89</sup> Inge Scholl, *La Rose Blanche, six Allemands contre le nazisme*, Les Éditions de Minuit, *op. cit.*, p. 112.

<sup>90</sup> Affecté sur le front grec il combattra avec la Résistance grecque. Après la guerre il deviendra un cinéaste de réputation mondiale. Son frère Arvid Harnack, l'un des leaders du groupe de résistance Orchestre rouge, et la femme de celui-ci seront exécutés en 1942 par les nazis.

<sup>91</sup> Traduction Pierre Jundt pour les éditions Martin Flinker, 1948, p. 160-161.

### Une place pour la militante kurde Hevrin Khalaf à Lyon

**Thierry Lamberthod**

Président d'Amitiés Kurdes de Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes – membre de l'UEF AuRA



Le 21 septembre 2021, à 18 h, Madame la maire de Lyon 7 Fanny Dubot et Monsieur Grégory Doucet Maire de Lyon inaugureront, comme voté à l'unanimité du conseil municipal du 8 juillet dernier, une place dans le quartier de la Guillotière au nom d'Hevrin Khalaf.

Cette place, situé devant l'ancien garage Citroën à l'angle de la rue de Marseille et de la rue Salomon Reinach prend tout son sens dans ce quartier multiculturel de Lyon où depuis toujours se croisent, ceux qui, expatriés recherchent paix, accueil, solidarité et mieux vivre.

Madame Sonia Zdorovtsoff adjointe à la solidarité internationale à la Mairie de Lyon, soulignait lors de ce conseil municipal « qu'à travers cet hommage, la mairie de Lyon 7ème et la ville de Lyon souhaitent saluer l'implication du peuple kurde dans la lutte contre le groupe armé État islamique et célébrer celles et ceux qui œuvrent pour la paix et la démocratie en Syrie ».

Comment ne pas mettre en parallèle avec l'engagement des résistants lyonnais, le combat d'Hevrin Khalaf membre du Conseil Démocratique Syrien (CDS) et secrétaire générale du parti de centre gauche Avenir de la Syrie pour un Moyen-Orient laïque et démocratique, pacifiste et féministe, pour une Syrie plurielle et décentralisée en réunissant arabes, kurdes, assyriens, yézidis, turkmènes... dans un même combat contre le régime de Bachar El Assad et l'État islamique. Elle œuvrait pour le rapprochement de toutes les communautés en Syrie comme ceux qui créèrent leurs réseaux de résistance et les unifièrent à Lyon dès 1942 en coopération avec Jean Moulin : Henry Frenay, Berthie Albrecht, Lucie Aubrac et tant d'autres. Les résistants français étaient de toutes confessions, croyants ou non, de toutes origines sociales, de toutes origines partisans, francs-maçons, français, étrangers... et n'avaient comme seul objectif que la libération de la France et la construction d'une société plus juste et égalitaire. Ils créèrent le Conseil National de la Résistance et mirent en actions ses principes. Comment ne pas voir de similitudes à 80 ans de

distance avec ce qu'entreprenaient Hevrin Khalaf, son mouvement et l'ensemble des organisations du Rojava, rassemblées dans la Fédération démocratique du Nord et de l'Est de la Syrie.

C'est dans cet esprit que le mardi 21 septembre 2021 à 18 h nous nous retrouverons avec beaucoup de tristesse, tant l'assassinat d'Hevrin Khalaf et de son chauffeur par des milices djihadistes liées au pouvoir turc fut des plus barbares, mais aussi beaucoup de détermination à poursuivre notre soutien au peuple kurde.

Il faut le rappeler, prise dans une embuscade elle a été torturée et violée, lapidée et criblée de balles. Comme le dit le sociologue Carol Mann spécialiste de l'étude de genre et des conflits armés « le viol d'Hevrin Khalaf est une déclaration de guerre à tout le peuple kurde mais aussi aux droits des femmes de toute la région ».

Après l'inauguration d'un pont à Berceto (sud-est de Parme) en Italie la ville de Lyon sera la première ville de France à honorer le combat d'Hevrin Khalaf. Nous ne pouvons en tant que militants de la cause kurde qu'être fiers et reconnaissants qu'une place de Lyon rappelle aux générations futures son sacrifice. Mais le plus bel hommage que nous pouvons lui rendre sera de continuer son combat en accompagnant le peuple kurde dans son long chemin vers un Moyen-Orient libre et démocratique. Nous savons que ce chemin sera long mais l'exemple de Chevroton Khalaf nous montre la voie.

C'est dans cette optique que Madame Fanny Dubot, Maire de Lyon 7ème, a accepté que l'association humanitaire kurde Roja Sor France, soutenue par Amitiés kurdes de Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes, organise une exposition, évoquant Hevrin Khalaf, le Kurdistan, le Rojava, le centre médical Hevrin Khalaf à Qamislî, du 22 septembre au 12 octobre 2021 dans le hall de sa mairie.

Pour que vive la mémoire d'Hevrin Khalaf et avec elle celle de toutes les femmes kurdes et internationalistes tombées au combat dans la lutte contre Daesh, pour un Moyen-Orient libre et démocratique, nous comptons sur votre présence lors de l'inauguration du 21 septembre 2021.

## Hommage de l'UEF-France à monsieur Olivier Giscard d'Estaing

UEF France



Le comité directeur de la section française de l'Union des fédéralistes européens, réuni le 19 septembre 2021, tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Olivier Giscard d'Estaing, et à rendre hommage à l'infatigable militant des droits humains qui aura contribué de manière déterminante à faire avancer le fédéralisme en Europe et dans le monde.

Ancien député français, vice-président du Mouvement Européen, fondateur du Comité pour un Parlement mondial, il a dès 1946 milité activement au sein des mouvements de jeunes fédéralistes pour un rapprochement entre la France et l'Allemagne et pour la construction européenne.

Après le Congrès de la Haye qui a lancé le projet européen, Olivier Giscard d'Estaing s'intéresse très tôt aux affaires internationales et aux moyens de favoriser la paix entre les nations tout en respectant leurs différences, et en particulier à ce qu'il appelait « l'interdépendance entre les continents » et le renforcement des institutions régionales rassemblant des États.

Partisan d'une réforme des Nations Unies, il appelait à repenser le Conseil de sécurité et le droit de véto, tout en

donnant les moyens à l'ONU de promouvoir de véritables politiques éducatives et sociales globales financées par des taxes mondiales. Il fonde au début des années 80 le Comité pour un Parlement mondial et soutiendra activement aux côtés des fédéralistes la création d'une assemblée parlementaire des Nations Unies.

Dans un entretien accordé à Presse fédéraliste en 2011, il indiquait ainsi : « La pensée fédéraliste s'inscrit plus que jamais dans les structures mondiales, avec ses indispensables et complémentaires niveaux d'action et de responsabilité, du village et de la ville, de la nation et de la région, avec le respect de leurs pouvoirs et de leur autonomie compatibles avec des souverainetés nationales, en partie déléguées à des entités multinationales, aux fonctions précisées, avec l'application du principe de subsidiarité appliqué à tous les niveaux de décision. »

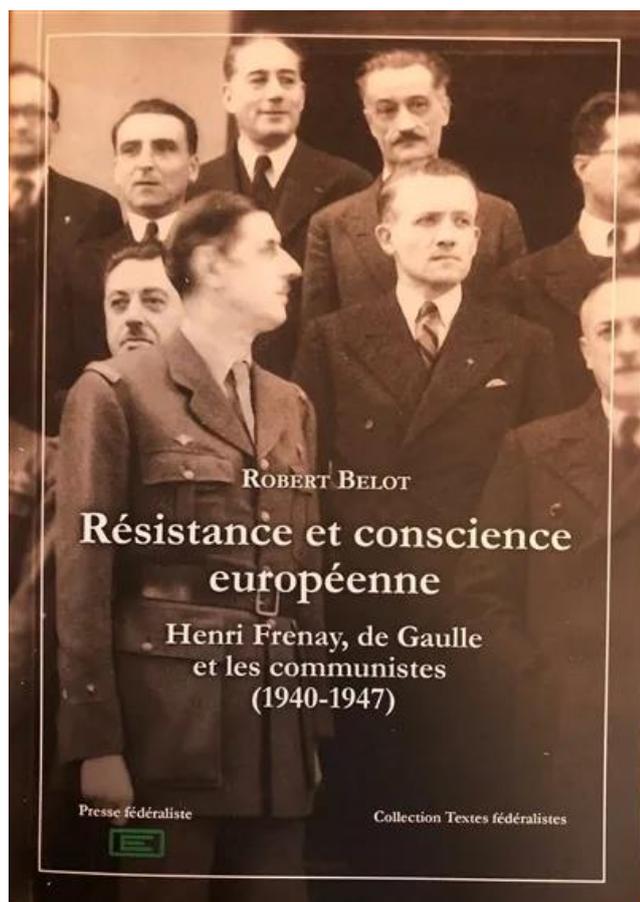
L'UEF France souhaite exprimer son émotion et indiquer que les fédéralistes français poursuivront le chemin que monsieur Olivier Giscard d'Estaing aura contribué à tracer.

### France and the European Resistance. A contribution to the common heritage

**Giampiero Bordino**

Professeur d'histoire contemporaine et président du Einstein Center of International Studies – Turin

**Robert Belot, *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes (1940-1947)*, Presse fédéraliste, collection « Textes fédéralistes », Lyon, 2021, 400 p., € 25**



The European dimension of the anti-fascist and anti-Nazi Resistance in the different countries of the continent is one of the great historical legacies that nourished the construction of European political unity after the war and up to the present day. Two fundamental values, essential everywhere to the process of civilisation, have their roots in those events: peace between states (Kantian peace guaranteed by institutions and law, not a simple armistice based on goodwill) and democracy (liberal democracy, which combines political rights and civil liberties). Peace and democracy, declined in its various aspects including the social ones represented by justice and equality, are the cornerstones of the model that identifies Europe in the world. This is a legacy that must be preserved and developed if Europe does not want to 'lose' (in the

globalisation process and ongoing global competition) and 'get lost' (i.e. lose its identity and soul).

The recent book by the French historian Robert Belot, author in 2003 of the biography of Henri Frenay (*Henri Frenay. De la Résistance à l'Europe*, Éditions du Seuil), one of the protagonists of the French Resistance, founder of Combat, one of the main anti-Nazi political-military movements in France, and in the early post-war period one of the leaders, for more than a decade, of the European Union of Federalists (UEF), contributes significantly to outlining and narrating this heritage.

In France, in the years of the Nazi occupation and Pétain's collaborationism, the European dimension of the Resistance was born and developed with difficulty, "squeezed", so to speak, between Gaullist neo-nationalism and pro-Soviet communism, although quite different, yet united together in a sort of common "sovereignist front". As Belot's essay analytically documents, only with time, and in a dialectic that was in any case difficult and conflictual, did the "desire for Europe" (which was to include a new Germany that was no longer Nazi) emerge and assert itself in the armed struggle and in political debate. In October 1943, in *Combat*, the underground newspaper of the political movement of the same name, Frenay wrote significantly: "*Without doubt this war, even more than the previous one, is a political war... it opposes two conceptions of life... freedom to slavery, equality to inequality, justice to injustice...*". The watchword is "*liberate France and liberate Europe*", and in this context also Germany and Russia. On Germany, in a completely European and anti-nationalist perspective, and with great truth and great courage, it is written: "*We do not forget that the German Resistance was the first, the first to be martyred; we do not forget Dachau and the many socialist, Catholic and communist militants who disappeared without trace*".

The current war is therefore not so much a war between different and opposing nation states (France and Germany, specifically) but between different and opposing political regimes, different and opposing visions of life, different and opposing value systems that cut across different national societies. In this perspective, what comes to mind is what the philosopher Albert Camus, one of the great intellectuals of contemporary Europe and director of *Combat*, wrote during the years of the anti-Nazi struggle. In his *Letters to a German Friend* of 1943, Camus expresses his cosmopolitan and European feelings with great intensity: "Sometimes it happens to me, on a street corner, in those brief pauses that leave the long hours of the common struggle, to think of all those places in Europe that I know well... My memory has fused those superimposed images to make a single face, which is that of my greatest homeland".

The "desire for Europe" mentioned above took shape and political consistency in May 1944 with the International Federalist Declaration of Resistance Movements, drawn up in Geneva through a series of

meetings held between March and May of that year. The decisive contribution to this declaration came from the Italians Ernesto Rossi and Altiero Spinelli, who in 1941, in collaboration with Eugenio Colorni, had already written the famous and prophetic (in that year Nazism and Fascism still dominated Europe) *Ventotene*

The "desire for Europe" [...] took shape and political consistency in May 1944 with the International Federalist Declaration of Resistance Movements, drawn up in Geneva through a series of meetings held between March and May of that year

*Manifesto*, and then founded the European Federalist Movement (Italy) in August 1943, in hiding in Milan. A significant and relevant "thread" therefore links the various Resistance movements in Europe over the years. In the Federalist Declaration of 1944, to give another example, it is the Frenchman Jean-Marie Soutou who contributes significantly to the drafting of the text (specifically points 1 and 6 of the Declaration) together with Rossi and Spinelli. And it was another Frenchman, Jacques Strohl, who wrote and presented a *Projet d'unification européenne* in April 1944 during the same meetings in Geneva. During the Resistance and in the early post-war period, Frenay, Rossi, Spinelli, Camus and many others, more or less well-known, constructed an idea of Europe that is today one of the vital roots of the European Union, and that goes far beyond the ideas of "Europe as a currency" and "Europe as a market" that often prevail in the collective imagination today. Forgetting, abandoning this idea and this experience would mean for Europe and for Europeans, as already mentioned, "losing" and at the same time "getting lost". In short, a suicide waiting to happen.

<sup>92</sup> Nous avons déjà publié sur cet écrit majeur divers textes : la préface de Jean-François Billion (n° 187) ; un commentaire, « À propos d'un livre de Lucio Levi », de Michel Herland (n° 188)

## Les racines historico-politiques et théoriques du fédéralisme et son enjeu actuel

Lucio Levi, *La théorie fédéraliste*, traductions de Joseph Montchamp et Jean-Luc Prevel, nouvelle édition augmentée par l'auteur, préface de Jean-François Billion, Lyon, Presse fédéraliste, collection « Textes fédéralistes », 2020, 280 p.<sup>92</sup>

Camille Grousselas

Docteur ès lettres, a publié récemment Jean Jaurès, *Oser l'idéal*, Nancy, Arbre Bleu éditions, 2020.

Article paru initialement dans *L'Ours*, hors-série recherche socialiste, n° 94-95, juin 2021, p. 175-183

Avec leur aimable autorisation



L'intérêt de cet ouvrage est de montrer le fondement de la théorie fédéraliste qui puise à diverses sources, politiques et constitutionnelles, juridiques et philosophiques qui alimenteront les courants idéologiques à l'œuvre au XIXe et au XXe siècles.

Le livre du professeur Lucio Levi se veut une synthèse de la pensée et de l'action fédéraliste aux États-Unis d'Amérique, en Europe et dans le monde. Il retrace la genèse d'une idée en partant de la convention de Philadelphie (1787) qui a établi le premier pacte fédéral avec la Constitution des États-Unis

et une recension de M. Olivier Jehin, responsable de la rubrique « kiosque » de l'Agence Europe de Bruxelles (n° 189) avec leur aimable autorisation.

jusqu'au processus onusien au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et à celui du développement de l'unification de l'Europe, processus marqué par l'interdépendance croissante entre les États accentuée par la poursuite de la mondialisation. Le résultat en est la crise de l'État-nation et la perte de souveraineté.

### *La Constitution fédérale des États-Unis*

C'est en voulant fonder un État nouveau en Amérique, dont l'organisation des pouvoirs obéirait à la voie démocratique, en rupture avec la construction des États de la vieille Europe, que les Pères fondateurs ont innové une forme de gouvernement unissant plusieurs États souverains. La doctrine fédérale s'élabore à partir de cette expérience inédite de formation d'un ensemble d'États. Une fédération, selon Hamilton (1755-1804), comprend des États et des citoyens (« elle fait porter l'autorité de l'Union sur les personnes des citoyens »). La souveraineté de la fédération s'exerce à travers les États membres et l'État fédéral. Les institutions républicaines obéissent à une loi évolutive : la démocratie d'assemblée correspond à une ville, la démocratie représentative à l'échelle d'une nation, la démocratie fédérale à celle d'une région du monde et peut s'étendre au monde entier. Une confédération est une organisation d'États, égaux entre eux et souverains ; une fédération par contre exerce un pouvoir direct sur les individus. La pensée fédéraliste fait de la division entre États souverains la cause du désordre mondial et donc la source de la guerre ; en cela, elle se sépare de la plupart des courants politiques et idéologiques. La Constitution fédérale des États-Unis est sans doute le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs historiques autant que de la volonté des Pères fondateurs de donner naissance à une nouvelle organisation politique de l'État. Si elle repose sur le libéralisme et la démocratie et marque ses limites aux yeux de Lucio Levi, il n'empêche qu'elle peut être considérée comme la première expérience fédérale.

### *Le fédéralisme, un changement de paradigme (Emmanuel Kant)*

La théorie fédéraliste remettant en question la division du monde en États souverains et concurrents va conduire à de nouvelles relations internationales et à poser différemment le problème de la paix.

Un détour par la pensée du philosophe des Lumières, Emmanuel Kant, s'impose. Dans son projet de paix perpétuelle de 1795, Kant veut transformer les relations de force en relations de droit. L'idée d'établir la paix universelle sur l'équilibre des puissances est pour Kant « une chimère ». La séparation entre États est déjà en soi « un état de guerre ». Un état de paix ne surgira que de la mise en place d'un ordre juridique international déployant le droit dans toutes les sphères de l'activité humaine. Avec Kant, nous dit Lucio Levi, on assiste à une « inversion radicale de point de vue », changer l'ordre international a priorité sur la réforme intérieure de l'État. Kant montre que la souveraineté absolue des États est une entrave à la paix et ce que nous appelons aujourd'hui l'opinion mondiale est une condition favorable à l'établissement de ce nouvel ordre juridique : « toute atteinte au droit en un seul lieu du monde est ressentie par tous » (Kant, *Vers la paix perpétuelle*, 1795).

### *Les racines historiques de ce changement*

Après avoir reconnu Kant comme premier « grand penseur fédéraliste », l'auteur recherche les racines dans la Révolution française avec Anacharsis Cloots (1755-1794), chez les socialistes utopistes avec Saint-Simon dans son ouvrage publié en 1814 sur *De la réorganisation de la société européenne* pour s'arrêter plus longuement sur le fédéralisme intégral de Proudhon et sa critique de l'État national. « Si en 1840, écrit Proudhon, j'ai débuté par l'anarchie, conclusion de ma critique de l'idée gouvernementale, c'est que je devais finir par la fédération, base nécessaire du droit des gens européens, et, plus tard de l'organisation de tous les États. » Proudhon voit dans la centralisation du pouvoir une contradiction avec la séparation des pouvoirs. Une démocratie ne peut selon lui

Les limites de l'État national sont plus nettement perçues avec le mouvement pour la paix et pour l'unité européenne au XIXe siècle avec pour figure de proue Victor Hugo qui présida le congrès de Paris en 1849.

fonctionner sans s'appuyer sur un gouvernement local autonome. Il critique le capitalisme comme le socialisme pour leur aspect centralisateur et autoritaire et forge un fédéralisme économique et social qui prend appui sur la propriété, car la propriété « est une puissance de décentralisation... anti despotique et anti-unitaire » s'opposant à « la puissance de l'État qui est une puissance de concentration ».

L'auteur poursuit son analyse sur le Rigorsimento italien et la haute figure de Giuseppe Mazzini qui, pour avoir unifié l'Italie ne perdait pas de vue l'unification de l'Europe et du « genre humain » sous la forme d'une fédération républicaine. Mais, selon Lucio Levi, « l'idée de dépasser la souveraineté nationale était inconcevable dans l'horizon théorique de la pensée nationale ». Parmi les acteurs du Rigorsimento, Carlo Cattaneo (1801-1869) a vu et dénoncé la nature autoritaire de l'État unitaire et concevait le fédéralisme comme « une technique » pour organiser le régime démocratique et libéral dans un plus vaste ensemble.

Les limites de l'État national sont plus nettement perçues avec le mouvement pour la paix et pour l'unité européenne au XIXe siècle avec pour figure de proue Victor Hugo qui présida le congrès de Paris en 1849, et dont on retient la fameuse phrase de son discours d'ouverture du 21 août 1849 : « Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe [...] se tendant les mains par-dessus les mers ». Dans le monde anglo-saxon, John Robert Seeley (1834-1895) accentue encore la critique de l'État national qui ne peut qu'entrer en crise et demeure source de guerre et entrevoit la solution dans les États-Unis d'Europe, titre d'une conférence faite à la Société de la Paix de Londres.

### *Trotsky et Wilson*

Après la Première Guerre mondiale, le projet fédéraliste apparaît comme un nouvel horizon face à la faillite du système des États nationaux. Au sein du mouvement communiste, Trotsky, en 1923, réussit à faire adopter par l'Internationale communiste une résolution pour les États-Unis d'Europe (le but des États-Unis d'Europe faisait partie des thèses du Social-Démocrate). La « révolution permanente » de Trotsky repose sur la conviction que le socialisme ne peut tenir dans un seul pays sans dégénérer et que le dépassement de l'État national

devient le problème central de l'heure car il entre en contradiction avec le développement des forces productives. Quand Wilson aux États-Unis plaide pour la création d'une SDN, Lénine appelle à mettre en place l'Internationale communiste. Comme l'écrit Lucio Levi, leur vision ont en commun le « refus d'accepter l'équilibre européen des puissances comme le cadre de reconstruction de l'ordre international ».

Pour l'auteur, « la cause de l'échec de l'Internationaliste socialiste et de toutes les autres formes d'internationalisme réside dans la structure objective du système politique international. L'organisation du pouvoir politique, de la lutte entre les partis politiques et les forces sociales, du consentement des citoyens dans l'arène nationale a empêché la société internationale, jusque-là abandonnée aux affrontements diplomatiques et militaires entre les États, de s'ouvrir au contrôle du peuple et des travailleurs. Les procédures démocratiques pour prendre les décisions politiques et pour organiser les masses s'arrêtent encore aux frontières des États. »

### **Aristide Briand, Winston Churchill, Jean Monnet**

Entre les deux guerres, il faut noter l'action et la pensée d'Aristide Briand qui a présenté, sans succès, un projet d'Union européenne à la SDN en 1929. Le plan de Briand, faut-il le souligner, ne portait pas atteinte à la souveraineté des États et revêtait un caractère confédéral. Outre-Manche, il convient de rappeler la pensée de Lionel Robbins (1898-1984), penseur libéral partisan de réglementer le marché. Pour Robbins, la production ne peut satisfaire le bien-être des citoyens tant qu'elle relève de l'État mû par des impératifs de sécurité. Contrairement au schéma marxiste qui voit la cause du protectionnisme dans la concentration du capital, il fait dépendre ce dernier de l'anarchie internationale. Son projet vise à contrôler l'économie : « il existe une économie mondiale, mais il n'y a pas de politique mondiale ». Sa pensée a exercé une influence sur Winston Churchill qui en juin 1940 a proposé à la France une union avec la Grande Bretagne pour lutter contre le nazisme. L'auteur de ce plan d'union était un certain Jean Monnet (1888-1979), qui relate l'événement dans ses Mémoires.

### **Vers une théorie fédéraliste renouvelée**

De ce parcours dans la pensée fédéraliste, Lucio Levi retient qu'il faut accorder davantage d'importance aux facteurs historiques et économiques, car aujourd'hui la mondialisation générant la perte de souveraineté des États favorise la mise en place d'institutions fédérales au niveau régional et mondial afin de maîtriser l'économie et organiser la société internationale. Le chapitre dernier de son ouvrage, intitulé « Le développement de l'autonomie théorique du fédéralisme après la deuxième guerre mondiale » traite de ces questions avec notamment celle de la construction de l'Union européenne. C'est sans doute la partie la plus prometteuse de l'ouvrage jetant les prémisses d'une théorie fédéraliste renouvelée et plus globale.

Lucio Levi relève trois grandes tendances à partir desquelles il lit les auteurs fédéralistes. La première tendance est la remise en cause de la souveraineté des États « par la puissance démesurée des grandes concentrations productives et financières capitalistes ». Dans ces conditions, le seul moyen de maîtriser la mondialisation est de renforcer et démocratiser les institutions internationales afin de « permettre à la politique de reprendre le contrôle de l'économie ». La seconde tendance

est « l'affirmation du fédéralisme coopératif » caractérisé par une coopération accrue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États. En fin la tendance à « dépasser l'approche institutionnelle qui réduit le fédéralisme à une simple technique constitutionnelle ».

L'objet de cette dernière partie de l'ouvrage est d'interpréter ces processus nouveaux.

Carl J. Friedrich (1901-1984) prône une approche dynamique « en privilégiant le changement social et politique et le développement historique des relations fédérales par rapport aux aspects structurels et institutionnels ». D'après cet auteur, le fédéralisme résulte de deux processus différents, d'intégration et de différenciation ; la fédération se caractérise par « la tension permanente entre la tendance unitaire et la tendance pluraliste ». Pour Lucio Levi, l'intérêt de l'analyse de Friedrich est « d'apprécier certaines tendances en cours dans la politique contemporaine : celle à dépasser l'État unitaire et à former des États ou des organisations internationales de dimension continentale ou sub-continentale, et celle à décentraliser le pouvoir et créer des gouvernements locaux ou régionaux à l'intérieur des anciens États unitaires. » Dans ce modèle dynamique, la confédération n'est qu'une étape vers la fédération. Pour Lucio Levi, l'aspect institutionnel ne doit pas être sous-évalué, car il permet par exemple de « dire que le Commonwealth n'est pas une fédération », et l'histoire présente des exemples où la confédération se brise et ne parvient à une fédération.

### **La rédaction du Manifeste de Ventotene en 1941 marque le passage de la réflexion théorique à un programme d'action.**

Daniel J. Elazar (1934-1999) fait lui remonter l'origine de l'idée fédérale au modèle de l'Alliance (du pacte) entre Dieu et les Hébreux. Mais son intérêt réside dans l'approche globale qu'il conduit : le dessein fédéraliste est de « constitutionnaliser la globalisation », autrement dit de maîtriser le processus de mondialisation. D'après cet auteur, écrit Lucio Levi « le paradigme étato-centrique est supplanté par un autre paradigme... qui affecte tous les États de cette planète... C'est la tendance à établir partout des accords, des ententes ou des systèmes de caractère fédéral ». Toutefois, cette approche pour juger si un processus fédératif est en cours produit ses propres limites, car selon Levi, si l'on considère la structure et l'évolution institutionnelle de la Communauté européenne et de l'Union européenne, la CE « depuis ses débuts, a montré son caractère contradictoire, qui provient de l'entrelacement d'éléments internationaux avec des éléments gouvernementaux, ou plus précisément des éléments confédéraux avec des éléments fédéraux. »

Les fédéralistes intégraux ont deux représentants, Robert Lafont (1923-2009), auteur de la théorie du processus de régionalisation en Europe, et Adriano Olivetti (1901-1960) en Italie qui élabore une construction institutionnelle fondée en plus du suffrage universel sur l'expression des forces du travail et de la culture ; cette construction devant se développer au niveau européen et mondial. Selon Levi, les théoriciens du fédéralisme intégral en héritiers de Proudhon, « conçoivent l'alternative comme un retournement total de la réalité qu'ils combattent » et ont échoué à traduire cette idée en force politique.

Le fédéralisme comme idéologie a connu plus de succès au sein du courant fédéraliste italien. Les figures, d'Alterio Spinelli (1907-1986) et d'Ernesto Rossi (1897-1967), deux

antifascistes, illustrent ce courant. La rédaction du Manifeste de Ventotene en 1941 marque le passage de la réflexion théorique à un programme d'action. La priorité pour Spinelli est de créer une fédération européenne. Le contexte de l'après-guerre ouvrait une voie vers l'unification de l'Europe et vers le fédéralisme. Les forces politiques traditionnelles selon lui demeurent cependant prisonnières de l'idée d'une réforme de l'État national et, de ce fait, se rangent dans le camp conservateur. Désormais, à l'ère supranationale, la lutte est entre le nationalisme et le fédéralisme. Et à l'image de la création des États-Unis, une méthode constituante pour construire un pouvoir démocratique et fédéral en Europe était la seule méthode à envisager. C'est la voie qu'il suivit quand Jean Monnet suggéra à la France de soumettre l'Allemagne à une autorité européenne dans deux domaines, l'industrie du charbon et de l'acier et la défense. Comme on le sait, le piler avec la CECA aboutit tandis que la CED touchant à l'armée échoua.

### *L'avancée constituée par les traités européens*

L'élection du Parlement européen en 1979 offrit une seconde chance pour faire avancer ses idées fédéralistes avec le projet de Traité d'Union européenne en 1984, car ce traité contenait des éléments qui favoriseraient l'évolution dans un sens fédéral. Malheureusement, l'entreprise échoua en raison du Royaume-Uni, et le Parlement n'eut qu'un rôle consultatif. Les traités de Nice (2000) et d'Amsterdam (1997) ont bien renforcé les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement sans combler toutefois le fameux déficit démocratique.

Maastricht avait apporté une amorce de gouvernement en instituant une monnaie unique et une Banque centrale européenne, mais la suite des tentatives marque un échec : le projet de traité constitutionnel signé par 25 États le 29 octobre 2004 a été rejeté par La France et les Pays-Bas. Le traité de Lisbonne en 2009, qui l'a remplacé, maintient le veto dans trois domaines clés, les politiques fiscales, la politique étrangère et de sécurité et la révision constitutionnelle.

Lucio Levi souligne ensuite dans le changement de paradigme le fédéralisme hissé au rang d'idéologie. Selon ce concept forgé par Mario Albertini, le fédéralisme a une structure (l'État), une valeur (la paix) et un aspect historico-social (le dépassement de la division de la société en classes et en nations), éléments formateurs d'une idéologie, supplantant le libéralisme et le socialisme.

### *Les perspectives d'un fédéralisme mondial*

L'ouvrage de Lucio Levi s'achève en abordant les perspectives d'un fédéralisme mondial. Dans cette optique, c'est toute la question de la réforme de l'ONU qui se pose pour donner à cette organisation de réels pouvoirs supranationaux et la démocratiser. Une attention doit aussi être accordée à la création des cours internationales qui constitue un pas décisif vers un fédéralisme mondial. À cet égard, la Cour de Justice européenne illustre l'importance de la mise en place de telles institutions. N'est-elle pas le premier pouvoir supranational ? Le Parlement européen, quant à lui, après son élection, se déclarera comme une assemblée supranationale, et la Commission européenne qui ne l'est pas encore en fait sa raison d'être. Toutes ces réalisations parfois traversées de tensions contraires travaillent en faveur d'un fédéralisme.

La transformation d'une politique de puissance vers un ordre mondial fondé sur le droit (ce qui est le projet kantien) a connu deux tentatives qui n'ont pas abouti : celle de Gorbatchev avec

la « Maison commune européenne » et la proposition de François Mitterrand d'une confédération européenne en décembre 1989 dans une allocution télévisée. Il serait juste de rappeler également la vision de Jacques Delors exprimée dans son discours prononcé devant le Parlement le 19 janvier 1995 en une formule choc « Fédération d'États nations ». « L'État national, écrit à son tour Levi, est trop petit pour les grands problèmes, et trop grand pour les petits problèmes ».

En conclusion, un livre utile, pour repenser l'architecture institutionnelle, qu'elle soit européenne ou onusienne.

L'avenir, c'est aussi selon nous, de se pencher sur les partenariats qui se sont multipliés en différentes régions du monde. Citons en particulier, le partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine, l'Union économique euro-asiatique. L'union Africaine qui comprend en son sein un immense État fédéral avec le Nigéria s'est dotée en très peu de temps, d'institutions similaires à l'Union Européenne, de Communautés économiques, d'un droit des Affaires, d'instruments de justice et de protection des droits. Elle a même entrepris de mettre sur pied une force d'intervention militaire.

**Pas de révolution sans militants. La révolution fédéraliste telle que l'entend Brugmans réclame des militants ayant « foi en la destinée humaine », tout en étant conscients que « le cheminement naturel de l'homme n'est point le progrès mais le laisser-aller, la déchéance, la lâcheté ».**

Cet ouvrage qui décrit la genèse et l'actualité de la pensée fédéraliste est une référence pour réfléchir à la résolution des tensions qui s'accumulent et se renforcent dans notre monde globalisé. L'État-nation est en crise, devenant même faible, dans certains cas, face à des groupes internationaux privés plus puissants que ces derniers. Mais à cette contradiction majeure, s'ajoutent d'autres forces contradictoires, encore plus fortes, menaçant l'idéal démocratique et l'avenir de la planète. Les effets du changement climatique et les énormes réformes nationales et internationales que ce bouleversement sans précédent implique, appelant à modifier de fond en comble le modèle de production capitaliste, ne deviennent-ils pas le plus fort dénominateur pour repenser et concrétiser la pensée fédéraliste à l'échelle du monde ?

## Histoire du fédéralisme : 1950, *La Cité européenne* d'Henri Brugmans

Henri Brugmans, *La Cité européenne (programme fédéraliste)*, Paris, Le Portulan, 1950, 102 p.

**Michel Herland**

Économiste, Université d'Aix-en-Provence, Université des Antilles et de la Guyane

En 1950, le Portulan publiait dans la même collection que les *Principes du fédéralisme* d'Aron et Marc dont nous avons rendu compte dans un article précédent – la même collection qui avait accueilli auparavant l'ouvrage resté célèbre de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français* (1947) – un livre d'Henri Brugmans, *La Cité européenne*, sous-titré *Programme fédéraliste*. Il faut présenter l'auteur connu seulement désormais des vieux fédéralistes. Henrik (ou Henri) Brugmans (1906-1997) est un citoyen néerlandais, docteur en littérature française avec une thèse sur Porto-Riche, résistant, professeur et, à partir de 1950, recteur du Collège d'Europe (à Bruges) qui venait d'être fondé, un poste qu'il conserva jusqu'en 1972, avant de retourner dans l'enseignement. Il fut également le premier président de l'UEF (tandis qu'Alexandre Marc en fut le premier secrétaire général).

Qu'est-ce que « l'ordre juste » ? Adeptes d'une philosophie personnaliste, Brugmans affirme que « la renaissance de l'Europe » passe d'abord par « le réveil violent et silencieux (sic) de la personne qui se recueille, qui revient à elle-même et retrouve son destin, dans sa fierté, dans son humilité de responsable ».

Paru en 1950, alors qu'il prenait la tête du Collège de Bruges, *La Cité européenne* est un ouvrage programmatique, comme le précise le sous-titre. Dès l'introduction le ton est donné : l'Europe n'advient pas sans « un immense effort de libération intérieure, de solidarité morale, d'émancipation populaire, de courage ».

Dans le premier chapitre, l'auteur se livre à une dénonciation – classique chez les fédéralistes – de la centralisation, de la bureaucratie et plus largement de l'État-nation qui « n'offre plus de protection effective mais écrase celui qui s'en sert ». S'il est incontestable que la guerre toute récente avait rendu évidente la nécessité d'une union des pays européens qui ne pourrait se faire qu'au détriment des États-nations, les décennies d'après-guerre, les « trente glorieuses », loin de corroborer le jugement précédent, furent au contraire caractérisées par un progrès – inédit – du niveau de vie et des droits sociaux... avec ou malgré les États-nations.

Pas de révolution sans militants. La révolution fédéraliste telle que l'entend Brugmans réclame des militants ayant « foi en la destinée humaine », tout en étant conscients que « le cheminement naturel de l'homme n'est point le progrès mais le laisser-aller, la déchéance, la lâcheté ». Ils accepteront les échecs sans se décourager. Ils sauront enfin qu'ils ne parviendront pas à bâtir la « cité parfaite » puisque « le but de l'action est de recréer toujours les cadres de la société ». Mais l'homme peut-il « trouver son but en lui-même » ? Brugmans ne le croit pas, « la cité nouvelle ne peut être construite sans loi morale, sans foi et sans notion de l'Absolu », écrit-il en conclusion du chapitre intitulé « Bases du civisme européen ».

Et la morale qui selon lui repose sur trois piliers – véricité, amour et justice – ne guidera pas seulement l'action des militants, elle devra se refléter dans les institutions de la fédération.

Ces considérations peuvent paraître démodées. Nul ne contestera, cependant, qu'il faut une sorte de foi et bien du courage pour continuer, au jour d'aujourd'hui, à militer pour une fédération européenne (sans parler d'une fédération mondiale !). En 1950, quand Brugmans écrivait son livre, deux ans après le Congrès de La Haye, l'idée de la fédération était dans toutes les têtes, le but pouvait paraître proche. Sept décennies plus tard, les fédéralistes ont eu tout le temps de se rendre compte que la raison ne gouvernait pas la politique, que les égoïsmes nationaux – sans parler du refus des gouvernants de renoncer à leurs pouvoirs – pesaient bien plus forts que leurs arguments en faveur d'une Europe unie et forte, aussi pertinents fussent-ils.

Si le plaidoyer en faveur d'une organisation fédérale caractérisée avant tout par l'autonomie des communautés au plus proche des citoyens apparaît classique, le ton l'est moins : « L'alternative entre 'la liberté et l'esclavage' devient le choix entre la multiplicité des pouvoirs et le pouvoir unitaire, entre une démocratie forte et l'irresponsabilité, entre les libertés vivantes et le pouvoir central, entre l'Homme et l'État, entre le fédéralisme et l'absolutisme ».

L'assimilation du citoyen d'un État moderne à un esclave serait aujourd'hui quelque peu outrée. Ce qui caractérise désormais un État comme celui de la France, c'est plutôt sa faiblesse face aux dérives des autorités locales (voir les rapports de la Cour des comptes ou des Chambres régionales non suivis d'effet) ou aux débordements de la rue (les saccages des « black blocs »), etc. Brugmans souligne à juste titre que si la fédération ne supprimera pas les tensions entre ce qu'il appelle « les forces sociales et morales de toute espèce », elle devra les maîtriser

grâce aux vertus civiques de ces cadres, « courage et humilité ». Pour garantir la « souveraineté du droit », les institutions de la fédération seront couronnées par deux organismes : la Cour fédérale de justice veillera en particulier à ce que « les minorités régionales, ethniques, linguistiques ou spirituelles puissent perpétuer pleinement leur existence propre » ; la Cour fédérale du travail sera chargée pour sa part du maintien de « l'ordre juste ». À noter que ces deux cours ne seront pas constituées seulement de personnalités compétentes : « on y ajoutera les représentants des grandes familles spirituelles et religieuses ». Ainsi garderont-elles « le contact avec les aspirations des peuples ».

Qu'est-ce que « l'ordre juste » ? Adeptes d'une philosophie personnaliste, Brugmans affirme que « la renaissance de l'Europe » passe d'abord par « le réveil violent et silencieux (sic) de la personne qui se recueille, qui revient à elle-même et retrouve son destin, dans sa fierté, dans son humilité de responsable ».

À nouveau, le ton désuet ne doit pas cacher l'actualité du propos. Qui ne voit, en effet, que la course effrénée à la consommation correspond à la soumission de l'individu aux lois du marketing. Les tentatives de résistance qui se font jour ici ou là pour un mode de vie plus sobre et respectueux de l'environnement, comme les plaidoyers en faveur de la décroissance, apparaissent *a contrario* comme le signe d'un réveil de la personne.

Concernant l'organisation de l'économie, Brugmans se montre également fidèle au fédéralisme personnaliste. Sans que l'expression « fédéralisme intégral » soit jamais reprise, il

en reprend les principales dispositions. Ainsi ne confiera-t-on à l'autorité fédérale qu'une « mission de contrôle, d'arbitrage et de stimulation » des entreprises afin de préserver leur « liberté d'action ». Le « plan général » se réduira à peu de choses. Brugmans prévoit, par exemple, que les automobilistes aient un droit de contrôle sur la production des voitures et la distribution d'essence. Tout en regrettant qu'il n'entre pas davantage dans les détails – « droit de contrôle » est en effet insuffisamment précis pour deviner ce qu'il avait véritablement en tête –, on voit l'intérêt d'une disposition qui, dans le meilleur des cas, inverserait le sens de la domination : celle du consommateur en fonction de ses réels besoins plutôt que celle du producteur qui crée les besoins du consommateur comme cela se produit actuellement.

L'auteur de *La cité européenne* dénonce, comme les fédéralistes « intégraux », les travaux répétitifs et dégradants. Il s'élève contre l'injustice « de condamner des innocents aux travaux forcés à perpétuité » et propose de développer au maximum le machinisme. Il ne suit pas cependant jusqu'au bout les idées de Marc et consorts puisqu'il n'envisage pas que ces tâches, lorsqu'elles demeurent, relèvent d'un service civil obligatoire. Il s'en remet à des brigades volontaires du travail (toujours composées de jeunes gens et jeunes filles).

La cogestion, naturellement, fait partie du programme. Elle est ainsi définie : « responsabilité commune, minimum de connaissances techniques et, de part et d'autre, esprit positif opposé aux démagogues politiciennes ». Curieusement, et sauf erreur de notre part, Brugmans ne mentionne nulle part la participation des salariés aux bénéfices.

La division géographique de la future fédération européenne serait à géométrie variable avec des régions transfrontalières (comme le bassin houiller à cheval sur l'Allemagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas), sans que cela signifie la disparition des « patries historiques » qui restent chargées « des tâches politiques spécifiques, trop grandes pour le cadre régional, trop marquées de la griffe du génie national, pour être remplies par les autorités européennes ». Le maintien des frontières des États-nations est-il pour autant vraiment nécessaire ? En théorie non, sauf pour des micro-États (comme le Luxembourg) puisque les compétences dites régaliennes qui sont traditionnellement l'apanage des États (politique étrangère, douanes, défense, monnaie) devront être transférées à l'échelon supranational, les autres compétences actuellement exercées par un État tel que celui de la France étant quant à elles mieux assurées si elles sont décentralisées (éducation, santé, justice, maintien de l'ordre...) comme le prouve l'exemple allemand, pour ne citer que lui. Le maintien du niveau national dans une fédération européenne authentique ne peut se justifier, en réalité, que s'il peut aider les gouvernements et les parlements nationaux à avaler la pilule amère des transferts de souveraineté en leur laissant quelques compétences.

En 1950, certains États européens étaient encore des puissances impérialistes. Le temps des colonies était certes déjà révolu puisque « l'évolution morale des pays neufs et leur émancipation politique condamnent sans espoir de retour les régimes colonialistes ». Pour autant, l'Europe n'a pas intérêt à voir émerger « de nouveaux États souverains et orgueilleux qui, sur la pente du nationalisme et de la xénophobie, glissent vers le bolchevisme ». C'est en effet le début de la guerre froide et le bloc soviétique ne cherche qu'à se trouver de nouveaux alliés parmi les pays qui aspirent à l'indépendance. À l'Europe unie, dans ces conditions, d'inventer avec les anciens pays soumis un partenariat profitable aux deux parties.

Une tâche plus urgente se présente. L'Europe d'après-guerre, sauvée du nazisme par les Américains et les Russes, « est toute faiblesse ». Alors qu'elle devrait jouer un rôle d'arbitre entre les deux grands, elle ne pèse d'aucun poids. Certes, « le fédéralisme lui offre un signe de ralliement ». Cependant, avertit Brugmans en conclusion de son livre, « il ne s'agit pas [seulement] d'une réforme à entreprendre mais d'une révolution à accomplir ».

---

## Vers un espace politique européen : les enjeux de la loi électorale européenne

---

Olivier Costa et Pierre Jouvenat, CoFoE 2.21 « Vers un espace politique européen : Les enjeux de la loi électorale européenne », special Edition College of Europe Policy Brief series

Alexandre Marin

Membre du Comité de rédaction de *Fédéchoses*

En 2005, François Vergniolle de Chantal publie un court essai intitulé *Fédéralisme et antifédéralisme* aux éditions Que sais-je ? Cet ouvrage analyse l'Histoire constitutionnelle et partisane des États-Unis, de l'Australie, et du Canada sous l'angle de la confrontation entre idéologies fédéraliste et antifédéraliste. L'auteur y démontre que la mise en place d'un système partisan qui transcende les frontières des entités fédérées est indispensable pour le développement et le maintien de structures fédérales. Il en conclut que l'Europe ne deviendra une fédération que le jour où des formations politiques transnationales verront le jour, remplaçant les partis nationaux. Altiero Spinelli avait compris cela dès 1943. C'est pourquoi, il avait créé le Movimento federalista europeo, première organisation transnationale à porter un projet politique pour le continent européen tout entier. Pourtant,

Plusieurs initiatives ont été proposées : Spitzenkandidaten (candidats tête de liste), listes transnationales aux élections européennes (proposée par le libéral Andrew Duff, mais rejetée par le Parlement européen en 2018), ou le renforcement de la synergie entre partis européens et partis nationaux dans le but de renforcer ces derniers et d'accroître leurs visibilitées.

force est de constater qu'aujourd'hui, en Europe, l'espace politique et partisan demeure figé à l'échelle de l'État-nation.

Les partis politiques européens ont été créés pour remédier à ce problème, hélas sans succès. Face à cet échec, plusieurs initiatives ont été proposées : Spitzenkandidaten (candidats tête de liste), listes transnationales aux élections européennes (proposées par le libéral Andrew Duff, mais rejetées par le Parlement européen en 2018), ou renforcement de la synergie entre partis européens et partis nationaux dans le but de renforcer ces derniers et d'accroître leurs visibilitées. Cette dernière idée est défendue notamment par Oliver Costa et Pierre Jouvenat, dans un article publié en juin 2021 au « policy brief » du Collège de l'Europe et intitulé « Vers un espace politique européen : les enjeux de la loi électorale européenne ». Olivier Costa est professeur au Collège d'Europe, spécialiste de la démocratie et de la représentation

parlementaire au niveau de l'Union européenne. Pierre Jouvenat est un militant fédéraliste, ancien fonctionnaire international à Genève, et spécialiste des partis transnationaux et de la loi électorale européenne.

Les auteurs constatent tout d'abord que le lien entre les partis politiques nationaux et européens est faible. Deux causes expliquent une telle faiblesse. Tout d'abord, les partis nationaux restent attachés à leur indépendance et à leur primauté sur les partis européens au sein des scènes politiques nationales. Ensuite, l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen a beaucoup renforcé les groupes parlementaires au détriment des partis européens. En effet, les

**La stratégie consiste donc à améliorer la visibilité des partis européens pour inciter les partis nationaux à sortir des débats strictement nationaux et centrer les élections européennes sur les enjeux politiques européens.**

groupes parlementaires ont, contrairement aux partis européens, des moyens humains et financiers grâce auxquels ils ont développé une expertise, une réflexion idéologique et une influence. En terme démocratique, un tel état de fait présente deux défauts. D'une part, les partis nationaux ne se réunissent en groupe qu'après les élections, ce qui consolide le caractère national de ces dernières et réserve les enjeux européens aux discussions post-électorales, loin des citoyens. D'autre part, les groupes politiques n'ont pas vocation à faire campagne ni à animer le débat.

Pour sortir les partis européens de l'anonymat, encore faut-il qu'une réelle transnationalisation des nombreuses formations politiques présentes en Europe soit possible. Une telle éventualité souffre quelques obstacles : des logiques d'opposition multiples (degré d'intégration européenne souhaitable, rapport à la mondialisation, environnement, social, budget, immigration, etc.), et une absence d'incitation à l'action collective à l'échelon européen. Ces barrières sont difficiles à surmonter ; s'il est possible de créer des partis transnationaux, la mise en place d'un système partisan à l'échelle de l'Europe ne peut pas aboutir sans un cadre au sein duquel se joue la compétition politique. Les Spitzenkandidaten constituent l'embryon d'un tel cadre, mais la réelle transnationalisation de l'action politique et des affiliations partisans dépendra des transferts de pouvoir à l'Union européenne, des convergences de vue entre formations sur les politiques à mener, de la recomposition des systèmes politiques nationaux, et de la volatilité de l'électorat. Pour rendre possible la transnationalisation de la vie politique, il faut donc adopter des instruments juridiques pour garantir la visibilité des partis politiques européens, et la synergie entre les partis nationaux et ces derniers.

Si l'on veut mener cette tâche à bien, il faut éviter deux pièges. Le premier écueil serait de mettre de côté les partis nationaux, qui sont les mieux à même de donner une représentativité locale et citoyenne à l'Union, en raison de leur meilleur ancrage au sein des États membres. Le deuxième écueil auquel il faut prendre garde est la tentation de transformer les partis européens en formations politiques à part entières, capables de concurrencer les partis nationaux, ce qui affaiblirait le lien entre les deux types d'entités.

La stratégie consiste donc à améliorer la visibilité des partis européens pour inciter les partis nationaux à sortir des débats strictement nationaux et centrer les élections européennes sur les enjeux politiques européens. Une telle stratégie passe par une modification de la loi électorale européenne, du règlement sur les partis politiques européens dans le sens d'une mutualisation des missions des partis nationaux et européens. On irait vers un système électoral bi-dimensionnel : une super répartition traduirait le caractère européen des élections européennes en réservant les sièges aux partis européens, en l'absence de parti transnationaux, puis, une sous-répartition traduirait leur dimension territoriale, en allouant les sièges aux partis nationaux existants selon leur affiliation européenne.

Selon les auteurs, ce mode d'élection est plein d'avantages que ce soit au niveau de la clarification des enjeux, de la transparence du scrutin, de la légitimité du Parlement européen, ou de l'émergence des partis transnationaux. Ce système constitue un bon compromis, non seulement entre le respect du poids des forces politiques nationales dans leurs États membres respectifs et la nécessité de traduire les résultats des familles politiques autrement que par la simple addition des résultats de 27 élections nationales, mais aussi entre la représentation dégressive et le principe « un citoyen, une voix ». L'accroissement de la visibilité des partis européens qui découlerait de ces nouvelles règles électorales inciterait les partis nationaux à prendre davantage en compte leurs affiliations européennes, ce qui ferait naître, non plus des alliances de circonstance, mais de véritables affinités politiques. Une collaboration naitrait entre partis nationaux et européens, les premiers menant leurs campagnes de manière décentralisées tandis que les seconds feraient de la coordination et publieraient les manifestes européens. Les regroupements se feraient en amont des élections, ce qui permettrait au scrutin de gagner en transparence et les partis européens prendraient l'ascendant sur les groupes parlementaires.

Les conditions pour participer aux élections devraient être peu contraignantes, afin de limiter l'opportunisme de petites formations opportunistes en mal de projet européen tout en favorisant d'authentiques mouvements européens (Volt, PACE, Diem 25, etc.) trop faibles électoralement pour bénéficier de fonds de l'UE.

L'avantage du système bi-dimensionnel sur les listes transnationales, c'est que les élections seraient « européennes » pour la totalité des sièges tout en assurant la proximité des citoyens avec les élus via la sous-répartition. Par conséquent, il est plus ambitieux tout en étant plus acceptable par les États et en nécessitant des réformes moins complexes.

Il convient de remarquer que Pierre Jouvenat a été assez critique vis-à-vis de la proposition des listes transnationales, notamment dans un article du Taurillon publié le 30 août 2017<sup>93</sup>.

Cependant, les auteurs reconnaissent la compatibilité des deux systèmes, les listes transnationales ayant le point fort de faire émerger des personnalités politiques connues en en faisant des

<sup>93</sup><https://www.taurillon.org/listes-transnationales-une-fausse-bonne-idee>

têtes de liste à la présidence de la Commission européenne. Aussi, selon l'expression consacrée dans l'article, dans un système bi-dimensionnel, les têtes de liste à la présidence de la Commission seraient-elles la « cerise sur le gâteau ». En l'absence de listes transnationales, les candidats à la présidence de la Commission pourront assumer le rôle de chefs de campagne, selon le système des Spitzenkandidaten mis en place lors des élections européennes de 2014.

Si une telle réforme aboutit, l'euro-périsation des campagnes électorales pour le Parlement européen donnera lieu à un cadre de compétition politique au niveau européen, ce qui entraînera la transnationalisation des partis politiques de l'Union européenne, et l'émergence d'une scène politique européenne. Une conscience européenne émergerait d'un tel processus, condition indispensable à une intégration européenne approfondie.

Ainsi donc, l'Union européenne, aujourd'hui simple coalition de 27 démocraties nationales, basculerait vers la démocratie parlementaire. Ce serait une victoire décisive des fédéralistes européens et un pas majeur vers la fédéralisation de notre continent. Il faut œuvrer dès maintenant dans cette voie.

---

## La révolution zapatiste, Jérôme Baschet

---

Jérôme Baschet, *La Révolution zapatiste*, nouvelle édition, Paris, Flammarion, « Champs histoire », 2019, 398 p., 12 €.

Michel Herland

Économiste, Université d'Aix-en-Provence, Université des Antilles et de la Guyane

Seule expérience en vraie grandeur, de nos jours, de la construction par tout un peuple d'un mode de vie alternatif, en marge du capitalisme, le zapatisme mérite à coup sûr qu'on s'intéresse à lui. Jérôme Baschet, chercheur à l'EHESS et enseignant à « l'Université de la Terre » à San Cristobal de las Casas, apporte un éclairage nécessaire sur ce qui lui « apparaît comme une critique en acte des expériences révolutionnaires du XXe siècle, en particulier de l'héritage léniniste et guévariste ».

Après avoir présenté les trois étapes de la construction du zapatisme (celle du « feu », de la lutte armée – 1980-1994 ; celle de la « parole », des négociations avec les gouvernements mexicains – 1994-2001 ; celle de « l'autonomie » ensuite), analysé son idéologie à la fois anticapitaliste et anti-étatique, expliqué la dimension internationale de son action, rappelé ses

racines historiques (parmi lesquelles l'insurrection menée par Emiliano Zapata au cours des années 1910), l'auteur consacre la dernière partie de son ouvrage à l'organisation du territoire tenu par les (néo)zapatistes.

Le refus de laisser s'installer une caste dirigeante apparaît comme le principal ressort de cette révolution, ce qui l'a empêchée jusqu'ici de dériver vers un régime autoritaire. La règle cardinale en l'occurrence est le *mandar obedeciendo* (commander en obéissant), lequel se décline en plusieurs principes (représenter et non supplanter, obéir et non commander, proposer et non imposer, convaincre et non vaincre, descendre et non monter...). Pour y parvenir, les mandats ne sont pas renouvelables, les fonctions publiques sont ouvertes à tous, chacun étant jugé compétent *a priori*, les représentants ne sont pas salariés et n'abandonnent pas leurs tâches productives, même s'ils peuvent être aidés à cultiver leur champ. Il existe trois niveaux de gouvernement, les communautés (ou villages), vingt-sept communes autonomes regroupant chacune plusieurs dizaines de villages, et cinq zones autonomes qui regroupent entre trois et sept communes suivant les cas, l'ensemble couvrant un territoire équivalent à notre Bretagne. Conformément au *mandar obedeciendo* les représentants ne peuvent en principe rien décider sans l'accord de leurs mandants. Rien n'est figé, l'autonomie se construit en faisant (*buscar el modo* : chercher la manière) et en prenant toujours l'avis des intéressés (*caminar preguntado*).

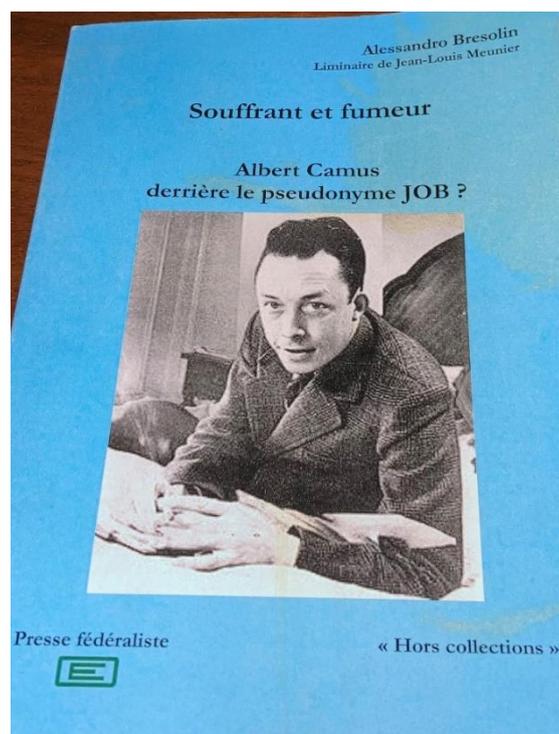
Tout cela ne va pas sans difficultés. J. Baschet souligne par exemple que les « commandants », membres de la direction politique de l'armée zapatiste, ont parfois sur les « conseils de bon gouvernement » davantage d'influence que ne le veut la théorie. Par ailleurs, la gratuité de l'éducation et de la santé (sauf pour certains médicaments) a pour contrepartie des *promotores* – enseignants et soignants – peu qualifiés, rémunérés en nature et tenus de participer aux tâches collectives, un choix dicté par les circonstances, qui, malgré tout, a permis de scolariser les jeunes Indiens et d'apporter des soins à l'ensemble de la population. Les soins font largement appel à la pharmacopée traditionnelle, tandis que l'éducation « s'enracine dans la réalité des communautés comme dans la lutte pour d'autres mondes possibles ».

Ainsi, même si J. Baschet ne l'exprime pas en ces termes, le moindre rôle de l'éducation zapatiste n'est pas d'assurer la formation idéologique des Indiens du Chiapas. Ce qui n'empêche pas la défection de certains. Cela étant, la résilience du zapatisme face aux mirages de la modernité et aux manœuvres des autorités mexicaines, ne s'explique-t-elle pas avant tout parce qu'il s'adresse à une population pauvre, mal armée pour sortir de sa condition et qui trouve un intérêt, de ce fait, à adhérer à une forme de communisme austère ?

### Prochaine publication de Presse fédéraliste

#### Souffrant et fumeur ; – Albert Camus derrière le pseudonyme JOB ? – de Alessandro Bresolin

À paraître le 21 octobre à l'occasion des 38<sup>èmes</sup> Journées internationales Albert Camus à Lourmarin se déroulant du 21 au 23 octobre. L'ouvrage sera présenté le 21 en conclusion de la première session par une conférence de l'auteur. Tous nos livres peuvent être commandés et réglés ainsi que les frais de port sur le site internet de Presse fédéraliste : [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu).



Jeune, Camus avait signé des articles dans la revue *Alger étudiant* en 1932 – 1934. Ce fait était connu depuis longtemps. Par contre, certains spécialistes suspectaient qu'il en avait probablement écrits d'autres sous pseudonyme. Pour les détecter, il fallait découvrir des clés interprétatives et effectuer des rapprochements complexes. Alessandro Bresolin, creusant entre les lignes, a effectué ses recherches à partir d'un texte signé JOB sur le livre *Fontamara*, premier roman d'Ignazio Silone, plus tard l'un des plus proches amis de Camus. À partir de là, il a progressivement élargi son travail d'enquête à quatre autres écrits signés JOB publiés en 1935. Les conclusions auxquelles il parvient ici ouvrent le champ à de nouvelles perspectives sur le parcours et les goûts littéraires du jeune Camus, mais aussi sur l'importance encore sous-estimée qu'a eu pour lui la figure biblique de Job à un moment difficile de sa vie marqué par une aggravation de sa tuberculose.

\*\*\*

Alessandro Bresolin, auteur, traducteur et documentariste, a publié différents essais et édité deux anthologies de textes d'Albert Camus et d'Ignazio Silone, plusieurs romans et effectué divers documentaires radiophoniques.

#### Extraits de la note aux lecteurs et aux lectrices

Alessandro Bresolin nous a amicalement contactés, il y a près d'un an, nous expliquant, qu'au détour de recherches sur la correspondance entre Albert Camus et son ami Ignazio Silone, il pensait avoir découverts quelques courts textes non répertoriés à ce jour dans l'œuvre d'Albert Camus et signés d'un pseudonyme. Il nous a demandé alors si nous serions d'accord pour intégrer son essai à venir dans nos collections.

[...] Clairement, le texte proposé par Alessandro ne rentrait pas dans le cadre de nos projets.

Cependant, il nous est revenu peu après qu'en 2017, en tête de son livre, *Albert Camus : l'union des différences*, nous avions cité une phrase tirée de l'introduction à une nouvelle rubrique, « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée », de la revue *Il Federalista* fondée par Mario Albertini alors professeur à l'Université des Études de Pavie et ancien président de l'Union européenne des fédéralistes :

Le fédéralisme a déjà une longue histoire et une longue tradition culturelle. Mais cette tradition est largement méconnue car elle ne s'insère pas dans le cadre conceptuel de la culture dominante, basée sur l'acceptation inconsciente de la souveraineté nationale, et donc de la guerre, comme des traits auxquels la réalité historique ne peut échapper. C'est pourquoi quelques auteurs fédéralistes ont été oubliés, tandis que d'autres ne sont connus que pour la part de leurs travaux qui n'a rien à voir avec le fédéralisme. (*Il Federalista*, Pavie, XXVI<sup>e</sup> année, 1984, n° 1, éd. fr. p. 74-90).

Rien dans cette affirmation ne nous interdit bien évidemment, sans déchoir ni trahir notre mission principale, de diffuser ou publier en complément de textes économiques, théoriques, historiques... ayant trait au fédéralisme politique, des écrits littéraires de ou sur des auteurs liés par leur œuvre littéraire et/ou leur activité militante, sur tout ou partie de leur existence, au fédéralisme, comme c'est évidemment le cas d'Albert Camus et d'Ignazio Silone parmi tant d'autres.

En conséquence, l'ouvrage que vous avez entre les mains est le premier volume d'une nouvelle série, baptisée « Hors collections », dans laquelle nous ser(ï)ons heureux d'accueillir des œuvres de ou sur : Simone Weil, Victor Hugo, Thomas Mann, Léopold Sédar Senghor... ou de notre ami et fondateur de Fédérop, dont notre équipe a toujours été proche, Bernard Abel Lesfargues...





# Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

I

## Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

*Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

## Ils et elles ont contribué à ce numéro :

Gustave Allirol, Robert Belot, Jean-François Billion, Giampiero Bordino, Alessandro Bresolin, Michel Devoluy, Mariane Enckell, Felip Équy, Jean-Pierre Gouzy, Camille Grousselas, Michel Herland, Thierry Lamberthod, Lucio Levi, Alexandre Marin, Arnaud Marc-Lipiansky, Alberto Majocchi, Louise Michel, Guido Montani, Hervé Moritz, Paolo Ponzano, Silvia Romano.

### Ainsi que nos lectrices et lecteurs

Paul Arrighi (Toulouse) – Vik Pokorný (Prague) et Mme. Madeleine Toulemon (Paris)

## S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Abonnement couplé avec la revue *Carnet d'Europe – Lettre d'actualité européenne. Le devoir d'informer :*  
€ 40 - Militant € 80

*Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FÉDÉRALISTE*

*Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi - 69007 - Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON*

### *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*

**Directeur de la publication :** Jean-François Richard

**Rédacteur en chef :** Jean-François Billion

**Comité de rédaction :** Adelina Mourais Alfonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

**Édition et mise en page :** Chloé Fabre

**Attachée de presse :** Sandra Fernandes

**Responsable site [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu) :** Valéry-Xavier Lentz

**Impression Messidor l'Interface – 69200 Vénissieux**